

Réflexion sur la création d'un centre culturel dans le Val de Bagnes



Travail de Bachelor réalisé en vue de l'obtention du Bachelor HES

par :

Isabelle JORNOT

Sous la direction de :

Michel GORIN, maître d'enseignement HES

La Croix-de-Rozon, le 31 juillet 2019

Filière Information documentaire
Haute École de Gestion de Genève (HEG-GE)

Déclaration

Ce Travail de Bachelor est réalisé dans le cadre de l'examen final de la Haute école de gestion de Genève, en vue de l'obtention du titre Spécialiste en Information documentaire.

L'étudiant atteste que son travail a été vérifié par un logiciel de détection de plagiat.

L'étudiant accepte, le cas échéant, la clause de confidentialité. L'utilisation des conclusions et recommandations formulées dans le Travail de Bachelor, sans préjuger de leur valeur, n'engage ni la responsabilité de l'auteur, ni celle du conseiller au Travail de Bachelor, du juré et de la HEG.

« J'atteste avoir réalisé seule le présent travail, sans avoir utilisé des sources autres que celles citées dans la bibliographie. »

Fait à La Croix-de-Rozon, le 31 juillet 2019

Isabelle JORNOT

A handwritten signature in black ink that reads "Isabelle Jornot". The signature is written in a cursive style with a large initial 'I'.

Remerciements

Un immense merci à mes mandants :

- Monsieur Bertrand Deslarzes, chef du Service de la Culture de la commune de Bagnes, pour sa bienveillance ;
- Madame Virginie Santini-Petoud, bibliothécaire responsable de la Bibliothèque de Bagnes, à l'origine de ce mandat, pour son incroyable énergie, source d'inspiration ;
- Madame Déborah Meylan, remplaçante de Virginie pendant le congé maternité de celle-ci, pour sa gentillesse et sa disponibilité.

Ils ont su me transmettre leur attachement à leur commune et leur enthousiasme pour leur travail.

Un immense merci à mon conseiller :

- Monsieur Michel Gorin, maître d'enseignement HES.

Oreille attentive et attentionnée, il a su me prodiguer ses conseils et ses encouragements aux moments cruciaux.

Un immense merci à mon juré :

- Monsieur Frédéric Sardet, directeur de la Bibliothèque de Genève.

Dans un agenda chargé, il a accepté sans hésiter d'évaluer ce travail.

Un immense merci à toutes les personnes qui ont pris de leur temps pour répondre à mes questions et me faire connaître leur institution. Leur expérience et leurs avis éclairés ont nourri abondamment ce travail :

- Madame Gillian Blackall, responsable de la ludothèque à la Médiathèque d'Etoy ;
- Madame Claude-Anne Choffat, bibliothécaire responsable à la Bibliothèque municipale de Porrentruy ;
- Monsieur Jacques Cordonier, chef du Service de la culture de l'Etat du Valais ;
- Monsieur Alain Dubois, directeur des Archives de l'Etat du Valais ;
- Monsieur Damian Elsig, directeur de la Médiathèque Valais et des Arsenaux à Sion ;
- Madame Marie-Jo Froidevaux, remplaçante de la responsable de la ludothèque Le Dé blanc à Ecublens ;
- Monsieur Antoine Glaenger, archiviste cantonal, Archives cantonales jurassiennes ;
- Madame Isabelle Hirschi, bibliothécaire responsable de la Bibliothèque communale d'Ecublens ;
- Monsieur Cédric Pauli, bibliothécaire responsable de la Bibliothèque municipale Forum Meyrin ;

- Madame Géraldine Rérat-Ouvray, bibliothécaire cantonale, Bibliothèque cantonale jurassienne ;
- Madame Lise Ruffieux, bibliothécaire responsable de la Bibliothèque publique et scolaire au Musée Gruérien ;
- Madame Julia Wäger, bibliothécaire responsable de la Stadtbibliothek de Coire ;
- Madame Flore Wagnières, responsable de la bibliothèque à la Médiathèque d'Etoy.

Un immense merci à tous ceux qui m'ont reçue, ont répondu à mes questions et m'ont fourni les renseignements sans lesquels ce travail n'aurait pu voir le jour :

- Madame Anne Besson, collaboratrice de la Bibliothèque de Bagnes ;
- Monsieur Michael Blatter, président du Groupe de travail archives communales de l'Association des archivistes suisses ;
- Madame Chantal Boil, bibliothécaire au secteur Jeunesse de la Bibliothèque municipale de Porrentruy ;
- Madame Anne Bourban, médiatrice culturelle ;
- Madame Ursula Brenn, ludothécaire à la Stadtbibliothek de Coire ;
- Monsieur Steve Bregy, administrateur de l'Espace St-Marc dans la commune de Bagnes ;
- Madame Mélanie Hugon-Duc, responsable des expositions à la commune de Bagnes ;
- Madame Nathalie Humbert, animatrice Pro Senectute pour la commune de Bagnes ;
- Monsieur Guillaume Joris, chef des Travaux publics à la commune de Vollèges ;
- Madame Daniela Lannez, secrétaire romande de la FLS ;
- Madame Julie Lapointe-Guigoz, archiviste communale à la commune de Bagnes ;
- Monsieur Alain Maret, directeur de Cycle d'orientation Bagnes-Vollèges ;
- Madame Patricia Maury, assistante de direction à la Ville du Grand-Saconnex (Genève) ;
- Madame Kamy May, responsable du site de Bagnes du Conservatoire cantonal ;
- Madame Elisabeth Messerli, assistante de direction à la commune de Plan-les-Ouates (Genève) ;
- Madame Séraphine Mettan, animatrice socioculturelle au CREPA ;
- Monsieur Stéphane Michellod, chef du Service des affaires sociales, des paroisses, de la petite enfance. Office de la population et de l'intégration, Commune de Bagnes ;
- Madame Aline Mor, animatrice jeunesse pour la commune de Bagnes ;
- Madame Claudia Nicod, archiviste à la commune de Bernex (Genève) ;

- Monsieur Sébastien Olesen, directeur du PALP festival ;
- Madame Roxane Pagnamenta, archiviste communale et documentaliste à la commune de Chêne-Bougeries (Genève) ;
- Madame Marlène Schers, directrice de l'Ecole communale de musique et coordinatrice de la Maison de la Musique à Martigny ;
- Monsieur Olivier Volluz, délégué à l'intégration pour Bagnes et l'Entremont ;
- Monsieur Michel Zuccone, responsable du campus à l'Institut Florimont (Genève).

Ce travail a été l'occasion de belles rencontres.

Je crains d'oublier quelqu'un. Si c'est le cas, qu'il me le pardonne, ce n'est pas volontaire.

Quant à ma famille et mes proches, ils savent combien je leur suis reconnaissante de leur soutien tout au long de ces quatre années d'études.

Résumé

Ce travail a été réalisé sur mandat du Service de la culture de la commune de Bagnes dans le canton du Valais. Le Service de la culture souhaitait que soit menée une réflexion sur la possible création dans la commune d'un centre culturel regroupant diverses institutions communales, parmi lesquelles la bibliothèque, les archives et le musée, mais aussi d'autres services susceptibles de se montrer intéressés.

L'étude a donc porté sur une analyse des tendances dans l'évolution des bibliothèques, des archives, des musées et de leurs modes de collaboration. Cette analyse s'est complétée d'une étude de cas pratiques recensés en Suisse. Le travail a permis de mettre en évidence la très grande variété de services partenaires, ainsi que trois types de collaboration possible : cohabitation, collaboration à un projet commun, fusion complète.

Dans une deuxième partie, un état des lieux des espaces, des ressources humaines et des activités a été réalisé dans la commune de Bagnes pour les archives, la bibliothèque, le musée, mais aussi pour la ludothèque, le Conservatoire de musique, le Service des affaires sociales et l'Office du tourisme. Le travail a démontré la nécessité de procéder à des aménagements dans chaque institution ou service. Des suggestions sont faites, assorties de propositions pour l'intégration dans un même bâtiment.

Trois modèles de collaboration sont proposés : un centre de référence sur le Val de Bagnes et les régions alpines, à forte identité patrimoniale, un centre socioculturel plus axé sur l'intégration et une Maison de la culture et des générations qui fait converger les deux axes, patrimonial et social, du projet.

Mots-clefs : centre culturel, mutualisation, équipement mutualisé, installation mixte, intégration

Zusammenfassung

Diese Arbeit wurde im Auftrag der Kulturabteilung der Gemeinde Bagnes im Kanton Wallis durchgeführt. Die Kulturabteilung wünschte, dass eine Diskussion über die mögliche Schaffung eines Kulturzentrums in der Gemeinde geführt wird, das verschiedene Institutionen wie Bibliothek, Archiv und Museum, aber auch andere Dienstleistungen zusammenführt.

Die Studie konzentrierte sich daher auf eine Analyse der Entwicklung von Bibliotheken, Archiven, Museen und deren Zusammenarbeit. Diese Analyse wurde durch eine praktische Fallstudie über Fälle in der Schweiz ergänzt. Die Arbeit zeigte die sehr große Vielfalt der Partner sowie drei mögliche Formen der Zusammenarbeit: Zusammenleben, Zusammenarbeit an einem gemeinsamen Projekt, vollständige Fusion.

Im zweiten Teil wurde eine Bestandsaufnahme von Räumen, Personal und Aktivitäten für das Archiv, die Bibliothek, das Museum, aber auch für die Ludothek, die Musikhochschule, die Abteilung für Soziales und die Touristeninformation durchgeführt. Die Ergebnisse zeigten den Bedarf an Veränderungen in jeder Einrichtung oder Abteilung. Es werden Vorschläge unterbreitet, begleitet von Vorschlägen für die Integration in das gleiche Gebäude.

Es werden drei Modelle vorgeschlagen: ein Referenzzentrum für das Val de Bagnes und die Alpenregionen mit einer starken historischen Identität, ein soziokulturelles Zentrum, das sich stärker auf Integration konzentriert, und ein Zentrum für Kultur und Generationen, das das Erbe und die soziale Achse des Projekts vereint.

Table des matières

| | |
|--|-------------|
| Déclaration | i |
| Remerciements | ii |
| Résumé | v |
| Liste des tableaux | xi |
| Liste des figures | xii |
| Liste des acronymes et abréviations | xiii |
| 1. Introduction | 1 |
| 1.1 Mandat | 1 |
| 1.2 Méthodologie | 2 |
| 1.2.1 Recherches documentaires | 2 |
| 1.2.2 Retours d'expérience | 2 |
| 1.2.3 Contact avec les institutions de la commune de Bagnes | 2 |
| 1.2.4 Vocabulaire | 3 |
| 1.2.5 Liens utiles | 3 |
| 2. Evolution dans la collaboration d'institutions culturelles | 4 |
| 2.1 Evolution des bibliothèques | 5 |
| 2.2 Evolution des services d'archives | 7 |
| 2.3 Relation musée-bibliothèque | 8 |
| 2.4 Ce qui justifie une collaboration | 9 |
| 2.5 Enjeux de l'intégration | 10 |
| 2.5.1 Intégration minimale | 11 |
| 2.5.2 Intégration sélective..... | 11 |
| 2.5.2.1 Les Champs Libres..... | 11 |
| 2.5.2.2 Pierresvives | 12 |
| 2.5.2.3 Le Rize..... | 12 |
| 2.5.3 Intégration complète | 12 |
| 2.6 Bilan | 12 |
| 3. Retours d'expérience | 14 |
| 3.1 Les Arsenaux, Sion (Valais) | 14 |
| 3.1.1 Contexte | 14 |
| 3.1.2 Fonctionnement..... | 15 |
| 3.1.3 Espaces..... | 16 |
| 3.1.4 Bilan | 16 |
| 3.2 Bibliothèque cantonale jurassienne et Archives cantonales jurassiennes, Porrentruy (Jura) | 17 |
| 3.2.1 Contexte | 17 |
| 3.2.2 Espaces..... | 18 |
| 3.2.3 Fonctionnement..... | 19 |
| 3.3 Centre socioculturel, Ecublens (Vaud) | 20 |

| | | |
|------------|---|-----------|
| 3.3.1 | Contexte | 20 |
| 3.3.2 | La Bibliothèque communale..... | 21 |
| 3.3.3 | La ludothèque Le Dé blanc..... | 24 |
| 3.3.4 | Les Archives communales..... | 25 |
| 3.3.5 | Remarques sur le fonctionnement du centre socioculturel..... | 26 |
| 3.4 | Forum Meyrin, Meyrin (Genève) | 26 |
| 3.4.1 | Contexte..... | 26 |
| 3.4.2 | Espaces..... | 27 |
| 3.4.3 | Fonctionnement..... | 28 |
| 3.4.4 | Bilan | 29 |
| 3.5 | Hôtel-Dieu, Porrentruy (Jura)..... | 30 |
| 3.5.1 | Contexte..... | 30 |
| 3.5.2 | Espaces..... | 30 |
| 3.5.3 | Fonctionnement..... | 34 |
| 3.6 | Médiathèque, Etoy (Vaud) | 35 |
| 3.6.1 | Contexte..... | 35 |
| 3.6.2 | Fonctionnement et espaces..... | 35 |
| 3.7 | Musée gruérien, Bulle (Fribourg)..... | 38 |
| 3.7.1 | Contexte..... | 38 |
| 3.7.2 | Fonctionnement..... | 38 |
| 3.7.3 | Archives communales..... | 39 |
| 3.8 | Stadtbibliothek, Coire (Grisons) | 39 |
| 3.8.1 | Contexte..... | 39 |
| 3.8.2 | Fonctionnement..... | 40 |
| 3.9 | Bilan..... | 41 |
| 4. | Recommandations pour la création d'un centre culturel..... | 43 |
| 5. | Contexte et état des lieux..... | 45 |
| 5.1 | Contexte : la commune de Bagnes..... | 45 |
| 5.1.1 | Territoire..... | 45 |
| 5.1.2 | Population | 45 |
| 5.1.3 | Economie et finances | 45 |
| 5.2 | Etat des lieux | 46 |
| 5.2.1 | Archives communales..... | 46 |
| 5.2.1.1 | Espaces..... | 46 |
| 5.2.1.2 | Ressources humaines | 47 |
| 5.2.1.3 | Communication et valorisation | 47 |
| 5.2.2 | Bibliothèque mixte scolaire et communale | 48 |
| 5.2.2.1 | Espaces..... | 48 |
| 5.2.2.2 | Ressources humaines | 49 |
| 5.2.2.3 | Communication et valorisation | 49 |
| 5.2.2.3.1 | Horaire | 49 |
| 5.2.2.3.2 | Prêt | 49 |
| 5.2.2.3.3 | Communication..... | 50 |
| 5.2.2.3.4 | Valorisation | 50 |

| | | |
|------------|---|-----------|
| 5.2.3 | Conservatoire cantonal de musique, danse, théâtre, site de Bagnes | 50 |
| 5.2.3.1 | Espaces | 50 |
| 5.2.3.2 | Ressources humaines | 51 |
| 5.2.3.3 | Communication et valorisation | 51 |
| 5.2.4 | Ludothèque | 51 |
| 5.2.4.1 | Espaces | 51 |
| 5.2.4.2 | Ressources humaines | 51 |
| 5.2.4.3 | Communication et valorisation | 52 |
| 5.2.4.3.1 | Prêt | 52 |
| 5.2.4.3.2 | Horaire | 52 |
| 5.2.4.3.3 | Communication | 52 |
| 5.2.4.3.4 | Valorisation | 52 |
| 5.2.5 | Musée de Bagnes..... | 52 |
| 5.2.5.1 | Espaces | 52 |
| 5.2.5.2 | Ressources humaines | 53 |
| 5.2.5.3 | Communication et valorisation | 53 |
| 5.2.6 | Office du tourisme, bureau du Châble..... | 54 |
| 5.2.6.1 | Espaces..... | 54 |
| 5.2.6.2 | Ressources humaines | 54 |
| 5.2.6.3 | Communication et valorisation | 54 |
| 5.2.7 | Service des affaires sociales, des paroisses, de l'accueil de la petite enfance. Office de la population et de l'intégration | 55 |
| 5.2.8 | Bilan | 56 |
| 6. | Aménagements pour les institutions | 58 |
| 6.1 | Aménagements pour les Archives communales..... | 58 |
| 6.1.1 | Dépôt..... | 58 |
| 6.1.2 | Salle de consultation..... | 59 |
| 6.1.3 | Dépôt de liaison..... | 60 |
| 6.1.4 | Salle de tri et de traitement des archives | 60 |
| 6.1.5 | Espace d'exposition..... | 60 |
| 6.1.6 | Bureau de l'archiviste | 61 |
| 6.1.7 | Ressources humaines | 61 |
| 6.2 | Aménagements pour la Bibliothèque de Bagnes | 62 |
| 6.2.1 | Localisation | 62 |
| 6.2.2 | Espaces..... | 63 |
| 6.2.3 | Horaires..... | 65 |
| 6.2.4 | Ressources humaines | 65 |
| 6.3 | Aménagements pour le Conservatoire, site de Bagnes..... | 66 |
| 6.3.1 | Localisation | 66 |
| 6.3.2 | Espaces..... | 66 |
| 6.3.3 | Horaires..... | 67 |
| 6.3.4 | Ressources humaines | 67 |
| 6.4 | Aménagements pour la Ludothèque de Bagnes | 67 |
| 6.4.1 | Localisation | 68 |
| 6.4.2 | Espaces..... | 68 |
| 6.4.3 | Horaires..... | 69 |

| | | |
|------------|--|-----------|
| 6.4.4 | Ressources humaines | 69 |
| 6.5 | Aménagements pour le Musée de Bagnes | 71 |
| 6.6 | Aménagements pour l'Office du tourisme | 71 |
| 6.6.1 | Localisation | 71 |
| 6.6.2 | Espaces..... | 71 |
| 6.6.3 | Horaires..... | 71 |
| 6.6.4 | Ressources humaines | 72 |
| 6.7 | Aménagements pour le Service des affaires sociales. Office de la population et de l'intégration | 72 |
| 6.7.1 | Localisation | 72 |
| 6.7.2 | Espaces..... | 72 |
| 6.7.3 | Horaires..... | 73 |
| 6.7.4 | Ressources humaines | 73 |
| 6.8 | Aménagements communs | 73 |
| 6.9 | Fonctions transversales..... | 74 |
| 6.9.1 | Poste de direction du centre | 74 |
| 6.9.2 | Poste de médiation culturelle | 75 |
| 7. | Conception d'un centre culturel..... | 76 |
| 7.1 | Option 1 : Une Maison du patrimoine bagnard et des régions alpines... 76 | |
| 7.1.1 | Concept..... | 76 |
| 7.1.2 | Public-cible | 77 |
| 7.1.3 | Animations..... | 78 |
| 7.1.4 | Avantages | 78 |
| 7.1.5 | Inconvénients | 79 |
| 7.2 | Option 2 : Un Centre socioculturel..... 80 | |
| 7.2.1 | Concept..... | 80 |
| 7.2.2 | Animations..... | 80 |
| 7.2.3 | Public-cible | 81 |
| 7.2.4 | Avantages | 81 |
| 7.2.5 | Inconvénients | 82 |
| 7.3 | Option 3 : Une Maison de la culture et des générations | 83 |
| 7.3.1 | Concept..... | 83 |
| 7.3.2 | Public-cible | 83 |
| 7.3.3 | Animations..... | 83 |
| 7.3.4 | Avantages | 83 |
| 7.3.5 | Inconvénients | 83 |
| 7.4 | Localisation du centre..... 84 | |
| 7.4.1 | Des granges à restaurer dans la partie ancienne du village..... | 85 |
| 7.4.1.1 | Avantages..... | 85 |
| 7.4.1.2 | Inconvénients | 85 |
| 7.4.2 | Le site de Curala | 85 |
| 7.4.2.1 | Avantages..... | 85 |
| 7.4.2.2 | Inconvénients | 86 |

| | | |
|-------------|---|-----|
| 7.4.3 | L'actuelle école primaire de Villette..... | 86 |
| 7.4.3.1 | Avantages..... | 86 |
| 7.4.3.2 | Inconvénients | 86 |
| 7.5 | Pistes de financement..... | 86 |
| 8. | Conclusion | 88 |
| | Bibliographie | 89 |
| Annexe 1 : | Questionnaire aux Archives de l'État du Valais (Arsenaux, Sion) | 98 |
| Annexe 2 : | Questionnaire à la Médiathèque Valais (Arsenaux, Sion).... | 99 |
| Annexe 3 : | Questionnaire à la Bibliothèque cantonale jurassienne et aux Archives cantonales jurassiennes..... | 100 |
| Annexe 4 : | Questionnaire au Centre socioculturel d'Ecublens..... | 101 |
| Annexe 5 : | Questionnaire à la Bibliothèque municipale Forum Meyrin, Meyrin | 103 |
| Annexe 6 : | Questionnaire à la Bibliothèque municipale, au Musée de l'Hôtel-Dieu, à la ludothèque, Porrentruy | 104 |
| Annexe 7 : | Questionnaire à la Médiathèque d'Etoy..... | 105 |
| Annexe 8 : | Questionnaire au Musée gruérien / Bibliothèque publique et scolaire, Bulle..... | 107 |
| Annexe 9 : | Questionnaire à la Stadtbibliothek Chur | 108 |
| Annexe 10 : | Caractéristiques des structures étudiées | 109 |
| Annexe 11 : | Récapitulatif des surfaces actuelles | 110 |
| Annexe 12 : | Récapitulatif des ressources humaines actuelles | 111 |
| Annexe 13 : | Estimation des surfaces nécessaires au Centre culturel | 112 |
| Annexe 14 : | Estimation des ressources humaines nécessaires au Centre culturel | 114 |
| Annexe 15 : | Liste de liens utiles (Institutions) | 115 |
| Annexe 16 : | Liste de liens utiles (Normes, recommandations, règlements) | 117 |

Liste des tableaux

| | |
|--|-----|
| Tableau 1: Analyse SWOT de l'option 1..... | 79 |
| Tableau 2: Analyse SWOT de l'option 2..... | 82 |
| Tableau 3: Analyse SWOT de l'option 3..... | 84 |
| Tableau 4: Caractéristiques des structures étudiées..... | 109 |
| Tableau 5: Surfaces actuelles..... | 110 |
| Tableau 6: Ressources humaines actuelles (hors Conservatoire et OT)..... | 111 |
| Tableau 7: Projection des surfaces nécessaires..... | 112 |
| Tableau 8: Projection des ressources humaines nécessaires (hors OT)..... | 114 |

Liste des figures

| | |
|---|----|
| Figure 1: Hôtel des Halles à Porrentruy | 17 |
| Figure 2: Bureau d'accueil du public à la BiCJ et aux ArCJ | 18 |
| Figure 3: Accueil et hall de la BiCJ et des ArCJ | 19 |
| Figure 4: Hall de la BiCJ et des ArCJ | 19 |
| Figure 5: Centre socioculturel d'Ecublens | 20 |
| Figure 6: Entrée du Centre socioculturel d'Ecublens | 21 |
| Figure 7: Entrée de la bibliothèque d'Ecublens | 21 |
| Figure 8: Coin Enfants de la bibliothèque d'Ecublens | 22 |
| Figure 9: Espace où se peuvent se dérouler les animations | 22 |
| Figure 10: Salon avec coin café de la bibliothèque d'Ecublens | 22 |
| Figure 11: Coin Adolescents voisin de la ludothèque | 23 |
| Figure 12: Espace jeux libres dans la ludothèque d'Ecublens | 24 |
| Figure 13: Tables de jeux à la ludothèque d'Ecublens | 24 |
| Figure 14: Entrée principale du Forum Meyrin | 27 |
| Figure 15: Patio central du Forum Meyrin | 27 |
| Figure 16: Entrée de la bibliothèque du Forum Meyrin | 28 |
| Figure 17: Hall d'entrée de l'aile de la bibliothèque | 28 |
| Figure 18: Places de travail à la bibliothèque du Forum Meyrin | 28 |
| Figure 19: Postes informatiques et périodiques | 28 |
| Figure 20: Entrée de l'Hôtel-Dieu | 30 |
| Figure 21: Hall d'entrée de l'Hôtel-Dieu | 31 |
| Figure 22: Entrée de la Bibliothèque municipale et de la section Adultes | 31 |
| Figure 23: Coin lecture Adultes | 32 |
| Figure 24: Espace Enfants | 33 |
| Figure 25: Espace Animations Enfants | 33 |
| Figure 26: Ludothèque de Porrentruy | 33 |
| Figure 27: Établissement primaire Gimel-Etoy | 35 |
| Figure 28: Hall d'entrée du bâtiment | 35 |
| Figure 29: Entrée de la Médiathèque d'Etoy | 37 |
| Figure 30: Espace ludothèque | 37 |
| Figure 31: Guichet du prêt ludothèque | 37 |
| Figure 32: Espace bibliothèque | 37 |
| Figure 33: Étagères de jeux dans la Bibliothèque municipale de Coire | 40 |
| Figure 34: Guichet postal de la Bibliothèque municipale de Coire | 41 |
| Figure 35: Plaque indiquant l'entrée de la bibliothèque sur le mur du Cycle d'orientation | 48 |

Liste des acronymes et abréviations

| | |
|----------|---|
| AAF : | Association des archivistes français |
| AAS : | Association des archivistes suisses (en allemand VSA) |
| AEMS : | Accueil pour enfants en milieu scolaire |
| AEV : | Archives de l'Etat du Valais |
| AHVM : | Association des habitants de la ville de Meyrin |
| AI : | Assurance invalidité |
| AID: | Agent en Information Documentaire |
| ArCJ : | Archives cantonales jurassiennes |
| AVA : | Association Vaudoise des Archivistes |
| AVL : | Association Valaisanne des Ludothèques |
| BAM : | Das gemeinsame Portal zu Bibliotheken, Museen, Archiven |
| BAnQ: | Bibliothèque et Archives nationales du Québec |
| BCU : | Bibliothèque cantonale et universitaire (Lausanne) |
| BiCJ : | Bibliothèque cantonale jurassienne |
| BIS : | Bibliothèque Information Suisse (a fusionné avec la CLP en 2018 pour devenir Bibliosuisse) |
| CFF : | Chemins de fer fédéraux suisses (en allemand SBB) |
| CLP : | Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique |
| CO : | Cycle d'orientation (secondaire inférieur, secondaire I) |
| CREPA : | Centre régional d'études des populations alpines |
| DECS : | Département de l'éducation, de la culture et du sport (Canton du Valais) |
| DOK : | DiscOtake, Openbare Bibliotheek en het Kunstcentrum (Discothèque, Bibliothèque publique et Centre d'art) |
| Édhéa : | École de design et Haute école d'art du Valais (HES-SO Valais) |
| EPT : | Équivalent plein temps |
| ESAR : | Exercice, Symbolique, Assemblage, Règles (système de classification des jeux) |
| ENSSIB : | École nationale supérieure des Sciences de l'information et des Bibliothèques (France) |

| | |
|--------------|--|
| EPFL : | École polytechnique fédérale de Lausanne |
| FLS : | Fédération des Ludothèques Suisses |
| FM2J : | Centre national de Formation aux Métiers du Jeu et du Jouet (France) |
| HEG : | Haute école de gestion (Genève) |
| HEP BEJUNE : | Haute Ecole Pédagogique (Berne, Jura, Neuchâtel) |
| HETS : | Haute école de travail social (Genève) |
| ID : | Information documentaire |
| IFLA: | International Federation of Library Associations and Institutions (en français Fédération internationale d'associations et d'institutions de bibliothèques) |
| ml : | Mètres linéaires |
| OBA: | Openbare Bibliotheek van Amsterdam (Bibliothèque publique d'Amsterdam) |
| ODLIS : | Online Dictionary for Library and Information Science |
| ORIF: | Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle |
| OT : | Office du tourisme |
| RERO : | Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale |
| SSB : | Service suisse aux bibliothèques (en allemand SBD) |
| SWOT : | Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats (en français FFOM) |
| UAPE : | Unité d'accueil pour écoliers |

1. Introduction

Les bibliothèques ne sont pas la fourmi de La Fontaine. Bien au contraire, elles sont volontiers « prêteuse[s] » (La Fontaine, I, 1, v. 15), c'est même une de leurs fonctions principales. Les bibliothèques partagent, c'est dans leur nature. Elles partagent des savoirs avec leurs usagers (par l'accès à l'information et à la culture), des expériences avec leurs pairs (à travers des réflexions fondamentales et des combats politiques), des projets avec d'autres institutions (dans des programmes de numérisation par exemple), pourquoi ne partageraient-elles tout simplement pas des locaux ? La question est posée de savoir ce que les bibliothèques ont à gagner, et peut-être à perdre aussi, à se voir associées à d'autres institutions et services dans un même bâtiment. Mais surtout, quels avantages ce rapprochement physique peut avoir pour leurs usagers et la collectivité en général.

Le présent travail se veut une réflexion sur l'intérêt que peut présenter la création d'un centre culturel regroupant diverses institutions dans une commune valaisanne rurale et touristique et les contraintes inhérentes. Il s'articule en deux parties, théorique et pratique.

La partie théorique passe en revue la littérature professionnelle pour faire apparaître l'évolution que connaissent trois types d'institutions, bibliothèques, archives et musées, ainsi que les relations qu'elles sont amenées à nouer entre elles et les exigences que cela pose. Des études de cas mettent en lumière le mode de fonctionnement de plusieurs services réunis dans un même bâtiment, les motifs qui président à un partage de locaux, les enjeux qui se nouent autour et les collaborations qui peuvent en découler.

La partie pratique consiste en l'ébauche d'un projet pour la création d'un centre culturel dans le Val de Bagnes. Elle présente trois options, avec des suggestions d'aménagement d'espaces, d'horaires et de personnel pour différentes institutions culturelles et autres services partenaires, des recommandations pour la localisation du centre, ainsi que quelques pistes de financement.

1.1 Mandat

Les bibliothèques ont montré à travers le temps leur capacité à se renouveler, à changer de point de vue, lorsque cela s'avère nécessaire, et à être force de proposition. C'est la Bibliothèque de Bagnes qui est à l'origine de ce mandat. Se sentant à l'étroit dans ses locaux et réalisant que d'autres institutions vivaient une situation comparable, elle a suggéré la possibilité d'un regroupement de plusieurs acteurs locaux et le développement de synergies.

Le Service culturel de la commune de Bagnes a donc élaboré un mandat portant sur la possibilité de création d'un centre culturel dans le Val de Bagnes. Ce mandat visait à définir les ressources nécessaires à la réalisation d'un centre culturel et les plus-values que celui-ci pouvait apporter à l'offre culturelle et touristique de la commune. Il devait faire état d'expériences déjà vécues et de réflexions menées antérieurement sur le sujet. De plus, un sondage des institutions et services susceptibles d'être intéressés devait être effectué, un état des lieux dressé, les attentes et les besoins listés. Trois modèles de collaboration devaient être présentés avec, pour chacun, les institutions partenaires, le mode de fonctionnement, les ressources nécessaires. Enfin, des suggestions devaient être faites pour l'implantation du centre, des animations et des sources de revenus potentielles.

1.2 Méthodologie

Pour mener à bien ce mandat, trois axes de travail ont été suivis en parallèle dès le départ :

- Des recherches documentaires portant sur les collaborations entre institutions culturelles : archives, bibliothèques et musées ;
- Une recherche d'exemples de centres réunissant plusieurs institutions culturelles en Suisse et à l'étranger ;
- Une prise de contact avec les institutions culturelles de la commune de Bagnes et d'autres services susceptibles d'être concernés par le mandat.

1.2.1 Recherches documentaires

Les recherches documentaires ont montré la richesse et la variété des collaborations mises en place par les archives, les musées et les bibliothèques, mais aussi par ces dernières avec d'autres services publics ou privés. De nombreux exemples ont été recensés et analysés dans un rapport de l'IFLA (Yarrow, Clubb, Draper 2008) et deux mémoires de l'ENSSIB (Fruchon 2008 ; Laroche 2010). La littérature a aussi montré la corrélation entre les partenariats établis et les mutations vécues par les institutions culturelles. La recherche a donc été étendue à l'évolution des bibliothèques, en particulier le concept de bibliothèque « troisième lieu », la politique et les méthodes de valorisation des archives et la notion de médiation culturelle.

1.2.2 Retours d'expérience

De très nombreux exemples, de nature et de taille très diverses, ont été relevés dans la littérature. Dans le cadre du travail, il a été jugé opportun de bénéficier de retours d'expérience en Suisse. C'est pourquoi des structures regroupant plusieurs institutions ont été sélectionnées et analysées. Les structures communales ont été préférées aux structures cantonales, quand c'était possible, pour se rapprocher du cas de Bagnes. Ainsi, le Palais de Rumine, où cohabitent trois musées cantonaux et la BCU Lausanne, n'a pas été retenu. Malheureusement, il n'a pas toujours été possible de trouver des communes présentant un profil analogue à celui de la commune de Bagnes (même population, plutôt de type rural ou touristique).

Pour chaque structure, une visite des lieux a été effectuée et un entretien a été mené sur place avec un ou plusieurs responsables d'institution, sur la base d'un questionnaire envoyé préalablement. L'ensemble des questionnaires est fourni en annexe (annexes 1 à 9). Si un entretien en présentiel n'était pas possible pour des questions d'éloignement ou d'agenda, les échanges se sont faits par courrier électronique. À l'issue de chaque entretien, une notice de présentation de la structure a été rédigée et soumise aux personnes rencontrées pour validation.

1.2.3 Contact avec les institutions de la commune de Bagnes

Les premières institutions contactées ont été celles du Service de la culture : archives, bibliothèque et musée. Puis d'autres services qui manifestaient de l'intérêt pour le projet ont

été joints. Le partenariat éventuel avec une entreprise commerciale privée n'a pas été pris en considération, la mixité entre lucratif et non-lucratif pouvant constituer une source de confusion auprès du public.

Comme pour les retours d'expérience, des entretiens sur place, assortis d'une visite des locaux, ont été réalisés avec les responsables et les collaborateurs des institutions et des services, sur la base d'un questionnaire envoyé préalablement. Si l'entretien ne pouvait pas se dérouler en présentiel, les informations ont été transmises par courrier électronique. À la suite de chaque entretien, un état des lieux a été rédigé et soumis aux personnes rencontrées pour validation.

Dans la description des lieux (retours d'expérience et institutions du Val de Bagnes), la localisation et le temps de déplacement à pied ont été notés à partir du site Google Maps.

Parallèlement aux rencontres avec les responsables et les collaborateurs, des recherches documentaires ont été effectuées pour réunir les normes et règlements en vigueur pouvant servir à déterminer les aménagements nécessaires pour chaque institution. Comme ils sont parfois inexistantes, des renseignements ont été pris auprès d'experts dans le domaine, en particulier pour les archives. Ces échanges se sont faits par courrier électronique.

Enfin, dans le cadre de la présentation des options possibles pour la création du centre culturel, une analyse SWOT a été effectuée pour chaque option. La méthode SWOT, en français FFOM, consiste à établir pour un projet ses forces (*strengths*) et faiblesses (*weaknesses*) d'origine interne, ainsi que les opportunités (*opportunities*) et les menaces (*threats*) d'origine externe.

1.2.4 Vocabulaire

Au fil des lectures, plusieurs expressions sont apparues pour décrire le procédé consistant à réunir plusieurs institutions ou services : « mutualisation d'équipements culturels », « installation mixte », « installation intégrée ». Aucune n'a été spécialement retenue dans le cadre de ce travail où on parle plutôt de structure, institution, service et centre culturel, cette dernière expression incluant parfois l'idée de socioculturel.

1.2.5 Liens utiles

Un récapitulatif de liens vers des institutions pouvant servir de modèle et vers des normes, recommandations et règlements est proposé sous forme de tableaux fournis en annexe (annexes 15 et 16).

2. Evolution dans la collaboration d'institutions culturelles

La réunion en un même lieu de plusieurs institutions au sein desquelles figure une bibliothèque n'est pas un concept récent, c'est même la règle qui a prévalu pendant des siècles. Comment ne pas évoquer le *Mouseion* d'Alexandrie voulu par le premier souverain de la dynastie des Lagides, Ptolémée Ier Sôter, qui y convia les plus prestigieux érudits de son temps ? Ce temple des Muses était un lieu d'étude où les savants bénéficiaient de tout le confort pour mener à bien leurs recherches et avaient à leur disposition une impressionnante bibliothèque qu'ils étaient appelés à enrichir encore de leurs travaux. C'est le premier exemple de « projet de centre intellectuel global [...] mené à son terme » (Dubosson 2017).

À la Renaissance apparaissent les premiers cabinets de curiosité, qui vont se développer au XVIe puis au XVIIe siècle avec la fascination qu'exercent les trouvailles ramenées par les explorateurs du Nouveau Monde (Laroche 2010). Ces bibliothèques privées rassemblaient tout autant des livres que des objets très divers tels que tableaux, médailles, animaux et plantes naturalisés. À la mort du propriétaire, l'ensemble était très souvent légué par celui-ci à la collectivité avec charge à celle-ci de le mettre à disposition de ses membres. On voit naître alors les musées-bibliothèques. C'est souvent par souci d'économie que les autorités réunissent les deux institutions, mais pas seulement :

« Encore [i.e au XIXe siècle] considérée souvent comme un musée du livre, la bibliothèque a une place toute trouvée aux côtés de l'institution muséale, dont elle partage la mission de conservation du patrimoine. En outre, les programmes groupés conduisent à des édifices plus importants qui contribuent au prestige des municipalités. » (Laroche 2010, p. 24)

La place venant à manquer avec le temps pour les collections de l'une comme de l'autre, le divorce est parfois prononcé.

Toutefois, la bibliothèque ne se retrouve pas associée qu'au seul musée. Ann-Sarah Laroche, dans le mémoire d'études qu'elle consacre à l'histoire de la mutualisation des équipements culturels (2010), dresse un panorama très éclairant de ce qui s'est réalisé en France tout au long du XXe siècle. Ainsi, dans les programmes de reconstruction de l'immédiat après-guerre, bibliothèque, musée, Ecole des Beaux-Arts, conservatoire de musique (Brest) ou bibliothèque, musée et archives (Saint-Denis) sont contraints de cohabiter pour des raisons financières. Les années 60-70, dans une volonté de démocratiser l'accès à la culture, voient se créer les maisons de la culture, puis les centres éducatifs et culturels. Les premières rassemblent autour d'un théâtre des salles d'exposition, de réunion, une bibliothèque, un restaurant, une garderie, mais feront long feu, jugées malgré tout trop élitistes. Les seconds regroupent autour d'un établissement scolaire, sous la direction d'une personne chargée de coordonner ces structures, une bibliothèque, un centre sportif, une école de musique, un centre social ou de formation. Le projet vise à favoriser l'intégration, mais doit aussi s'assurer, fait intéressant, la rentabilité des locaux par leur plein emploi. Dans les années 80 et 90, la bibliothèque devient médiathèque et rejoint d'autres services au public : office du tourisme, poste, guichets administratifs, etc.

Des exemples évoqués par Ann-Sarah Laroche, on pourra retenir que lorsque la réunion se fait sous la contrainte financière, elle n'offre aucune plus-value et se résume à une simple cohabitation. Parfois, faute de financements suffisants, certaines des structures prévues ne voient pas le jour et c'est la bibliothèque qui finit par jouer le rôle de centre culturel, voire social.

2.1 Evolution des bibliothèques

Or, c'est bien la direction qu'elle a prise au cours des dernières années, en adoptant le concept du « troisième lieu ». Cette expression émane des travaux de l'américain Ray Oldenburg, spécialiste en sociologie urbaine, à la fin des années 80. La notion tend à être connue aujourd'hui dans le monde de la bibliothéconomie, mais il n'est pas inutile d'en rappeler les caractéristiques, résumées par Mathilde Servet dans son mémoire d'étude (2009), suivi d'un article (2010). Se distinguant du premier lieu qui est le foyer et du deuxième lieu qui est le domaine du travail, le troisième lieu :

- « *Se veut un espace neutre, propice à un échange informel entre tous les membres de la communauté, procurant des opportunités de rencontre* » ;
- « *Agit comme facilitateur social et permet de rompre la solitude ou de contrer l'ennui* » ;
- « *Est un des rares lieux où l'on peut être soi-même sans peur d'être soumis au jugement d'autrui* » ;
- « *[Est] garant de nouveauté et invite à vivre une expérience inédite, brisant la monotonie du quotidien* » ;
- « *Encourage l'épanouissement de l'esprit démocratique en offrant un cadre propice à l'échange, aux débats publics.* » (Servet 2010)

La bibliothèque s'est reconnue dans cette définition et diversifie ses services en conséquence, se focalisant davantage sur l'utilisateur que sur la collection, usager qu'elle place dorénavant au cœur de ses préoccupations. Comme le dit le directeur de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de South Carolina, R. David Lankes (cité dans Gorin 2019, p. 24 [traduction collective]) :

« Les meilleures bibliothèques considèrent que la communauté en elle-même est sa collection. »

Ainsi, les services innovants se sont multipliés et ont stimulé la fréquentation des bibliothèques qui craignaient pour leur avenir avec le développement fulgurant du Web et d'Internet. On fait régulièrement référence à :

- Les *Idea stores* de Tower Hamlets, un district de Londres très multiculturel et plutôt démunis : ils sont ouverts 71 heures par semaine, 7 jours sur 7, 357 jours par an et proposent plus de 800 cours dans les domaines des arts visuels, des langues, des nouvelles technologies, mais aussi de la santé, de la musique, de la création de vêtements etc. Ils sont équipés d'un café et d'une crèche (Dogliani 2010). Les bâtiments sont « des constructions de haute qualité, stimulantes, colorées, avec de la lumière naturelle et beaucoup d'ouvertures vitrées, [...] à l'opposé des institutions académiques officielles » (Dogliani 2008).
- Les bibliothèques publiques danoises qui ont développé un modèle « quatre espaces » : espace d'apprentissage (par le jeu, les cours, la lecture, l'utilisation des médias, des activités créatrices, etc.) ; espace d'inspiration où on retrouvera littérature, cinéma, musique, art, jeux, etc. ; espace de rencontre, intime ou pour débats publics ; espace performatif avec des ateliers d'écriture, de photo, de création avec des artistes, etc. L'aménagement intérieur, le mobilier, les activités et les modèles de comportement sont propres à chaque espace (Thorhaug 2018).

- La bibliothèque aux Pays-Bas : la DOK à Delft, « où règne une atmosphère presque familiale » avec des jeux, des jouets, une véritable « maison des usagers [...] comme un prolongement de leur habitation » (Servet 2009, p. 34) et l'OBA à Amsterdam qui par son « design très soigné » offre « une forme de luxe [...] accessible à tous » (Servet 2009, p. 35).

Le concept révèle toute sa pertinence dans les territoires ruraux, ainsi qu'en a fait état un atelier de professionnels organisé en 2013 à la Médiathèque André-Malraux de Béziers-Méditerranée autour de la bibliothèque « troisième lieu » en milieu rural et dont Amandine Jacquet a réalisé la synthèse (Jacquet 2015). Les habitants des milieux ruraux se répartissent entre personnes vivant et travaillant sur place, personnes travaillant en ville et ayant choisi de vivre à la campagne et personnes n'ayant pas les moyens de vivre en ville où la vie est plus chère. Or, dans ces campagnes, les services publics ou commerciaux ont tendance à se raréfier. La vie des personnes rencontrant des difficultés de mobilité s'en trouve compliquée : personnes âgées, malades, en situation de handicap, sans véhicule. Les habitants se connaissent peu et s'impliquent moins dans la vie publique (Jacquet 2018).

Pour infléchir ce phénomène, des collectivités font le pari de réunir plusieurs structures et services dans un bâtiment avec la mise en commun des locaux, du personnel, des ressources :

« En milieu rural, le choix de construire un même équipement pouvant accueillir plusieurs services est un choix de raison. [...] La collectivité s'assure d'une part des économies conséquentes sur les coûts d'investissement et de fonctionnement [...] et d'autre part un potentiel accru de rentabilité sociale des services grâce à une visibilité plus forte et une "fertilisation croisée" des publics. » (François, Dauphin 2018, p. 231)

Par exemple, aux Pays-Bas, le *kulturhus* regroupe bibliothèque, école de musique, office du tourisme, café, services municipaux, associations (Jacquet 2015). De même, Amandine Jacquet évoque la poste, l'accueil d'assistantes maternelles, l'aide aux devoirs, un bureau pour des conseils à la vie pratique (2015) et donne des exemples, dont la petite ville de Wormhout (env. 5600 hab.) dans le Houtland où ont été réunis médiathèque, office du tourisme et centre iconographique sur les Flandres (2016). Ainsi :

« En se groupant avec d'autres services, [la bibliothèque] concentre la "vie" du village et la rend plus visible. [...] C'] est un peu le cœur du village. » (Jacquet 2015, p. 97)

Par ces prestations d'un nouveau genre, la bibliothèque se fait centre socioculturel et peut aussi « servir en quelque sorte de sas d'intégration » pour les populations allophones (Servet 2015, p. 28).

Bien que le concept de bibliothèque « troisième lieu » ne soit « pas du tout antinomique » (Servet 2015, p. 23) avec les missions de la bibliothèque (accès au savoir, à la culture, à l'information), il ne fait toutefois pas l'unanimité parmi les professionnels, dont certains rappellent « l'appétit majeur de[s] publics pour des découvertes élaborées soigneusement à leur profit (qu'on pense par exemple au succès d'expositions comme celles de la Bibliothèque nationale de France (BnF) ou de la bibliothèque municipale de Lyon) » (Calenge 2015, p. 47).

En effet, des bibliothèques de lecture publique se retrouvent parfois dépositaires de fonds patrimoniaux constitués au cours de leur histoire par des dons, des legs, voire des acquisitions de leurs responsables, dont elles ne savent pas toujours que faire. Or, « lorsqu'on travaille dans une bibliothèque de banlieue, on se tromperait en pensant qu'un fonds patrimonial est

de peu d'attractivité pour un public aux nombreuses urgences (apprendre le français, trouver du travail...) » (Schreiber 2008, p. 88). Valoriser ces fonds patrimoniaux constitue un défi, mais peut représenter « un bon stimulant pour la transversalité des équipes » (Schreiber 2008, p. 89). Les actions menées ne doivent pas se limiter à la seule exposition, mais consister aussi en des ateliers, des conférences et peuvent investir des programmes plus vastes en collaboration avec d'autres services de la ville : visites de monuments historiques, lien avec d'autres expositions, rallyes, etc. Dans des localités touristiques, ce peut être aussi l'occasion de « [partager] la connaissance de l'histoire locale avec les nouveaux arrivants et les résidents de passage » (Servet 2015, p. 92).

2.2 Evolution des services d'archives

Parallèlement à l'évolution des bibliothèques, les services d'archives connaissent aussi une profonde mutation, toujours avec la même idée : « identifier ses publics et comprendre leurs attentes » (James-Sarazin 2009, p.87).

Selon Patrice Marcilloux (2009), certains des publics des archives ont modifié leur rapport aux documents d'archives, les motifs d'intérêt ne sont plus les mêmes. On assiste à une « évolution non seulement quantitative, mais encore qualitative, des publics des archives » (Marcilloux 2009, p. 110). Le goût pour l'histoire demeure, mais c'est davantage l'émotion qu'on recherche. La consultation de documents d'archives se vit moins comme une démarche scientifique dans le cadre d'une recherche formelle visant à une publication que comme une pratique culturelle entrant dans le cadre des loisirs. C'est l'occasion de raccrocher l'histoire étudiée dans les manuels scolaires à quelque chose de plus intime : « en quelque sorte des travaux pratiques » (Historien amateur, cité dans Marcilloux 2009, p. 111). Le recours aux archives se fait par souci d'épanouissement personnel.

Ce phénomène incite les services d'archives à dynamiser leur politique de valorisation des archives. Les professionnels se penchent de plus en plus sur la question¹ et cette thématique est intégrée aux cursus d'études². Les réflexions portent sur les questions de terminologie et les objectifs qui en résultent, les publics concernés, les enjeux politiques, communautaires et économiques et les bonnes pratiques (Hiroux, Mirguet 2012). La valorisation passe aujourd'hui par la mise en ligne de documents numérisés et l'organisation d'expositions physiques. Elle suscite l'intérêt des publics, offre de la visibilité aux services d'archives et permet ainsi de mieux faire comprendre et de défendre, s'il en est besoin, leur activité auprès des autorités de tutelle. De fait, les services d'archives sont à la fois service administratif et institution culturelle.

Dans le cadre de cette mise en valeur, il ne faut toutefois pas négliger la difficulté qu'il peut y avoir pour le public à entrer en relation avec des documents « qu'il juge souvent rébarbatifs et difficiles à saisir » (James-Sarazin 2009, p. 87). C'est une pratique exigeante sur le plan intellectuel (Marcilloux 2009) et des actions de médiation sont indispensables pour l'accompagner. Par exemple, dans l'organisation d'une exposition physique, des pistes sont

¹ Actuellement, la valorisation des archives municipales et cantonales en Suisse fait l'objet d'un travail de Bachelor à la Haute école de gestion de Genève, qui doit être soutenu durant l'été 2019.

² Dans la formation conduisant au titre de Spécialiste en Information documentaire, la Haute école de gestion de Genève a introduit, il y a quelques années déjà, un cours à choix intitulé *Valorisation et diffusion des archives*.

évoquées pour encourager cette prise de contact. Parmi elles, l'idée de faire dialoguer les documents d'archives avec d'autres objets patrimoniaux, d'oser le mariage du document d'archives avec de l'art contemporain, de risquer une scénographie décalée, originale, drôle (James-Sarazin 2009). Par ailleurs, de plus en plus de formations sont proposées aux archivistes pour les sensibiliser à la question de la médiation. L'Association des archivistes français programme une série de formations continues et de stages-ateliers autour de l'action culturelle, de l'accueil du public, de la diffusion et de la médiation, parmi lesquels *Inclure le jeu dans les actions de médiation du service d'archives*, *Mener des stratégies d'animation culturelle au sein d'un service d'archives*, *Concevoir une exposition et les différentes manifestations liées à ce projet* (AAF 2019). Ces cours affichent souvent complet.

On le voit, l'évolution parallèle que connaissent les prestations des bibliothèques et des services d'archives, avec la prise en compte toujours plus grande de leurs publics, incite à penser que ces institutions peuvent trouver des points de convergence et faire naître des projets de collaboration. Ce d'autant plus que la nature de leurs fonds vient parfois à se confondre : on trouve des fonds d'archives dans les bibliothèques, des bibliothèques dans les fonds d'archives, d'où la nécessité d'un partage de compétences, tant pour le traitement de ces fonds que pour les questions de conservation, préservation et valorisation (Vatican 2011).

Et qu'en est-il des musées ?

2.3 Relation musée-bibliothèque

On l'a déjà dit, musée et bibliothèque ont un passé commun. Pendant longtemps, ils sont naturellement associés et se confondent même. À l'origine, la *British Library* dépendait du *British Museum*. Ou était-ce le contraire, la collection d'ouvrages et d'objets d'histoire naturelle léguée par John Sloane ayant été longtemps sous la responsabilité d'un bibliothécaire principal ? En France, c'est la Révolution de 1789, avec les confiscations qui s'ensuivent, qui conduit à séparer les deux institutions, mais aux États-Unis, de tels cloisonnements n'ont pas lieu d'être, on privilégie le rapprochement de toutes les sources de savoir, qu'elles soient bibliothèques, universités ou sociétés savantes. Bibliothèque et musée sont tous deux outils au service de l'éducation (Mairesse 2013). Indice révélateur : quand les Belges Paul Otlet et Henri Lafontaine s'attellent à leur modèle de classification universelle, ils sont portés par une utopie plus globale :

« L'idée d'une cité mondiale – le "Mundaneum" – projet englobant le siège des administrations du gouvernement des nations, mais aussi le lieu de convergence des savoirs, notamment rassemblés en une bibliothèque et un musée à croissance illimitée. » (Mairesse 2013, p. 31)

De fait, bibliothèque et musée partagent une même fonction :

« [Ils] gèrent des collections d'objets matériels qui doivent être acquis, documentés, préservés et entreposés pendant de longues périodes de temps. Ces deux types d'établissements prennent des mesures afin que leurs collections, et les connaissances, soient accessibles aux publics. » (Dunn et MacDonald 2009, p. 159)

Ils sont sensibles aux hausses ou baisses de fréquentation de ces publics et parmi les services visant à maintenir leur attractivité, ils multiplient tous deux les actions de médiation. Cette prise en compte de l'importance de la médiation devrait leur être une occasion de réfléchir ensemble à des possibilités de collaboration, mais tout n'est pas si simple.

Le développement du tourisme a ouvert de nouvelles perspectives au musée, avec de nouveaux publics, alors que la bibliothèque peine à en profiter : « le rythme de la visite touristique s'accommode mal du travail en bibliothèque » (Mairesse 2013, p. 34). Par ailleurs, la manière dont le visiteur vit son expérience dans l'un et l'autre lieu est différente : « la visite de l'un se magnifie dans une "sortie", [...] tandis que la fréquentation de l'autre appartient au temps ordinaire du quotidien » (Fabre, Régimbeau 2013, p. 154). Des différences de rythme dans l'organisation aussi : la bibliothèque est en transformation constante, avec des allées et venues permanentes, des déplacements de livres empruntés, rangés, le renouvellement fréquent des nouveautés exposées, une forte réactivité à l'actualité, quand le musée est plus figé, avec des expositions temporaires de longue durée, pendant lesquelles les objets exposés ne sont pas déplacés (Fabre et Régimbeau 2013). Pour fonctionner ensemble, « les cultures organisationnelles des deux lieux doivent tendre à s'harmoniser » (Contentot 2011).

Ces incompatibilités peuvent constituer un écueil, et la crainte persiste toujours pour les institutions amenées à travailler ensemble de perdre une partie de leur identité.

Alors pourquoi collaborer ?

2.4 Ce qui justifie une collaboration

À cette question, un rapport de l'IFLA sur les tendances en matière de collaboration et coopération entre bibliothèques publiques, archives et musées répond :

« Les bibliothèques, les archives et les musées sont souvent des partenaires naturels en matière de collaboration et de coopération, puisqu'ils servent souvent la même collectivité, par des moyens semblables. Les bibliothèques, les archives et les musées soutiennent et améliorent toutes les possibilités de l'apprentissage continu, conservent le patrimoine communautaire, protègent et assurent l'accès à l'information. » (Yarrow, Clubb, Draper 2008, p. 6)

Ils sont liés par « un but commun, la préservation et la présentation de l'héritage culturel » (Kirchhoff, Schweibenz, Sieglerschmidt 2009, p. 252).

La collaboration offre ses avantages dans :

- Un enrichissement des collections qui doit conduire à une hausse de fréquentation (des collections réunies dans un même lieu égalent à plus de ressources pour les usagers, donc, en principe, plus d'usagers) ;
- La possibilité de développer à plusieurs des programmes qu'il serait difficile de mettre en place seul ;
- Une amélioration de la visibilité de chaque institution avec pour le public une meilleure compréhension des activités des unes et des autres (Yarrow, Clubb, Draper 2008, p. 40).

En particulier, archives, bibliothèque et musée ont à faire face à deux défis qui doivent les inciter à s'allier :

- La concurrence du Web ;
- L'accueil du public et la médiation.

Le deuxième a déjà été évoqué plus haut. Quant au premier, on ne s'étendra pas dessus, car personne ne peut nier en 2019 la place prise par la Toile dans nos vies à tous points de vue.

En revanche, ce Web qui constituait une menace pour les institutions physiques leur ouvre aussi tout un éventail de possibles. En effet, l'élaboration d'un langage informatique universel, de formats, de protocoles et de normes compatibles pour la description des objets a permis la mise en place de nombreux partenariats qui ont abouti à la création de portails numériques supranationaux comme Europeana (<https://www.europeana.eu/portal/fr>), nationaux comme BAM en Allemagne (<http://www.bam-portal.de/>) ou régionaux (Houdayer 2013).

On n'ira pas plus loin sur ce sujet, dans le cadre de ce travail, de même qu'on n'évoquera pas les collaborations extra-muros, mais on se concentrera sur les promesses et enjeux d'une intégration physique.

2.5 Enjeux de l'intégration

Par intégration, il faut comprendre le partage par plusieurs institutions d'installations communes. Pour les besoins du travail, on élargit donc le champ de la définition que l'ODLIS donne d'une installation mixte ou intégrée : « un accord de coopération entre une bibliothèque et une autre institution, comme une école, un collège communautaire ou une université, selon lequel les deux institutions partagent les mêmes installations et/ou collections » (Reitz [sans date], cité dans Yarrow, Clubb, Draper 2008, p.28). En effet, l'intégration ne concerne pas seulement archives, bibliothèques et musées, mais peut se retrouver dans différents modèles (Laroche 2010) :

- Un modèle culturel regroupant archives, bibliothèque et musée³ ;
- Un modèle éducatif regroupant bibliothèque de lecture publique et centre de documentation ;
- Un modèle communautaire regroupant bibliothèque et services publics.

Selon une typologie établie par Karen Dornseif au sujet des collaborations entre bibliothèques publiques et universitaires (Dornseif 2001, cité dans Yarrow, Clubb, Draper 2008, p. 28), mais qu'on peut étendre à d'autres collaborations, on peut distinguer trois niveaux d'intégration :

- Intégration minimale : une simple cohabitation des institutions où chacune conserve ses services propres ;
- Intégration sélective : les institutions partagent des projets spécifiques ou des départements ;
- Intégration complète : les institutions partagent une même mission.

³ Avec souvent la volonté que « la capacité de la bibliothèque à attirer un public large et varié [soit] instrumentalisée au profit du musée moins rassembleur. » (Laroche 2010, p. 63)

2.5.1 Intégration minimale

L'intégration minimale répond souvent à une logique économique. Elle est celle pour laquelle on trouve le plus grand nombre d'exemples : bibliothèque et archives, bibliothèque et musée, bibliothèque et galerie d'exposition, bibliothèque et école de musique, etc. À Annecy en Haute-Savoie, par exemple, la médiathèque municipale (qui comprend un fonds ancien et une artothèque), le théâtre et l'office de tourisme sont rassemblés dans le Centre culturel Bonlieu, qui comprend aussi un commerce, un salon de coiffure et un restaurant fast-food.

L'intégration minimale présente cet avantage pour l'utilisateur de faire converger l'offre, de lui mettre à disposition en un même lieu des ressources variées. Il bénéficie d'un plus grand confort, n'ayant pas à se déplacer. Aux institutions, cette solution offre plus de visibilité, avec la possibilité de faire connaître leurs services à de nouveaux publics.

2.5.2 Intégration sélective

L'intégration sélective ne consiste plus seulement à associer dans un même lieu plusieurs institutions, mais à élaborer un projet commun, à « inventer une nouvelle sphère d'action » (Fruchon 2008, p. 25) pour la structure ainsi créée. C'est celle qui est la plus difficile à mettre en place, car les institutions conservent leur propre champ d'action, tout en devant collaborer à « un projet culturel global » (Fruchon 2008, p. 26). Les réticences au sein des institutions peuvent être vives, surtout si le projet émane d'une autorité politique et s'il manque de clarté. S'il est mal communiqué, les institutions n'y voient qu'un prétexte, ne s'y reconnaissent pas et craignent d'être dépouillées de leur spécificité. La difficulté peut encore être accentuée quand les différentes institutions représentées ne dépendent pas des mêmes autorités de tutelle, la gestion du personnel peut obéir à des règlements différents, les salaires aussi, ce qui crée des tensions, voire devient source de conflit.

2.5.2.1 Les Champs Libres

À Rennes en Bretagne, Les Champs Libres regroupent depuis 2006 une bibliothèque, un Espace des Sciences et le Musée de Bretagne avec la volonté d'encourager la transversalité par un croisement des publics et des actions communes. Les espaces partagés sont le hall d'accueil, une salle d'expositions et un auditorium. Le site web est commun (<https://www.leschampslibres.fr/>).⁴ Cependant, le projet n'a pas été bien compris et a eu du mal à se mettre en place ; il est resté longtemps (deux ans) un vœu pieux (Fruchon 2008). Chaque institution est arrivée avec son passé, la visibilité de chacune par rapport aux autres était « une réelle préoccupation » (Contenot 2011), le directeur nommé se contentait d'assurer la logistique. Il a fallu beaucoup expliquer, beaucoup dialoguer pour qu'aboutisse la première collaboration en 2008 : l'exposition *Le roi Arthur, une légende en devenir*. À cette occasion, chaque institution a apporté des « éléments constitutifs de l'exposition » (Contenot 2011) et des partenariats ont même été conclus hors les murs avec d'autres bibliothèques, l'université de Rennes 2 et la Bibliothèque nationale de France (BnF).

⁴ Tous les liens mentionnés dans le texte (hors bibliographie) ont été consultés le 29 juillet 2019. Pour éviter d'alourdir le texte, la mention [Consulté le] n'a pas été précisée à chaque fois.

2.5.2.2 Pierresvives

À Montpellier, le Département de l'Hérault a voulu un lieu qui « rassemble les hommes et propose d'abattre les murs artificiellement dressés entre les publics de la culture et ceux du sport » (Département de l'Hérault [sans date]). Le centre Pierresvives réunit les Archives départementales, la Médiathèque départementale⁵, l'association départementale Hérault Sports et un espace Jeunes Citoyens. Le site web est commun (<http://pierresvives.herault.fr/>). Le Service programmation est chargé des événements : conférences, ateliers, expositions, jeux, etc. La construction du centre a été confiée à une architecte au renom international, Zaha Hadid.

2.5.2.3 Le Rize

Le Rize à Villeurbanne, commune limitrophe de Lyon, est « une structure patrimoniale dédiée à la mémoire des habitants » avec pour mission de « collecter et conserver des traces du passé, les étudier par la recherche, les valoriser par l'action culturelle et pédagogique » (La Selle 2010). Il réunit archives municipales de Villeurbanne et médiathèque de lecture publique. Les premières assument aussi la conservation de la collection patrimoniale (monographies et périodiques). Quant à la médiathèque, à côté de ses collections généralistes, elle développe une collection spécifique sur la thématique « Mémoire et sociétés », qu'elle met en évidence dès l'entrée. Il y a une véritable volonté de « contribue[r] à estomper la frontière archives-médiathèque » et d'affirmer « l'unité du lieu et la cohérence de ses ressources documentaires » (La Selle 2010). Il en a découlé la création d'un portail unique pour les recherches documentaires qui permet d'interroger le catalogue de la médiathèque, les inventaires des archives et une bibliothèque numérique (<http://lerize.villeurbanne.fr/>). Les équipes collaborent pour les actions culturelles et pédagogiques. En outre, le centre est actif dans la collecte d'archives privées auprès des particuliers, des entreprises et des associations.

2.5.3 Intégration complète

L'intégration complète réunit plusieurs institutions qui, alors, n'en forment plus qu'une seule, avec une mission pouvant comprendre plusieurs volets. Ainsi, BANQ est née de la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec avec la Grande bibliothèque du Québec en 2002, puis avec les Archives nationales du Québec en 2006. Elle a vocation de bibliothèque patrimoniale et, dans le domaine des archives, doit assurer la conservation et la diffusion des archives publiques, promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées et assister les organismes publics dans la gestion de leurs documents (Labbé, Forget, Luckerhoff 2018).

2.6 Bilan

Il appartient aux autorités de déterminer en toute connaissance de cause quel modèle et quel niveau d'intégration elles souhaitent adopter, en gardant à l'esprit que, quel que soit le projet :

⁵ La Médiathèque départementale fournit livres et autres documents aux bibliothèques municipales, gère le financement des équipements, la formation des bibliothécaires bénévoles et salariés et l'animation en bibliothèque. À Pierresvives, elle offre un espace de consultation de 1000 m² (Département de l'Hérault [sans date]).

1. « [La collaboration] doit être voulue, choisie, acceptée en vue d'un but et d'une réalisation commune [*sic*] » (Contenot 2010). Le projet doit être pensé avec toutes les institutions partenaires. Charge à chacune d'entre elles de fixer les objectifs qu'elle y met pour elle-même. « [I] est nécessaire d'assurer une représentation équitable de chaque entité impliquée » (Contenot 2010).
2. Il ne faut pas négliger la perception que certains publics ont de certaines institutions. Réunir plusieurs institutions peut provoquer la fuite d'une partie des publics, car ils ont une mauvaise image ou bien ne se sentent pas à l'aise avec l'une ou l'autre des institutions présentes.
3. Il ne faut pas sous-estimer les différences de culture organisationnelle entre les différentes institutions. En filigrane pointe toujours la hantise de se voir dépossédé de ses spécificités. Il faut instaurer un climat de confiance, rassurer en définissant un cadre clair.
4. Il est important de déterminer les éléments que l'on souhaite mettre en commun : espaces, ressources, actions.
5. Le projet ne doit pas être un prétexte à une économie de masse salariale. Au contraire, la mise en œuvre du projet entraîne l'apparition de nouveaux services, d'une nouvelle mission même et peut nécessiter des ressources supplémentaires.
6. Le projet doit apporter une plus-value aux usagers, leur faciliter la vie, sans créer de contraintes supplémentaires. Au moment de la mise en œuvre, il faudra considérer la fonctionnalité du bâtiment, la compatibilité des horaires des institutions, éventuellement l'harmonisation des tarifs, la cohabitation entre usagers.

Et surtout, avant toute réflexion, on ne peut que recommander de se documenter sur les expériences vécues.

3. Retours d'expérience

Afin de mieux cerner comment s'articule la collaboration entre structures réunies en un même bâtiment et bénéficier de retours d'expérience en Suisse, huit lieux ont été sélectionnés et analysés. Il a été ainsi possible d'offrir une certaine variété dans les institutions représentées :

- Deux lieux regroupent bibliothèque et service d'archives : Les Arsenaux à Sion, la Bibliothèque cantonale jurassienne et les Archives cantonales jurassiennes à Porrentruy.
- Trois lieux regroupent bibliothèque et ludothèque selon trois modèles différents : le Centre socioculturel à Ecublens (locaux séparés), la Médiathèque d'Etoy (locaux communs), la Stadtbibliothek à Coire (intégration complète).
- Deux lieux regroupent bibliothèque et musée : l'Hôtel-Dieu à Porrentruy (avec aussi une ludothèque), le Musée gruérien à Bulle.
- Un lieu regroupe bibliothèque, théâtre et salles d'exposition : le Forum Meyrin à Meyrin.

Chacun de ces lieux fait l'objet d'une description très détaillée ci-après, comprenant une contextualisation, un bref historique de sa création, une description des espaces et des modes de fonctionnement des différentes institutions intégrées. De ces analyses, on tirera ensuite un bilan qui devrait mettre en lumière certaines caractéristiques utiles à la réflexion sur la création d'un centre culturel.

3.1 Les Arsenaux, Sion (Valais)⁶

3.1.1 Contexte

Les Arsenaux sont situés au centre de la ville de Sion, à 700 m de la gare CFF (10 min. à pied). À dessein, il n'a pas été prévu de places de parc pour voitures, car c'est la mobilité douce qui a été privilégiée. L'offre de transports publics efficaces à proximité a été jugée suffisante et un parc à vélos a été installé, qu'il faut déjà songer à agrandir.

Historiquement, Bibliothèque cantonale et Archives de l'Etat du Valais ne constituaient qu'une seule entité, avec une seule direction, puis elles furent séparées administrativement en 1968, tout en continuant à occuper les mêmes bâtiments, rue des Vergers à Sion.

Dans le cadre du concept général des locaux de l'Etat du Valais de 1986, le Conseil d'Etat attribua le bâtiment de l'Arsenal cantonal à la Bibliothèque cantonale, mais sans calendrier de réalisation, alors que les Archives de l'Etat se voyaient dotées, une fois la Bibliothèque partie, de la totalité du bâtiment de la rue des Vergers. Une nouvelle décision en 1998 attribua également l'Arsenal fédéral, acquis dans l'intervalle par le Canton, à la Bibliothèque cantonale qui y installa dès 2000 ses premières salles publiques alors que l'Armée utilisait le reste du site. Cette première étape fut l'occasion pour la Bibliothèque de changer de dénomination et devenir Médiathèque Valais (Cordonier 2019b).

⁶ Entretiens avec Messieurs Jacques Cordonier, chef du Service de la culture, Damian Elsig, directeur de la Médiathèque Valais et des Arsenaux à Sion et Alain Dubois, directeur des Archives de l'Etat du Valais, Sion, 27 mars 2019.

La création en 2005 du Service de la Culture réunissant en son sein Archives de l'Etat, Médiathèque et Musées cantonaux a amené à remettre en question la séparation des Archives et de la Médiathèque sur deux bâtiments. L'élaboration d'une stratégie pour la gestion des locaux a permis, d'une part, de prévoir l'installation des deux institutions sur le site des Arsenaux et, d'autre part, de concevoir un espace intégré d'accueil du public pour les Archives et la Documentation valaisanne de la Médiathèque Valais, l'espace des Vallesiana ouvert au public en 2016. Cette démarche a été rendue possible par le fait que les dépôts pour les ouvrages de la Médiathèque destinés à la conservation et pour l'ensemble des fonds des Archives ont été construits hors des bâtiments historiques, dans la cour ouest pour la Médiathèque (2000 m², mise en service 2009) et dans la cour nord pour les Archives (2600m², mise en service 2020). De 1986 à 2016, il a donc fallu trente ans entre la décision de principe et l'ouverture au public (Cordonier 2019b).

En 2015, il fut question d'intégrer les Musées cantonaux à la structure des Vallesiana – il s'agissait en particulier de conserver aux Archives les collections 2D des musées, notamment les fonds d'artistes. Un rapide bilan a montré que l'offre proposée ne correspondait pas aux besoins et le développement des Musées a fait l'objet d'un programme différent avec un projet de construction de dépôts en d'autres lieux. Les Musées restent néanmoins présents aux Arsenaux avec un poste de 10% attribué aux Vallesiana.

3.1.2 Fonctionnement

La réflexion menée par le Service de la Culture pour le projet des Arsenaux a pris en compte plusieurs éléments. Il fallait :

- Assurer une meilleure prise en compte des publics ;
- Imaginer des fonctions transversales, comme la médiation culturelle ;
- Assurer un échange possible de compétences, par exemple dans le domaine du numérique.

L'évolution des institutions devait permettre une mutualisation des espaces (salles de lecture, de réunion, de conférence), mais surtout « une porosité des fonctions pour mieux s'interpénétrer ». Il était même envisageable d'« aller jusqu'à une direction unique [des institutions] pour plus d'efficacité »⁷.

Toutefois, si les infrastructures devenaient communes, il restait important de décrire en détail le fonctionnement de chaque institution participante et de « définir un périmètre » pour la nouvelle structure afin de « ne pas se diluer »⁸. Il a ainsi été décidé de ne pas intégrer la Haute école pédagogique qui s'était montrée intéressée, car cela ne faisait pas sens dans le projet.

Aujourd'hui, les Arsenaux fonctionnent avec un comité de direction constitué de Damian Elsig, directeur de la Médiathèque Valais et directeur des Arsenaux, Alain Dubois, directeur des Archives de l'Etat du Valais, et Romaine Valterio-Barras, directrice de la Médiathèque Sion.

⁷ Propos de Jacques Cordonier, Sion, 27 mars 2019.

⁸ Propos de Damian Elsig, Sion, 27 mars 2019.

3.1.3 Espaces

Arsenal cantonal et arsenal fédéral ont fait l'objet d'une intense rénovation, un véritable programme architectural avec la création d'un bâtiment de liaison. L'édifice terminé est disposé sur un rez et deux étages. Le rez-de-chaussée se veut un espace neutre, qui ne soit pas propre à une institution. On y trouve la banque d'accueil des Arsenaux, un espace d'exposition, un espace de présentation des nouvelles acquisitions de la Médiathèque, la presse, les bureaux de Culture Valais / Kultur Wallis, un espace de reprographie et un café-restaurant, le Trait d'Union, géré par l'ORIF Sion qui œuvre à la réinsertion professionnelle de jeunes bénéficiant d'une prise en charge de l'AI⁹. La présence de ce lieu de rencontre, sans limite physique avec le reste des espaces, était un objectif dès le départ. Adopté par les gens de la culture qui s'y donnent rendez-vous, il contribue à l'explosion des statistiques de fréquentation, en captant un non-public, dont une partie va s'intéresser ensuite aux autres prestations du centre. À l'arrière du rez-de-chaussée se trouvent l'artothèque, la salle de conférences et l'espace enfants¹⁰.

L'espace des Vallesiana, avec la salle de consultation des Archives de l'Etat du Valais et de la Documentation valaisanne, est installé au 2^{ème} étage. Il se veut la porte d'entrée vers le patrimoine valaisan et c'est là que le rapprochement des Archives de l'Etat du Valais, de la Médiathèque Valais et des Musées cantonaux prend tout son sens. L'équipe d'accueil est transverse et capable de renseigner le public sur l'ensemble des fonds et des collections patrimoniales conservés par les trois institutions culturelles. L'espace est clos par des parois vitrées pour assurer la sécurité des documents qui ne peuvent pas sortir. On y accède en passant un portail de sécurité et il y a un guichet pour l'inscription et les demandes de consultation. À l'intérieur de ce lieu se trouvent aussi différents espaces de travail, dont deux salles de travail en groupe. L'espace physique se double en outre d'une plateforme virtuelle à laquelle contribuent les trois institutions du Service de la culture.

3.1.4 Bilan

De l'avis des responsables, après quelques années d'existence des Arsenaux, le succès est au rendez-vous. Ce sont ainsi environ 1000 personnes qui entrent chaque jour dans le bâtiment. Le rapprochement physique des différentes institutions a permis, entre autres, d' :

- Étendre les heures d'ouverture à 59 heures par semaine (un peu moins en période estivale) ;
- Améliorer la visibilité des Archives qui ont vu ainsi les demandes de consultation augmenter de manière significative. L'importance de la valorisation des archives est d'ailleurs prise en compte, puisque la moitié des postes est dévolue au pôle Diffusion de l'information en charge des relations avec le public (3,6 EPT sur les 8,1 du service) ;

⁹ Ce lieu est à proprement parler un atelier d'application dans les métiers de la restauration. C'était la volonté de la direction des Arsenaux de trouver pour ce restaurant un partenaire qui partage ses valeurs d'intégration.

¹⁰ La Médiathèque Valais a signé une convention avec la Ville de Sion, comme elle l'a fait dans d'autres communes où elle est installée, pour intégrer la Bibliothèque municipale, la Bibliothèque des jeunes et la Bibliothèque interculturelle. On trouve donc, en ce même lieu, employés de la ville et du canton, mais ce mariage a permis d'améliorer la qualité des services au public en élargissant l'horaire de l'accueil et la fréquentation s'en est ressentie.

- Organiser en partenariat le Forum valaisan des chercheurs, le cycle de conférences *Valais en recherches* et des expositions dans le hall d'entrée, comme *Défense d'afficher* en 2017.

Les Arsenaux ont leur propre logo et disposent d'un site web (<https://www.lesarsenaux.ch>). Celui-ci est susceptible d'être encore amélioré, mais sert de portail vers les sites des différentes institutions membres ; on y trouve aussi un descriptif des travaux réalisés.

Le lieu veille à ne pas se retrouver victime de son succès. Le développement des prestations ne s'est pas accompagné d'une augmentation des ressources humaines, mais pour garantir à terme le bon fonctionnement de la structure, il réfléchit à se doter des postes de travail nécessaires. Les Archives ont ainsi demandé récemment l'attribution d'un poste supplémentaire pour faire face à l'accroissement conséquent des mètres linéaires.

3.2 Bibliothèque cantonale jurassienne et Archives cantonales jurassiennes, Porrentruy (Jura)¹¹

3.2.1 Contexte

Bibliothèque cantonale jurassienne et Archives cantonales jurassiennes sont réunies depuis une trentaine d'années environ, dans l'Hôtel des Halles au centre de la vieille ville de Porrentruy, avec les Sections des affaires culturelles, des monuments historiques et de l'archéologie et paléontologie, sous la tutelle de l'Office de la culture. Le bâtiment se trouve à 800 m de la gare CFF (10 min. à pied). Il y a un parking gratuit à environ 150 m. La majorité des fonds des deux institutions se trouvent dans ce même bâtiment. Les minutes des notaires sont conservées dans un local au château de Porrentruy à 800 m, 12 min. à pied (Glaezer 2019b) et le fonds ancien de la Bibliothèque cantonale est situé à l'Hôtel Gléresse à 210 m, 3 min. à pied (Rérat-Oeuvray 2019).

Figure 1: Hôtel des Halles à Porrentruy



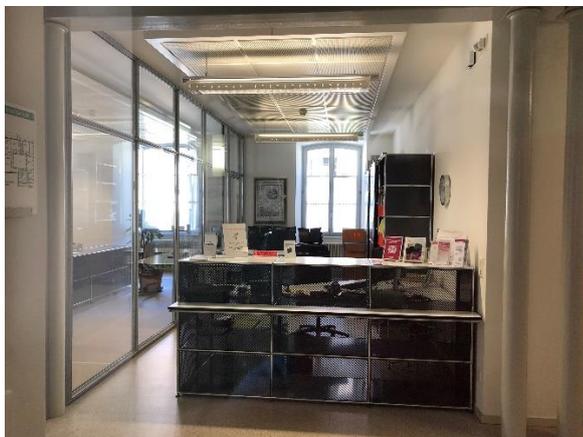
(Source : Jornot 2019e)

¹¹ Entretien avec Madame Géraldine Rérat-Oeuvray, bibliothécaire cantonale, Porrentruy, 10 juillet 2019.

3.2.2 Espaces

Les deux institutions partagent la salle de lecture au 1^{er} étage qui est ouverte 33 heures par semaine, du lundi au vendredi.

Figure 2: Bureau d'accueil du public à la BiCJ et aux ArCJ



(Source : Jornot 2019e)

L'accueil du public est assuré en alternance par des employés des Archives et de la Bibliothèque, en général une personne. Chacun a une bonne connaissance des fonds respectifs, ce qui lui permet de renseigner et d'orienter le public. Géraldine Rérat-Ouvray, bibliothécaire cantonale, explique que la mise en ligne des inventaires des Archives, de même que du catalogue et des bibliographies de la Bibliothèque, a « grandement facilité le travail » des collaborateurs. Ce rapprochement a eu un impact sur le mode de fonctionnement des Archives. Antoine Glaenzer, archiviste cantonal, souligne (2019a) :

« Quand une personne demande un ouvrage à la BiCJ, le temps de traitement de l'affaire, de la question à sa résolution, est de l'ordre de 5 min. Les ArCJ ont dû, et sont encore en train de, réorganiser leurs magasins pour se rapprocher [...] de ce temps de réponse. »

L'espace de l'accueil héberge deux places de travail pour les collaborateurs et des armoires permettant de conserver les documents en attente de consultation ou de prêt. Au même étage se trouvent encore la salle pour visionner les microfilms – elle contient aussi un compactus avec des microfilms, dont certains appartiennent à la Bibliothèque et d'autres aux Archives – et la salle des catalogues et bibliographies qui va être prochainement transformée en salle du patrimoine jurassien, avec la mise à disposition en accès libre de documents appartenant à chacune des institutions. Une troisième salle va aussi voir son usage modifié pour devenir une salle de travail en groupe, car la salle de lecture actuelle accueille non seulement des chercheurs et des amateurs, mais aussi des étudiants qui apprécient de pouvoir y travailler dans le calme, même s'ils n'utilisent pas les ressources disponibles. Les derniers numéros des périodiques et revues sont consultables dans le hall central où une vitrine permet d'exposer le document du mois tiré des archives.

Figure 3: Accueil et hall de la BiCJ et des ArCJ

(Source : Jornot 2019e)



Figure 4: Hall de la BiCJ et des ArCJ

(Source : Jornot 2019e)

3.2.3 Fonctionnement

La collaboration entre les deux institutions ne s'arrête pas à l'accueil du public. Ainsi, l'exposition organisée en octobre 2018 pour le centenaire de la naissance de l'artiste et poète jurassien Tristan Solier a été l'occasion de mettre en commun les fonds respectifs, de travailler ensemble à produire une exposition de grande qualité, qui, par ailleurs, faisait écho à celle consacrée au même artiste par le Musée de l'Hôtel-Dieu à Porrentruy. De manière générale, les collaborations de ce genre sont encouragées.

Bibliothèque cantonale et Archives cantonales ont aussi défini une politique commune de numérisation. Chaque institution, en fonction des projets qu'elle conduit, respecte cette politique de numérisation. La Bibliothèque a terminé la numérisation de ses manuscrits médiévaux et poursuit celle des manuscrits modernes, elle travaille à la numérisation de ses revues avec l'appui de la Bibliothèque nationale suisse ; les Archives mènent leur programme de leur côté avec d'autres partenaires.

Bien évidemment, chaque institution a aussi ses spécificités. Ainsi, la Bibliothèque cantonale jurassienne, de par son statut, collabore avec toutes les autres bibliothèques du canton. En tant que responsable du programme *Né pour lire*, elle s'associe aux actions des bibliothèques des trois districts (Delémont, Franches-Montagnes et Porrentruy). Elle est le point de retrait des ouvrages empruntés dans le réseau RERO pour la Bibliothèque municipale de Porrentruy et sert de relais pour les enseignants depuis que la Bibliothèque de la HEP BEJUNE a déménagé à Delémont. En outre, elle gère seule l'Espace Renfer ouvert au rez-de-chaussée 11 heures sur la fin de la semaine. Elle y organise des événements en soirée ou le samedi et

y propose le prêt de livres de ses collections ou d'organismes partenaires, ainsi que la lecture de la presse avec un coin café.

Il faut relever encore que chaque institution communique avec le public par le biais de flyers disponibles à l'accueil et de sa page web sur le site officiel du canton du Jura (pour les Archives : <https://www.jura.ch/arcj> et pour la Bibliothèque <https://www.jura.ch/bicj>).

3.3 Centre socioculturel, Ecublens (Vaud)

3.3.1 Contexte

Située dans l'Ouest lausannois, la commune d'Ecublens comptait 12 560 habitants au 31.12.2017 (Statistique Vaud 2019, p. 440). En 2008, les autorités communales ont lancé un concours d'architecture pour aménager la parcelle du Croset, à la jonction de deux centres commerciaux, de plusieurs écoles et de logements. Le projet retenu a débouché sur la construction de deux bâtiments se faisant face : un immeuble d'appartements protégés pour les personnes âgées ou à mobilité réduite et le Centre socioculturel autour d'une place centrale avec des accès piétonniers et à proximité d'un grand parking (Architecte et Construction 2018). Le Centre a été inauguré en septembre 2012.

Figure 5: Centre socioculturel d'Ecublens



(Source : Jornot 2019d)

Le Centre socioculturel regroupe plusieurs organes publics, dépendant de conseillers municipaux et Services différents (culture, affaires sociales, écoles). Il est accessible en transports publics avec un bus depuis la gare de Renens ou avec la ligne M1 du métro lausannois, mais lorsqu'on arrive en bus du côté des commerces, il n'y a pas de panneau indicateur qui permette de se repérer et de le rejoindre facilement. En revanche, le Centre est bien signalé sur sa façade. On y accède par un premier sas avec portes vitrées dans lequel se trouvent les boîtes aux lettres et une boîte de retour pour les livres de la bibliothèque, puis un hall avec escalier et ascenseur. La signalétique est très limitée : un simple panneau avec description de chaque étage à côté de l'ascenseur.

Figure 6: Entrée du Centre socioculturel d'Ecublens



(Source : Jornot 2019d)

Au rez-de-chaussée, on trouve un local à poussettes, un réfectoire scolaire et le Centre de jeunes ; dans les étages supérieurs, plusieurs garderies selon les âges des enfants et une terrasse. Au sous-sol sont implantés des locaux techniques, une salle de musique et, pour les archives communales, trois dépôts ainsi que le bureau de l'archiviste, ouvert sur rendez-vous. La ludothèque Le Dé blanc et la Bibliothèque communale sont installées au 1^{er} étage. Tous les étages ont été dessinés et aménagés sur le même modèle autour d'un îlot central avec escalier, ascenseur et sanitaires, dans le souci de la plus grande modularité possible.

3.3.2 La Bibliothèque communale¹²

La bibliothèque occupe une surface de 332 m² (Hirschi 2017) à laquelle il faut ajouter le bureau des bibliothécaires, un coin cuisine et des sanitaires destinés au personnel, pour un total de presque 350 m². Elle est dessinée sur trois côtés, autour de l'îlot central. À l'entrée, un premier grand espace accueille le vestiaire avec casiers, la banque du prêt et le coin Enfants avec des étagères le long des murs, des bacs à albums amovibles, une estrade et des gradins utilisés aussi pour les animations. Deux piliers porteurs empêchant une grande modularité des lieux, deux postes informatiques ont été installés entre eux, consultables uniquement debout.

Figure 7: Entrée de la bibliothèque d'Ecublens



(Source : Jornot 2019d)

¹² Entretien avec Madame Isabelle Hirschi, bibliothécaire responsable, Ecublens, 8 juillet 2019.

Figure 8: Coin Enfants de la bibliothèque d'Ecublens

Figure 9: Espace où se peuvent se dérouler les animations



(Source : Jornot 2019d)

Du bureau du prêt, on longe une surface d'environ 40 m², en forme de couloir, dans laquelle on retrouve la fiction, une partie des documentaires Adultes et un salon avec coin café, pour déboucher sur un espace d'environ 100m² avec la suite des documentaires, les périodiques, des places de travail et le coin Adolescents, qui est ainsi un peu à l'écart et aménagé confortablement¹³. Il n'existe pas de lieu dévolu spécifiquement à l'organisation des animations. La bibliothèque offre une belle luminosité, grâce à de grandes baies vitrées.

Figure 10: Salon avec coin café de la bibliothèque d'Ecublens



(Source : Jornot 2019d)

¹³ De l'avis d'Isabelle Hirschi, cet espace est « bien situé, car un peu en retrait ; ils s'y sentent donc peu surveillés et le fréquentent volontiers » (2017, p. 19).

Les désavantages suivants ont été relevés par la bibliothécaire responsable, dans le travail qu'elle a réalisé en septembre 2017 pour le Certificat de gestion en documentation et de bibliothèque (Hirschi 2017, p. 18) :

1. La surface actuelle « ne correspond déjà plus aux besoins du bassin de population touché à Ecublens. Dans ces conditions, il est difficile de créer un espace de travail au calme, un coin café pour les adultes offrant une certaine tranquillité. » Il n'y a pas davantage de place pour exposer correctement les nouveautés des secteurs Adultes et Adolescents.
2. Pour des raisons liées à l'esthétique du bâtiment, « il n'y a malheureusement pas de fenêtre sur tout le mur qui longe les étagères des romans ; les luminaires, posés symétriquement dans tout le local, sont ici [*i.e.* dans le coin Adultes] exactement au-dessus des rayonnages, ce qui a pour conséquence de rendre l'endroit presque sombre, suivant les saisons ».
3. « L'espace qui a été destiné aux jeunes [...] se trouve à côté d'une porte en verre flouté communicant avec la ludothèque. Derrière cette porte se trouvent les tables de jeux, ce qui en fait un lieu souvent assez bruyant. »

Figure 11: Coin Adolescents voisin de la ludothèque



(Source : Jornot 2019d)

La Bibliothèque communale dispose de 4 postes de bibliothécaire, représentant un taux total de 290%. Elle assure 20 heures d'ouverture par semaine, sur 5 jours du lundi au vendredi. Elle est fermée le week-end, 4 semaines en été et pendant les vacances scolaires de Noël. Selon Isabelle Hirschi (2017, p. 25), « un élargissement des heures d'ouverture paraît nécessaire », en particulier le samedi, quand les familles effectuent leurs courses.

L'inscription et le prêt sont gratuits pour tous, habitants de la commune ou non. La Bibliothèque communale organise de nombreuses animations durant l'année, ponctuelles ou régulières, pour adultes ou enfants. Elle n'a pas de site web propre et communique via sa page web sur le site de l'administration communale (<https://www.ecublens.ch/cadre-de-vie/vie-culturelle/bibliotheque-communale>). Elle présente aussi ses activités sur une page qui lui est attribuée dans le journal communal *Ecublens infos* qui paraît six fois dans l'année.

La situation de la bibliothèque dans le Centre socioculturel permet une collaboration privilégiée avec les autres utilisateurs ; les groupes de garderie ou de l'accueil parascolaire participent aux animations adaptées à leur tranche d'âge : *Bébé lit* pour la Nurserie et les Trotteurs, *L'heure du conte* pour les préscolaires, l'UAPE et l'APEMS, des expositions et soirées slam pour le Centre de jeunes.

3.3.3 La ludothèque Le Dé blanc¹⁴

La ludothèque dispose d'environ 70 m² (Hirschi 2017, p. 26) au même étage que la bibliothèque ; les deux entrées se font face. Il n'y a aucun obstacle pour y accéder avec une poussette, mais le couloir qui mène à l'accueil est assez étroit. Derrière l'accueil, les ludothécaires disposent d'un local avec un point d'eau pour entreposer du matériel, local auquel vient s'ajouter une cave dans laquelle sont rangés les jeux de grande taille. Malgré l'exiguïté des lieux, les ludothécaires ont réussi à aménager un petit espace pour jeux libres et des tables pour tester les jeux. Lorsque des animations plus importantes sont organisées, elles peuvent se dérouler dans une des salles de conférence du Centre qui doit être réservée à cet effet.

Figure 12: Espace jeux libres dans la ludothèque d'Ecublens



Figure 13: Tables de jeux à la ludothèque d'Ecublens



(Source : Jornot 2019d)

La création de la ludothèque coïncide avec les débuts du Centre socioculturel en 2012. Elle fonctionne en association. La commune met gracieusement à disposition les locaux et prend en charge le salaire de la responsable, employée communale à 50%. Cette dernière est assistée d'une quinzaine de bénévoles, dont huit participent à l'accueil avec elle selon un

¹⁴ Entretien avec Madame Marie-Jo Froidevaux, remplaçante de la ludothécaire responsable, Ecublens, 8 juillet 2019.

turnus ; il y a toujours trois personnes qui travaillent ensemble aux heures d'ouverture pour assurer un bon contrôle des jeux.

La ludothèque attire un public de familles, mais aussi des étudiants de l'EPFL voisine ou même des collaborateurs de commerces spécialisés qui viennent y tester des jeux avant de les commander pour leur magasin. En effet, fondée par de « grands joueurs »¹⁵, elle offre la particularité de proposer un vaste choix de jeux de société, y compris pour adultes. Elle bénéficie aussi de la proximité avec le Centre de jeunes, puisque plusieurs animateurs viennent régulièrement emprunter des jeux. En revanche, il n'y a pas de demande de collaboration de la part des garderies présentes dans le Centre socioculturel.

Les 10 heures d'ouverture hebdomadaires se répartissent sur les lundi, mercredi et jeudi et coïncident ces jours-là avec celles de la bibliothèque, de même que la période de fermeture estivale. Le prêt de jeux se fait sur la conclusion d'un abonnement annuel, avec deux formules à CHF 80.- pour 5 jeux à la fois et CHF 50.- pour 3 jeux à la fois. L'abonnement est un peu plus cher pour les non-résidents d'Ecublens.

La ludothèque organise régulièrement des après-midis ou des soirées jeux pour enfants ou adultes. Elle participe au Passeport Vacances en proposant deux animations d'une demi-journée en été pour une douzaine d'enfants de 9 à 12 ans. Dans la mesure des forces disponibles, elle est présente extra-muros pour animer un stand lors d'événements organisés par la commune. Elle est présentée sur une page du site web de l'administration communale (<https://www.ecublens.ch/cadre-de-vie/vie-culturelle/ludothèque>), mais communique aussi par le biais de son propre site web (<http://www.ledeblanc.ch/>) et de flyers. Comme la bibliothèque, elle a sa page dans le journal de la commune, sur laquelle elle présente à chaque fois un jeu.

3.3.4 Les Archives communales

Selon l'archiviste communale Delphine Friedmann (2019)¹⁶, l'installation de locaux d'archives au sous-sol du Centre socioculturel a été motivée principalement par la nécessité de disposer d'« un dépôt adapté à la conservation ». Le bureau de l'archiviste a été placé à côté des dépôts, mais sa situation en sous-sol, avec seulement une fenêtre en saut-de-loup en fait « un local peu adapté au travail de longue durée », par ailleurs « isolé de l'administration et des partenaires principaux ». Delphine Friedmann souligne toutefois que « les archives communales d'Ecublens sont gérées par les Archives intercommunales de Prilly, Ecublens et Jouxens-Mézery » et que « le bureau principal se trouve à Prilly ». Il semble qu'un environnement de travail peu adapté n'encourage pas à s'attarder à Ecublens plus que nécessaire.

Elle explique par ailleurs que « la priorité actuellement est l'identification et la description des fonds conservés ».¹⁷ Il n'y a pas encore pour l'heure de véritable projet de valorisation des archives, même si une journée des archives a été organisée dans le centre socioculturel en 2017, qui a rencontré du succès. L'archiviste déplore qu'avant l'intégration des Archives au

¹⁵ Propos de Marie-Jo Froidevaux, Ecublens, 8 juillet 2019.

¹⁶ Delphine Friedmann a été archiviste pour les communes de Prilly, Ecublens et Jouxens-Mézery jusqu'au 15 juin 2019, date de son entrée en fonction à la direction des Archives cantonales vaudoises.

¹⁷ En 2019, les postes attribués à Ecublens étaient de 30% pour l'archiviste et 20% pour sa collaboratrice. Une partie de ce temps de travail était utilisée pour traiter les arriérés, l'autre pour accompagner l'administration communale dans sa gestion des documents.

centre, aucune réflexion sérieuse n'ait été menée sur une possible collaboration avec les autres institutions et que de ce fait, elles se soient retrouvées « coupées du reste de l'administration sans réussir à créer de véritables liens avec les structures présentes dans le nouveau bâtiment ». Elle pense réalisable et se montre favorable à l'organisation de quelques événements communs, même si les préoccupations ne sont « clairement pas les mêmes ».

3.3.5 Remarques sur le fonctionnement du centre socioculturel

En conclusion, les points suivants peuvent être relevés sur l'organisation et le fonctionnement général du centre :

1. Chaque institution présente dans le Centre socioculturel fonctionne de manière complètement indépendante.
2. Il n'y a pas de direction du centre. Les responsables des structures dépendant du Service de la culture (bibliothèque, ludothèque, centre de jeunes) se réunissent à un rythme mensuel ou bimestriel avec leur cheffe de service. Une rencontre est aussi organisée environ trois fois par an entre le Service de la culture et le chef du Service des bâtiments.
3. Les locaux mutualisés se résument à trois salles de conférences. Les collaborateurs ont peu d'occasions de se rencontrer, dans une cafétéria commune par exemple.
4. La proximité des différents lieux et la coïncidence de certains horaires encourage la circulation d'une partie des publics : on se rend à la ludothèque et à la bibliothèque ou bien on va chercher un enfant à la garderie et on en profite pour emprunter un livre.
5. L'organisation de certains événements comme *Halloween*, la *Fenêtre de l'Avent* ou le *Printemps de la poésie* a donné lieu à des collaborations entre plusieurs institutions, mais il manque encore au Centre une grande fête qui fédérerait toutes les structures.
6. Les horaires différenciés ne semblent pas poser de problème pour le bon fonctionnement du Centre. Lorsque des activités se déroulent en dehors des heures d'ouverture de certaines structures, celles-ci sont fermées à clé et même si l'accès dans les étages reste possible, cela ne constitue pas un réel souci. Il peut arriver que la cohabitation dans les couloirs, entre jeunes du Centre de jeunes et adultes qui viennent participer à une lecture à la bibliothèque par exemple, soit un peu difficile, de même que le bruit lié à certaines activités peut déranger, mais cela reste anecdotique.

3.4 Forum Meyrin, Meyrin (Genève)¹⁸

3.4.1 Contexte

Meyrin est une commune du canton de Genève de plus de 25 200 habitants, dont 44% d'étrangers appartenant à plus de 100 nationalités différentes (Commune de Meyrin, [sans date]).

¹⁸ Entretien avec Monsieur Cédric Pauli, bibliothécaire responsable, Meyrin, 8 avril 2019.

Porté depuis longtemps par l'Association des habitants de la ville de Meyrin (AHVM), le centre culturel Forum Meyrin a été inauguré en 1995. Il est situé au cœur de la ville, dans le voisinage d'un grand centre commercial et non loin de la Mairie. Il est facilement accessible en transports publics et jouxte deux grands parkings.

3.4.2 Espaces

Le Forum Meyrin regroupe un théâtre¹⁹, la bibliothèque municipale (600 m²), des salles d'exposition en galerie (300 m²), trois foyers (600 m²), des salles de cours et de réunion dans les étages, le secrétariat de l'AHVM, un espace pour les jeunes de 18 à 25 ans en sous-sol (l'Undertown), ainsi qu'un restaurant indépendant avec deux terrasses, le tout autour d'un patio central avec une fontaine.²⁰ Hormis l'Undertown et le restaurant qui disposent de leur entrée indépendante à l'extérieur, tous les accès aux différentes structures se font par ce patio.

Figure 14: Entrée principale du Forum Meyrin

(Source : Jornot 2019a)



Figure 15: Patio central du Forum Meyrin

(Source : Jornot 2019a)

¹⁹ À l'origine prévu comme une salle de spectacle communale, le théâtre a acquis, par sa programmation audacieuse, une renommée qui franchit les frontières du canton et même du pays.

²⁰ Un point intéressant à relever est que les archives municipales sont aussi déposées dans le centre, car elles dépendent de la bibliothèque, mais qu'elles vont prochainement déménager dans les bâtiments administratifs et passer sous la responsabilité de la Chancellerie. Il n'y a pas de fonds très ancien dans ces archives.

Figure 16: Entrée de la bibliothèque du Forum Meyrin



Figure 17: Hall d'entrée de l'aile de la bibliothèque



(Source : Jornot 2019a)

Figure 18: Places de travail à la bibliothèque du Forum Meyrin



Figure 19: Postes informatiques et périodiques



(Source : Jornot 2019a)

3.4.3 Fonctionnement

Les trois institutions culturelles présentes dans le lieu ont chacune leur responsable et dépendent du dicastère de la Culture. Il n'existe pas de direction du centre, ni même de poste de coordinateur. C'est le personnel du théâtre qui se charge de la gestion du bâtiment.

Les collaborations entre la bibliothèque, le théâtre et les expositions sont difficiles à mettre à place, car les rythmes de travail sont très différents ainsi que les horaires. Par exemple, le théâtre prépare sa programmation des mois, voire des années à l'avance et il ouvre en soirée, quand la bibliothèque s'inscrit davantage dans l'actualité et offre un accueil en journée. Des tentatives de rapprochement se font jour cependant : responsables de la bibliothèque et du théâtre se réunissent et il est prévu que la bibliothèque anticipe ses cafés-citoyens sur deux ans afin de pouvoir s'associer à la programmation du théâtre.

Il n'existe pas non plus de communication commune, ni même de logo pour le centre culturel. Chacun a sa propre charte graphique. Lorsqu'on tape « forum meyrin » dans un moteur de recherche, on tombe sur le site web du Théâtre Forum Meyrin (<https://www.forum-meyrin.ch/>) sur lequel, il est vrai, la page « Location des espaces » fournit un descriptif des structures du centre avec un formulaire de mise à disposition des espaces à télécharger. La bibliothèque municipale, baptisée officiellement Bibliothèque Forum Meyrin, a sa page web sur le site de la commune (<https://www.meyrin.ch/bibliotheque>) et son propre site web (<http://meyrin.e-sezhame.fr/index>). Les expositions sont annoncées sur le portail du Service de la culture (<http://meyrinculture.ch/>). Une personne responsable de la communication pour la culture a néanmoins été engagée à 50%. Elle va travailler à la refonte du portail du Service de la culture et du site web de la bibliothèque.

3.4.4 Bilan

Après presque 25 ans d'existence, le besoin se fait sentir pour le Forum Meyrin de corriger certaines erreurs de conception et d'adapter les espaces à de nouveaux besoins. Les points suivants ont été relevés :

1. Le patio est inutilisable en l'état, car entièrement vitré. Il y fait beaucoup trop chaud en été et froid en hiver. La fontaine du centre occupe beaucoup de place, sans séduire vraiment les visiteurs.
2. Il faut revoir la signalétique intérieure et la rendre plus lisible pour les utilisateurs. Trop souvent, c'est la bibliothèque qui fait office de guichet de renseignements pour les personnes qui ne savent pas où se déroule le cours de langue ou de céramique auquel elles se rendent.²¹
3. Les salles d'exposition donnent sur les foyers et les ponts sonores engendrés rendent le travail des uns et des autres extrêmement compliqué : organiser une visite de classe des expositions, quand, dans le même temps, se fait la mise en place des tables pour un événement gustatif organisé dans le foyer, s'avère difficile.
4. L'entrée unique complique, voire empêche la tenue de certaines manifestations. En effet, à chaque activité proposée par la bibliothèque ou événement qui se déroule dans les galeries en dehors des heures d'ouverture habituelles, un responsable pour la sécurité du bâtiment doit être présent. Or ils sont déjà très sollicités pour les soirées du théâtre et cumulent les heures supplémentaires, ce qui limite nécessairement l'organisation d'animations.
5. La bibliothèque manque de place, elle ne dispose pas d'un espace pour la médiation autour du livre et il lui faut chaque fois déplacer des rayonnages pour accueillir le public, ce qui demande de gros efforts de manutention. Les places de travail manquent aussi ; en période d'examens, les étudiants sont nombreux à venir réviser et à devoir s'installer finalement dans le patio.
6. Le théâtre doit mettre à jour ses infrastructures pour fonctionner correctement.

²¹ Depuis ma visite en avril 2019, la signalétique semble avoir été revue et devrait permettre aux visiteurs du centre de mieux se repérer.

7. La pizzeria est fermée en soirée, ce qui limite la convivialité.
8. Il faut revoir l'utilisation simultanée des espaces, la circulation horizontale et verticale et l'emplacement des issues de secours.

3.5 Hôtel-Dieu, Porrentruy (Jura)²²

3.5.1 Contexte

La ville de Porrentruy comptait 6809 habitants au 31.12.2017, mais chef-lieu du district qui porte son nom, elle dessert un bassin de population qui se monte à plus de 24 500 personnes (Office fédéral de la statistique 2018).

Construit au milieu du XVIII^e siècle, l'Hôtel-Dieu a accueilli des malades confiés aux bons soins des sœurs Hospitalières jusqu'en 1956, date à laquelle fut construit le nouvel hôpital au nord-ouest de la cité. Il devint alors propriété de la Municipalité et au fil du temps, fut investi par différentes institutions culturelles. Sa rénovation complète a été achevée en 1996, c'est un bâtiment classé. Il est situé au centre-ville, à 800 m de la gare CFF (10 min. à pied), mais son accès n'est pas indiqué bien visiblement. À l'arrière de l'édifice, quelques places de parc sont disponibles, avant tout pour les personnes à mobilité réduite ; une passerelle permet de rejoindre l'ascenseur dans le corps principal.

3.5.2 Espaces

Côté Grand-Rue, on accède à l'entrée principale par une très belle cour pavée, protégée par des grilles. Dans l'aile gauche se trouve l'antenne locale de l'Université populaire jurassienne, dans l'aile droite le musée Le pire de Plonk et Replonk. Le bâtiment central abrite le Musée de l'Hôtel-Dieu, la Bibliothèque municipale, la ludothèque La Souris rose et en sous-sol trois salles destinées à la location ou à accueillir des spectacles. Seul le Musée de l'Hôtel-Dieu est clairement signalé à l'entrée de la cour, par une enseigne et un tréteau. À droite des grilles, une vitrine est destinée à accueillir les informations des différentes institutions présentes dans le lieu, mais elle est peu identifiable. En revanche il y a un panneau signalétique à chaque porte.

Figure 20: Entrée de l'Hôtel-Dieu



(Source : Jornot 2019e)

²² Entretien avec Mesdames Claude-Anne Choffat, bibliothécaire responsable et Chantal Boil, bibliothécaire jeunesse, Porrentruy, 10 juillet 2019.

Lorsqu'on entre dans le cœur du bâtiment, on débouche sur un hall avec l'escalier principal ; à droite, un modeste vestiaire non surveillé, une petite table et un distributeur de boissons qui font office de cafétéria.

Figure 21: Hall d'entrée de l'Hôtel-Dieu



(Source : Jornot 2019e)

Tout le rez-de-chaussée est occupé par le Musée de l'Hôtel-Dieu. D'un côté du hall d'entrée, il propose une exposition permanente du patrimoine bruntrutain, autour de la pharmacie des sœurs Hospitalières conservée en l'état : trésor de l'Église Saint-Pierre, livres anciens, affiches et lithographies, estampes, montres, tous des objets témoignant de l'art, de l'art sacré, de l'histoire et de l'activité industrielle dans la région. De l'autre côté, il organise plusieurs fois par année des expositions temporaires, toujours en lien avec le Jura. Le musée a son propre programme de médiation culturelle, essentiellement des visites guidées et des visites de classe (Musée de l'Hôtel-Dieu, [sans date]).

À l'étage, un long corridor dessert la bibliothèque et la ludothèque. Il est parfois investi pour les besoins des animations de la bibliothèque, de même que l'escalier. On pénètre dans la bibliothèque par l'ancienne chapelle. Cette pièce étant classée, il est impossible, par exemple, de rien punaiser sur les murs. C'est pourquoi elle ne peut servir qu'à des expositions. De part et d'autre de cette salle se trouvent les sections Adultes et Jeunesse. Toutes les portes ont été retirées pour faciliter la circulation et créer davantage de convivialité.

Figure 22: Entrée de la Bibliothèque municipale et de la section Adultes



(Source : Jornot 2019e)

Les deux sections étaient autrefois des entités distinctes, issues des précédentes Bibliothèque municipale et Bibliothèque jeunesse et n'ont été réunies que récemment sous une seule direction. Toutefois, au moment de cette réunion, ce fut la volonté des bibliothécaires de conserver deux banques de prêt séparées pour favoriser le conseil et le confort du public.²³ De plus, la section Jeunesse fait aussi office de bibliothèque scolaire pour le primaire et accueille très souvent des classes en dehors des heures d'ouverture au public.

Le mobilier ayant été récupéré des anciens locaux, il a fallu trouver des astuces par des rappels de couleur, le graphisme de la signalétique, pour créer une harmonie sur l'ensemble du lieu. De nombreux coins lecture ont été aménagés un peu partout, cela rend l'endroit confortable et accueillant, mais vraiment peu modulable. Pour cette raison, la plupart des animations, en particulier les ateliers de bricolage, se font dans le très grand bureau des bibliothécaires, au même étage. Sont attenants à ce bureau la réserve et un espace de rangement pour du matériel d'équipement et de réparation. Le matériel servant aux animations est entreposé dans les combles qui sont communes à toutes les institutions présentes dans le bâtiment.

Figure 23: Coin lecture Adultes



(Source : Jornot 2019e)

²³ De même, l'attribution des postes s'est faite en fonction des sections : une responsable à 60%, qui s'occupe aussi de la section Adultes avec un employé en formation à 40%, deux bibliothécaires à 50% pour la section Jeunesse. Le samedi en revanche, une seule personne assure l'ensemble du prêt.

Figure 24: Espace Enfants



Figure 25: Espace Animations Enfants



(Source : Jornot 2019e)

La ludothèque se situe un peu plus loin dans le corridor. Dès l'entrée, on accède au bureau du prêt, avec à sa gauche, le passage vers un vaste local de rangement, destiné aussi aux petits travaux d'entretien. Les jeux sont entreposés sur des étagères, les plus gros dans un couloir à l'arrière. Il n'y a pas vraiment d'espace prévu pour des jeux libres, hormis une grande cabane en bois.²⁴

Figure 26: Ludothèque de Porrentruy



(Source : Jornot 2019e)

²⁴ La visite ayant été effectuée en dehors des heures d'ouverture et en l'absence de la ludothécaire responsable, il est difficile de savoir avec certitude l'usage qui en est fait.

3.5.3 Fonctionnement

Ainsi que le souligne Claude-Anne Choffat (2019), toutes les institutions présentes dans l'Hôtel-Dieu dépendent d'autorités distinctes : chacun des musées est géré par une fondation, la ludothèque par une association et la bibliothèque est un service communal. De ce fait, les modes de fonctionnement sont aussi tous différents. Mme Choffat déplore en particulier le peu d'harmonisation des horaires d'ouverture :

- Le musée est ouvert du mardi au dimanche de 14h à 17h, soit 18 heures hebdomadaires.
- La bibliothèque est ouverte au public du mardi au vendredi de 14 à 18 heures et le samedi de 10h à 12h, ce qui représente 18 heures hebdomadaires sur 5 jours. Elle est fermée un mois en été.
- La ludothèque est ouverte les mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h, le mercredi de 14h à 17h, un samedi sur deux de 10h à 12h. En été, elle ferme une semaine avant la bibliothèque et ne rouvre qu'une semaine après elle.

Ce manque de cohérence ne facilite assurément pas la vie des visiteurs de l'Hôtel-Dieu. Seule certitude, le lundi, ils trouveront porte close !²⁵

La communication aussi se fait séparément, chaque institution a son propre site web, sans rappel de l'existence d'autres institutions dans le même lieu.

Il n'existe pas davantage de lieu partagé, comme une cafétéria, qui permettrait aux collaborateurs des différentes structures de se rencontrer et d'échanger. Il est vrai que le fait que le bâtiment soit inscrit à l'inventaire du patrimoine ne facilite pas les aménagements intérieurs. Au final, « seuls les corridors, les combles du bâtiment – servant d'entrepôt de matériel – et les sanitaires sont partagés par les locataires » (Choffat 2019).

Cela n'empêche pourtant pas des collaborations ponctuelles. Ainsi, plusieurs expositions thématiques ont été organisées en commun. Claude-Anne Choffat (2019) cite : « le Moyen Âge, l'hôpital, la Saint-Martin ou encore la bande dessinée ». Bibliothèque et ludothèque ont aussi participé ensemble à des animations hors les murs. Lorsque la bibliothèque propose un accueil pour les tout-petits et leurs parents dans le cadre du programme *Né pour lire*, la ludothèque ouvre aussi ses portes.

Le 50^{ème} anniversaire de la Bibliothèque municipale a été l'occasion d'organiser « une grande animation inspirée du célèbre jeu télévisé Fort Boyard » (Choffat 2019), au bon déroulement de laquelle ont contribué tous les collaborateurs de l'Hôtel-Dieu. De l'avis de la bibliothécaire responsable, cet événement, qui a connu un très grand succès, a ravivé l'enthousiasme des équipes et suscité des envies de travailler ensemble. Claude-Anne Choffat a d'ailleurs institué, depuis son entrée en fonction, deux pique-niques par année qui réunissent bibliothécaires et ludothécaires.

²⁵ Pourtant, les samedis où la ludothèque est ouverte, les bibliothécaires ont constaté une forte hausse de la fréquentation, preuve que le rapprochement physique des structures accroît leur attractivité.

3.6 Médiathèque, Etoy (Vaud)²⁶

3.6.1 Contexte

Etoy est une commune de 2900 habitants (Statistique Vaud 2019, p. 436), située dans le district de Morges, dans le canton de Vaud. Pendant une trentaine d'années, une bibliothèque-ludothèque de quelques dizaines de mètres carrés a été gérée et animée par des bénévoles au centre du village, puis la commune a souhaité professionnaliser la gestion de la bibliothèque et au moment où s'est décidée la construction d'un nouvel établissement primaire, elle a été approchée par le canton pour créer une bibliothèque mixte, scolaire et communale. Les deux structures, bibliothèque et ludothèque, ont alors été séparées administrativement, tout en intégrant le même local au sein du nouveau bâtiment scolaire.

La Médiathèque d'Etoy est donc aujourd'hui composée d'une bibliothèque et d'une ludothèque. Elle est située au rez-de-chaussée de l'Établissement primaire Gimel-Etoy²⁷, à 550 m (7 min. à pied) du village d'Etoy, où se trouve l'arrêt de car postal le plus proche et à 1,2 km de la gare CFF (16 min. à pied). Des places de parc sont disponibles à proximité. La Médiathèque occupe une surface de 360 m², dont 60 m² sont affectés à la ludothèque. L'accès en est facile pour des personnes à mobilité réduite. Elle accueille élèves et enseignants, mais aussi les habitants des villages alentour, Lavigny, Buchillon, Saint-Livres, Saint-Prex et bien sûr Etoy.

Figure 27: Établissement primaire Gimel-Etoy



Figure 28: Hall d'entrée du bâtiment



(Source : Jornot 2019b)

3.6.2 Fonctionnement et espaces

Bibliothèque et ludothèque fonctionnent de manière complètement indépendante, avec un budget et un règlement propre à chacune, mais elles ont un horaire commun : l'ouverture au public est assurée 6 heures par semaine sur 3 jours (Etoy [sans date]), hors vacances scolaires.

²⁶ Entretien avec Mesdames Flore Wagnières, bibliothécaire responsable et Gillian Blackall, ludothécaire responsable, Etoy, 1^{er} juillet 2019.

²⁷ Avec les contraintes que représente l'intégration dans un bâtiment scolaire, en particulier en ce qui concerne les horaires d'ouverture.

La bibliothèque est gérée par une responsable spécialiste ID à 80%, assistée d'une AID à 50%. Elle est membre du réseau vaudois des bibliothèques Renouvaud et de ce fait, utilise le logiciel Alma. L'inscription au prêt est gratuite pour les moins de 18 ans, les enseignants, le personnel de l'établissement, les bénévoles de la ludothèque et coûte CHF 20.- par année pour les adultes. Il y a 115 inscrits payants, 649 utilisateurs actifs, dont 450 élèves.

La ludothèque est gérée par une responsable à 20% qui a suivi la formation professionnelle de ludothécaire à la HETS²⁸ à Genève ainsi que la formation de cadre proposée par la Fédération des Ludothèques Suisses. Elle est assistée d'une équipe de 17 bénévoles, dont 10 assurent avec elle la permanence, selon un tournus. La responsable s'occupe des achats²⁹, du catalogage, de la gestion des abonnements et du logiciel, de la formation interne et de l'encadrement des bénévoles³⁰, de la comptabilité. Les bénévoles s'occupent de l'équipement et de la réparation des jeux³¹, des prêts et des retours, retours qui demandent du temps puisqu'il s'agit de contrôler à chaque fois l'état du jeu et si des pièces manquent. C'est pourquoi il y a toujours deux personnes présentes à l'accueil pendant les heures d'ouverture. C'est le logiciel Infoludo³², recommandé par la FLS, qui est utilisé pour la gestion de la ludothèque ; les jeux sont classés et rangés selon le système ESAR (Filion 2015)³³, puis par tranche d'âge. L'abonnement par famille se monte à CHF 20.- par an. Les jeux peuvent ensuite être loués pour un montant entre CHF 1.- et 8.-. Au 1^{er} juillet 2019, 120 familles étaient actives, certains abonnés bénéficient de la gratuité (bénévoles, bibliothécaires, anciennes bénévoles de feu la bibliothèque-ludothèque qui reçoivent un abonnement à vie). Hormis quelques rares mécontents, personne ne semble se plaindre de devoir payer pour les jeux, alors que l'emprunt de livres est gratuit.

Les deux espaces bibliothèque et ludothèque sont bien séparés au sein de la Médiathèque. Il n'y a pas de sanitaires, mais on en trouve sur l'étage, en face de la porte d'entrée. Il n'y a pas davantage de local fermé pour entreposer du matériel ou équiper livres et jeux. Ainsi, deux jeudis après-midi par mois, les bénévoles investissent les tables de la salle de lecture pour les petits travaux. En outre, chacune des institutions dispose de son propre guichet de prêt, mais le mobilier est uniformisé, avec un jeu de couleurs sur les étagères qui permet de bien faire la distinction : bleu (adultes) et orange (enfants) pour la bibliothèque, vert pour la ludothèque. De plus, une chaînette permet d'empêcher l'accès à la ludothèque pendant les heures où celle-ci est fermée, alors que la bibliothèque accueille le public scolaire³⁴.

²⁸ Cette formation avait été mise en place en 2016 par le Centre d'études et de formation continue de la Haute école de travail social à Genève, sur mandat de la Ville de Genève « dans le cadre d'une professionnalisation des ludothécaires » (HETS 2016).

²⁹ La ludothécaire responsable participe avec une bénévole aux journées de tests organisées par la FLS deux fois par année.

³⁰ Le comité décide par ailleurs des personnes qui vont suivre les formations proposées par la FLS. En 2018, deux bénévoles ont suivi la formation Ludothèque de A à Z.

³¹ On compte en moyenne qu'il faut 45 minutes par jeu avant de pouvoir les mettre en rayon.

³² La ludothèque utilise la version 4 qui permet la récupération de notices à partir de la base de données Ludopédia disponible sur abonnement (Ludopédia 2017).

³³ Ce système canadien qui classe les jeux selon les thématiques Exercice, Symbolique, Assemblage, Règles a connu une version simplifiée en France : le Classement des Objets Ludiques (FM2J 2011).

³⁴ Cela ne va d'ailleurs pas sans créer quelques soucis à la bibliothécaire lorsqu'elle propose ses animations aux classes, car l'œil des enfants est attiré par les jeux et cet espace qui leur est interdit engendre quelques frustrations !

Figure 29: Entrée de la Médiathèque d'Etoy



(Source : Jornot 2019b)

Figure 30: Espace ludothèque



Figure 31: Guichet du prêt ludothèque



(Source : Jornot 2019b)

Figure 32: Espace bibliothèque



(Source : Jornot 2019b)

Comme pour les espaces, les événements s'organisent à part. La bibliothécaire propose des animations - elle doit en particulier accueillir deux fois par année chacune des 39 classes de l'établissement, ce qui lui demande un temps considérable. La ludothèque a participé quant à elle à la Fête au village organisée tous les trois ans et espère se joindre à la prochaine Journée nationale du jeu qui se déroulera le 6 juin 2020, mais faute de moyens, elle ne peut envisager davantage d'activités. En revanche, bibliothécaires et ludothécaires se retrouvent une après-midi par mois pour des séances de comité.

3.7 Musée gruérien, Bulle (Fribourg)³⁵

3.7.1 Contexte

À Bulle, chef-lieu de 22 709 habitants au 31 décembre 2017 (Office fédéral de la statistique 2018) du district de Gruyère, l'institution Musée gruérien regroupe sous ce nom, depuis ses origines, un musée du patrimoine gruérien et une bibliothèque publique. En effet l'écrivain fribourgeois Victor Tissot, décédé en 1917, avait légué sa fortune à la Ville de Bulle pour la création des dits musée et bibliothèque (Musée gruérien 2017).

Le bâtiment actuel où sont réunis les deux structures a été inauguré en 1978 et agrandi en 2001. Il est situé à 350 m de la gare CFF (4 min. à pied) ; des places de parc sont disponibles dans la rue adjacente, mais elles ne sont pas réservées au public de l'institution. À l'entrée, une seule réception accueille visiteurs du musée et usagers de la bibliothèque. La bibliothèque se trouve au même étage, dans le prolongement de la réception. Le musée est en sous-sol, on y accède par un large escalier depuis la réception.

3.7.2 Fonctionnement

Tous les collaborateurs de la bibliothèque et du musée sont employés de l'institution Musée gruérien. Ils partagent des locaux communs : cafétéria, vestiaire, bureaux, salle de conférence. À la réception, le personnel doit être capable de renseigner aussi bien sur ce qui se passe au musée qu'à la bibliothèque, ce qui l'oblige à « engranger beaucoup d'informations » (Ruffieux 2019a). Il y a une directrice pour l'ensemble de l'institution, qui gère le bâtiment, les ressources humaines et les finances. Elle est appuyée par le conservateur du musée et la responsable de la bibliothèque, à qui elle délègue certaines tâches.

Le musée et la bibliothèque partagent le même site web qui est celui de l'institution : <https://musee-gruerien.ch/>, sur lequel ils ont chacun leur page et où ils proposent tous les six mois un programme d'activités commun avec la Société des Amis du Musée gruérien, présente sur le site aussi. Dans le cadre d'événements particuliers, comme des commémorations, ils mettent en commun leurs ressources et lors d'expositions temporaires, le musée peut être amené à utiliser une partie des collections de la bibliothèque. Celle-ci a d'ailleurs vocation de bibliothèque patrimoniale sur la documentation de la Gruyère (Musée gruérien 2017).

³⁵ Cette notice a été rédigée en majeure partie sur la base des réponses écrites de Madame Lise Ruffieux, bibliothécaire responsable, à un questionnaire que je lui avais adressé. Son document est cité en référence bibliographique (Ruffieux 2019a). Lorsque les sources diffèrent de ce document, elles sont citées dans le corps du texte.

Il n'y a pas de poste de médiateur à proprement parler, mais une personne en charge des animations pour le musée (poste à 10%) qui collabore aussi aux activités organisées pour les classes par la bibliothèque. La bibliothèque accueille en effet de nombreuses classes primaires des sites de la Condémine, de la Vudalla et de Morlon en dehors et pendant les heures d'accueil du public, car elle a aussi vocation de bibliothèque scolaire. Les activités sont prises en charge par les bibliothécaires diplômées et les AID.

Le nom de l'institution, qui se reflète dans le nom du site web, peut créer de la confusion auprès du public qui n' imagine pas nécessairement que ce titre comprend aussi la Bibliothèque publique et scolaire. De même, les visiteurs du musée sont parfois déstabilisés de se retrouver mêlés aux usagers de la bibliothèque à la réception. De ce fait, dans l'agrandissement du bâtiment annoncé prochainement, il est prévu de séparer les deux accueils.

Les deux structures ne connaissent pas les mêmes horaires : la bibliothèque est ouverte en soirée, quand le musée ferme à 17h et le musée est ouvert le dimanche, tandis que la bibliothèque est fermée. Elles ne fonctionnent pas non plus au même rythme : le musée connaît une alternance de périodes chargées au moment des expositions temporaires, puis de périodes plus calmes, l'activité de la bibliothèque est très rythmée par le calendrier scolaire. Les publics du musée et de la bibliothèque ne sont pas les mêmes, même s'ils peuvent parfois se recouper.

3.7.3 Archives communales

Il faut relever encore que, sans faire partie de l'institution Musée gruérien, les Archives communales ont déposé une partie de leur fonds historique au sous-sol du bâtiment. La consultation est possible dans la salle de conférence, sous la surveillance de l'archiviste. Le bureau des archivistes lui-même se trouve à 290 m de là (4 min. à pied). Le personnel du Musée gruérien n'est absolument pas habilité à répondre aux demandes de consultation des archives communales, mais il gère les archives du musée et les collections patrimoniales, dont la consultation s'effectue, selon les objets, en salle de lecture sans surveillance ou dans un bureau avec surveillance. À terme, il est prévu que les archives communales soient toutes rassemblées dans un même lieu et quittent donc le Musée gruérien, tandis qu'avec l'extension pressentie, l'institution sera rejointe par le Service de la culture de la Ville de Bulle.

3.8 Stadtbibliothek, Coire (Grisons)³⁶

3.8.1 Contexte

La Stadtbibliothek (Bibliothèque municipale) de Coire a inauguré à l'automne 2018 ses nouveaux locaux dans l'Ancienne Poste, un bâtiment classé monument historique, à 400 m de la gare CFF (6 min. à pied), à proximité des musées, de la Bibliothèque cantonale et des

³⁶ Cette notice a été rédigée en majeure partie sur la base des réponses écrites de Madame Julia Wäger, bibliothécaire responsable de la Stadtbibliothek, à un questionnaire que je lui avais adressé. Son document est cité en référence bibliographique (Wäger 2019). Lorsque les sources diffèrent de ce document, elles sont citées dans le corps du texte.

Archives de l'Etat. À cette occasion, elle a intégré la bibliothèque interculturelle Vossa Lingua et la ludothèque (Stadt Chur 2019).

Coire est la capitale du canton des Grisons et comptait 35 038 habitants au 31.12.2017 (Office fédéral de la statistique 2018). C'était la volonté des autorités de la Ville, en réunissant les différentes institutions, d'améliorer le service au public par une centralisation de l'offre, une professionnalisation des structures, des horaires étendus. De plus, elles souhaitaient que la population puisse bénéficier de nouveau des prestations de la Poste dans la vieille ville. C'est pourquoi, un guichet postal a été ouvert dans l'enceinte de la Bibliothèque, géré par le personnel de celle-ci et aux mêmes heures d'ouverture. C'est aussi une manière de rappeler quelle était la fonction première de l'édifice.

3.8.2 Fonctionnement

Avant de rejoindre la Bibliothèque municipale, la ludothèque fonctionnait en association et était entièrement administrée par des bénévoles, sans aucun poste salarié. Depuis qu'elle est devenue partie de la bibliothèque, ce sont les bibliothécaires qui assurent le prêt et le retour des jeux. Deux collaboratrices de la ludothèque ont été engagées par la bibliothèque (pour un poste cumulé à 80%). De ce fait, elles ont suivi un cours de base de collaboratrice en bibliothèque. De leur côté, les bibliothécaires ont suivi durant l'année 2018-2019 une formation sur une journée dans le domaine du jeu. À cette équipe vient s'ajouter une ancienne bénévole, désormais employée à l'heure, pour le contrôle et le rangement des jeux. Au moment de l'intégration, la ludothèque a migré son catalogue de son logiciel Lupo vers le logiciel de la bibliothèque, winMedio, sans qu'il faille procéder à des aménagements dans celui-ci, car il se présente comme adapté à tout type de média. Les différentes formules d'abonnement proposées par la bibliothèque incluent indifféremment tous les types de média, y compris les jeux.

Il existe, au sein de la bibliothèque, un coin Enfants qui réunit livres et jeux pour les petits en âge préscolaire, avec de la place pour jouer librement. Sinon, les jeux ne se trouvent pas dans un local séparé, mais dans leur zone de la bibliothèque. Les jeux de société et les jeux de rôle sont classés par tranche d'âge et rangés sur les étagères en fonction de leur taille (Brenn 2019). Les jeux de grande taille, les petits véhicules, les jeux d'extérieur sont rangés dans une cave.

Figure 33: Etagères de jeux dans la Bibliothèque municipale de Coire



(Source : Stadtbibliothek Chur [sans date] ; © Stadtbibliothek Chur)

Le guichet postal est aussi aisément reconnaissable, aux couleurs du géant jaune. Huit collaboratrices de la bibliothèque ont été formées par la Poste pour assurer les prestations.

Figure 34: Guichet postal de la Bibliothèque municipale de Coire



(Source : Stadtbibliothek Chur [sans date] ; © Stadtbibliothek Chur)

Il faut signaler encore que la bibliothèque dispose d'une grande salle de réunion qu'elle utilise pour son propre usage, mais propose aussi à la location, de même que la salle de lecture, en dehors des heures d'ouverture. Elle a aussi développé un concept *Open Library* par lequel les usagers de plus de 16 ans peuvent accéder librement à la Bibliothèque de 6h à 22h. Ils peuvent utiliser les espaces et emprunter des documents aux bornes de prêt électroniques.

La bibliothèque démontre ainsi le souhait de s'adapter aux besoins de ses publics et de rester le plus modulable possible, tout en s'assurant quelques rentrées d'argent supplémentaire, par le biais de locations.

La réunion en un même lieu de plusieurs structures différentes (bibliothèque, ludothèque, services postaux) a permis au personnel de développer des compétences nouvelles et à la bibliothèque de bénéficier d'une équipe polyvalente à même de répondre à toute question d'un usager.

3.9 Bilan

En résumé de l'analyse de ces différents lieux, leurs caractéristiques ont été synthétisées sous la forme d'un tableau qui figure en annexe (annexe 10).

À titre de constat, on peut relever les points suivants :

1. Les motifs d'installation en un même lieu de plusieurs institutions peuvent être divers, il peut s'agir de raisons historiques, mais la plupart du temps cette installation découle du besoin en espaces supplémentaires des institutions.

2. La réunion d'institutions est très souvent l'expression d'une volonté de rationalisation par les Autorités politiques. Elles trouvent là l'occasion de réhabiliter du patrimoine bâti, mais lancent parfois un projet architectural audacieux.
3. Les centres culturels sont majoritairement situés au cœur des communes, à proximité des activités commerciales et bien desservis par les transports publics.
4. Sans une réception commune, l'accueil dans le centre manque de convivialité. L'entrée principale se limite à un hall avec les accès aux différentes parties.
5. Il est plus facile de mettre en place une réception commune, lorsque les publics des institutions coïncident (bibliothèque patrimoniale et archives) que lorsqu'ils sont éloignés (ludothèque et musée).
6. La présence dans un centre de plusieurs institutions n'implique pas nécessairement un horaire commun.
7. En l'absence d'une réflexion en amont, qui implique les responsables des institutions, il est difficile de faire exister aux yeux du public le centre en tant que tel. Le public continue de considérer chaque institution séparément.
8. Il est plus facile de définir des synergies, de réfléchir à des collaborations lorsque les institutions dépendent d'un même Service.
9. Il est important que les responsables des institutions se réunissent à intervalle régulier, pas seulement pour traiter des affaires courantes, mais aussi pour réfléchir ensemble à des projets communs. L'existence d'un poste de directeur ou de coordinateur est un net atout, il peut donner l'impulsion nécessaire.
10. La mise en place de collaborations exige du temps. C'est une tâche qui vient s'ajouter à celles déjà nombreuses des collaborateurs des institutions. Or le temps est une denrée précieuse, qui vient souvent à manquer.
11. Une collaboration fructueuse entre institutions est d'abord une affaire de personnes.
12. Les équipes des différentes institutions apprécient de pouvoir échanger leurs expériences entre elles, de manière informelle. Pour cela, il faut créer des occasions de rencontre et mettre à disposition des espaces partagés.
13. L'organisation d'un événement régulier qui réunit l'ensemble des institutions présentes dans le centre crée un cadre fédérateur, insuffle de l'énergie aux équipes, renforce l'identification du centre par le public.
14. Le succès d'un centre peut être suscité dans les premiers temps par une activité sans lien apparent avec les ressources proposées par les institutions présentes dans le centre : le café-restaurant Le Trait d'Union à Sion, le guichet postal à Coire.

4. Recommandations pour la création d'un centre culturel

En suivant Amandine Jacquet (2018, p. 41), les avantages à réunir plusieurs institutions et services sous un même toit peuvent être listés ainsi :

- « *[La maximisation de] l'utilisation de locaux multifonctionnels, parfois avec du personnel polyvalent* » ;
- « *Une réduction efficace des coûts (mutualisation des moyens et économie d'échelle)* » ;
- « *Une meilleure visibilité aux services offerts* » ;
- « *Des fréquentations d'opportunité* ».

Pour qui voudrait franchir le pas et sur la base de ce qui a été constaté à travers la littérature professionnelle et en situation réelle, on peut élaborer une liste de recommandations :

1) Sonder les institutions susceptibles d'être partenaires et évaluer leurs besoins

Les institutions doivent avoir quelque chose à gagner dans la création d'un centre, y trouver leur avantage, pour y adhérer. Il faut qu'ensuite elles soient porteuses du projet ensemble.

2) Déterminer pour quel niveau d'intégration on va opter

Sur la base des besoins et attentes exprimés, il faut décider si on se dirige vers une simple cohabitation (intégration minimale), un programme collaboratif (intégration sélective) ou une fusion des institutions (intégration complète).

Pour le cas où l'on dépasse le cadre d'une intégration minimale :

3) Définir la mission du centre

Dans un projet commun, le centre devient une institution en soi, avec sa mission qui vient se superposer à celles des institutions partenaires. La mission définit l'identité du centre.

4) Attribuer un nom au centre

Très important ! Même provisoire, un nom incarne le projet et permet de mieux s'identifier à lui.

5) Établir les lignes directrices du centre

Il s'agit de dresser les grandes lignes de son fonctionnement, de déterminer quelles nouvelles fonctions doivent être créées et en quoi elles consisteront (direction, etc.). Il peut être bon de dresser déjà une liste non contraignante de collaborations possibles, chacune d'entre elles faisant par la suite l'objet d'un projet propre.

6) Établir le cahier des charges des institutions partenaires

Il faut préciser pour chaque institution partenaire la répartition des tâches et le niveau d'implication qu'on attend d'elle. Cela permet d'instaurer un cadre précis. À ce stade, on peut aussi examiner le statut du personnel de chaque institution et s'efforcer de procéder à une harmonisation.

7) Dégager du temps aux institutions partenaires pour qu'elles puissent mener à bien le projet

Un projet de cette envergure vient s'ajouter aux tâches courantes des institutions et aux projets qu'elles mènent déjà. Comme il s'agit d'un travail collaboratif, il faut que les responsables des institutions puissent se rencontrer, échanger.

Lors de la mise en œuvre du projet :

8) Veiller à la fonctionnalité des espaces

Les espaces doivent être répartis dans le centre de sorte à ne créer aucune gêne entre les usagers et contribuer plutôt à leur faciliter la vie. Il faut assurer une bonne cohabitation des uns avec les autres. Les besoins en capacité d'accueil des espaces doivent être bien déterminés, au risque sinon qu'un espace soit sur- ou sous-dimensionné et reste inexploité. Les espaces doivent être clairs, accueillants, l'utilisateur doit s'y sentir à l'aise.

9) Harmoniser au maximum les modes de fonctionnement des institutions

La vie de l'utilisateur doit être facilitée le plus possible, ce qui signifie en pratique qu'il ne faut pas le confronter à 4 ou 5 règlements différents qu'il devra retenir, à des horaires totalement décalés, etc.

10) Veiller à l'accueil dans le centre

Le visiteur, l'utilisateur doit se sentir accueilli, bienvenu dès son entrée dans le centre. Cela passe par une entrée conviviale, une signalétique claire.

11) Adopter une identité visuelle pour le centre

L'identité visuelle, la *corporate identity* inclut le logo, la charte graphique, le choix de couleurs. Elle renforce la visibilité du centre. Les institutions seront tenues de suivre la charte graphique du centre ou d'inclure au moins le logo dans leurs supports de communication.

12) Assurer la présence du centre sur le Web et les réseaux sociaux

Le centre doit exister sur le Web, même si ce n'est que par l'intermédiaire d'un portail vers les sites des institutions partenaires. Un site web donne des informations pratiques, annonce les manifestations à venir, met en avant des temps forts.

Et bien sûr :

13) Associer les institutions partenaires à chaque étape du projet

Le projet doit se construire en concertation avec les autorités de tutelle et les institutions partenaires. Les institutions doivent être consultées et pouvoir donner leur avis pour chaque étape, y compris dans la construction et l'aménagement d'un bâtiment.

14) Communiquer

La communication est indispensable à toutes les étapes du projet : entre autorités et responsables des institutions, entre responsables et collaborateurs, entre autorités et collectivité, etc.

5. Contexte et état des lieux

5.1 Contexte : la commune de Bagnes

5.1.1 Territoire

La commune de Bagnes occupe une surface de 296 km², mais dont seulement 5 km² sont occupés par des habitations et des infrastructures. Elle regroupe une vingtaine de villages et hameaux.

Le chef-lieu Le Châble est desservi par une gare CFF. Un ou deux trains par heure, selon les périodes, le relie en 25 minutes à la ville de Martigny entre 5h30 et 21h. On gagne celle-ci en 20 minutes par la route. Des cars postaux assurent la liaison avec les différents villages, à raison d'au moins deux dans la journée et à une fréquence plus régulière pour certains hameaux. Il faut compter 15 min. pour se rendre du Châble à Lourtier, 25 min. à Sarreyer, 35 min. à Fionnay. Enfin, une télécabine permet de rejoindre Verbier, tous les jours de décembre à fin avril, puis de juillet à la mi-septembre, les week-ends en juin et jusqu'en novembre. La télécabine n'est pas en fonction de début mai à début juin.

5.1.2 Population

Bagnes comptait au 31 décembre 2018 près de 8000 habitants, une population en constante augmentation depuis les années 1990 (Office de la population 2019). La population est divisée entre 70% de Suisses et 30% d'étrangers au bénéfice d'un permis B ou C, parmi lesquels une majorité de Portugais, mais aussi des anglophones, des Français et des Scandinaves. À cela s'ajoutent les 1700 saisonniers titulaires d'un permis L dont les flux et reflux ont une influence sur la vie communautaire. Au 31 décembre 2017, il y avait 1482 habitants de 0 à 19 ans et 1726 de plus de 65 ans, ce qui représente respectivement 18,3% et 21,3% de la population (Office cantonal de statistique et de péréquation 2018).

Le 10 février 2019, les citoyens de Bagnes et ceux de la commune voisine de Vollèges ont accepté la fusion des deux entités, qui deviendra effective au 1er janvier 2021. La commune ainsi créée prendra le nom de Commune du Val de Bagnes et devrait compter plus de 10 000 habitants, devenant ainsi la septième commune la plus peuplée du Valais (Dorsaz 2019).

C'est sans compter en outre sur l'afflux massif de touristes durant la saison hivernale, qui porte la population à plus de 40 000 personnes sur certaines périodes très ciblées (Michellod 2019).

La commune est donc dans une dynamique de développement, illustrée encore par l'inauguration le 24 janvier 2019 de la nouvelle gare enterrée du Châble et la volonté de voir se créer un nouveau quartier autour du site de Curala (Rausis 2019).

5.1.3 Economie et finances

L'économie bagnarde tire l'essentiel de ses revenus de l'activité touristique avec une haute saison en hiver du 1^{er} décembre au 30 avril et une en été du 1^{er} juillet au 15 septembre. La commune de Bagnes promeut aussi un tourisme doux, bénéficiant de la présence sur son territoire de la réserve naturelle du Haut Val de Bagnes.

Les touristes se répartissent entre clientèle qui séjourne temporairement et propriétaires de résidences secondaires. L'activité touristique est pour l'instant dynamique, mais l'application de la Loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS) qui met en œuvre l'article constitutionnel voté par le peuple en 2012 limitant le taux de résidences secondaires à 20% du parc de logements et celle de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) qui limite le développement de l'urbanisation et l'extension des zones à bâtir constitue un sujet de préoccupation. La commune reste aussi très attentive à l'évolution du franc suisse et de son impact sur le tourisme étranger.

Les finances de la commune sont saines. Les exercices des cinq dernières années ont été bouclés avec un excédent de recettes et une marge d'autofinancement particulièrement importante (Commune de Bagnes 2019). Cela a permis d'engager avec sérénité de gros investissements pour la construction d'un nouveau centre scolaire à Versegères, la rénovation du Centre sportif de Verbier, victime d'un incendie en 2017, et le réaménagement de la place de jeux Orny à Verbier. Les finances restent toutefois tributaires de la bonne marche de l'économie.

5.2 Etat des lieux

5.2.1 Archives communales³⁷

5.2.1.1 Espaces

Les archives définitives et documents semi-actifs de la commune de Bagnes occupent actuellement une longueur d'environ 775 ml, dont 325 ml d'archives définitives. Elles sont réparties entre différents dépôts qui ont fait l'objet d'une évaluation des Archives de l'Etat du Valais en 2011 (AEV 2011) :

- Un local d'environ 50 m² sous l'école primaire à Bruson (2,8 km de la Maison de commune ; 5 min. en voiture), aménagé spécialement en béton armé, de type abri PC. Le compactus destiné aux archives définitives accueille actuellement aussi les documents semi-actifs de certains services communaux, ainsi qu'une collection de 350 à 400 CD et DVD de films, d'enregistrements sonores, de photographies liés aux expositions du Musée de Bagnes et au patrimoine bagnard. La réserve disponible est de plusieurs mètres linéaires. Des espaces de rangement supplémentaires devraient être dégagés dans un futur proche avec le tri qui est en cours et l'élimination de certains documents qui s'ensuivra.

Un petit local annexe abrite une table de travail et un meuble à plans destiné à recevoir des plans des services de l'Aménagement du territoire, des Constructions et bâtiments, ainsi que des supports de communication du Musée de Bagnes, mais encore très peu utilisé. Ce petit local ne comporte pas de fenêtre, mais un saut de loup. L'accès à ce dépôt va être restreint dès la fin 2019 : toute demande de consultation devra dorénavant passer par l'archiviste.

- Un local principal (env. 35 m²) et un local annexe (15 m²) dans les combles de la Maison de commune (600 m de la gare CFF du Châble, 9 min. à pied). Cette situation,

³⁷ Entretien avec Madame Julie Lapointe-Guigoz, archiviste et conservatrice des musées et du patrimoine, Le Châble, 25 février 2019. L'entretien a été complété par des réponses écrites citées en références bibliographiques (Lapointe-Guigoz 2019a, 2019b et 2019c).

sous un toit qui n'est pas isolé et avec une charpente en bois, n'est pas recommandée pour la conservation de documents d'archives, dans la mesure où les variations de température sont importantes et les risques en cas d'incendie non négligeables. En outre, la sécurité n'est pas assurée, puisque la clé du local principal est disponible pour chaque service à la réception de la Maison de commune et le local annexe constamment ouvert. Le contenu de ce dépôt comprend aussi bien des archives définitives que des documents semi-actifs et d'autres à éliminer. Le tri est en cours.

- Divers locaux à l'intérieur de la Maison de commune, dans les combles ou au sous-sol, servent à entreposer des documents d'archives, sans être prévus pour cela. Les collections de photographies, diapositives et cartes postales historiques sont conservées dans des pochettes non acides à l'intérieur de classeurs rangés dans le bureau de l'archiviste, qui n'est pas fermé à clé. D'autres photographies, dessins, aquarelles, davantage liés à des fonds d'artiste, sont conservés au Musée de Bagnes, dans une chambre située dans les combles et fermée à clé, offrant des conditions de température et d'humidité suffisantes.

Il semble difficile d'évaluer l'augmentation annuelle de la taille des archives, dans la mesure où aucun protocole de versement n'a encore été conclu entre les Archives communales et les autres services communaux. L'archiviste communale évalue entre 2 et 5 ml la taille des fonds privés qui sont déposés chaque année auprès des Archives communales. Il n'existe aucune salle de tri ou de traitement.

Le bureau de l'archiviste est situé dans la Maison de commune, il est partagé avec la responsable des expositions.

5.2.1.2 Ressources humaines

Les archives de la commune de Bagnes sont sous la responsabilité d'une archiviste employée à 60%, dont 40% sont *stricto sensu* consacrés à la gestion des archives et à la mise en valeur du patrimoine, les 20% restant étant dévolus à la responsabilité des collections muséales. Par ailleurs, un mandat a été attribué pour le traitement des arriérés et l'organisation du déménagement des archives de la Maison de commune prévu en 2019.

5.2.1.3 Communication et valorisation

Les archives ont, parmi leurs missions, celle de « communiquer et mettre en valeur le patrimoine documentaire de la commune », par le biais d'expositions, de publications et en favorisant la consultation des documents d'archives dans une « salle de lecture adaptée » (Commune de Bagnes 2018).

L'archiviste communale estime entre 3 et 5 le nombre de demandes de consultation auxquelles elle doit répondre chaque année.

Les inventaires sont actuellement disponibles sous format papier ou fichier Excel et consultables à la Maison de commune ou aux AEV. L'inventaire du fonds ancien est en phase de transfert sur la base de données scopeArchiv, ce qui permettra ensuite aux usagers d'effectuer des recherches en ligne (Lapointe-Guigoz 2019a).

Il n'existe pas de local de consultation des archives à proprement parler. La consultation s'effectue soit dans le petit local annexe à Bruson, sans confort ni accès Wi-fi, soit dans une salle ou un bureau de la Maison de commune mis à disposition pour l'occasion.

Il n'y a pas davantage de vitrine qui permette d'exposer des documents d'archives. En revanche, certains documents sont parfois prêtés au Musée de Bagnes pour des expositions temporaires.

5.2.2 Bibliothèque mixte scolaire et communale³⁸

5.2.2.1 Espaces

La Bibliothèque de Bagnes est située au rez-de-chaussée du Cycle d'orientation Bagnes-Vollèges (700 m de la gare CFF du Châble, 11 min. à pied, 5 min. par la passerelle). Les locaux sont mis à disposition par l'Association Bagnes-Vollèges, propriétaire du bâtiment. Le CO entretient l'enveloppe extérieure, le mobilier est à la charge de la bibliothèque.³⁹

Il existe une rampe d'accès au bâtiment pour personnes à mobilité réduite, mais qui n'est pas située du côté de l'entrée principale et oblige les bibliothécaires à venir ouvrir la porte, lorsque le bâtiment est fermé en dehors de l'horaire scolaire. Des places de parc sont à disposition des usagers non loin de là.

La signalétique pour accéder à la bibliothèque par la route est bonne, mais à l'arrivée sur le parking, seul un panneau mentionne son existence. Sur le bâtiment lui-même une petite plaque indique qu'il faut faire le tour. Si on arrive à pied depuis la gare, par la passerelle, il n'y aucune signalétique à l'entrée principale. Une fois à l'intérieur du cycle, un panneau suspendu oriente le visiteur.

Figure 35: Plaque indiquant l'entrée de la bibliothèque sur le mur du Cycle d'orientation



(Source : Jornot 2019c)

La bibliothèque dispose d'une surface d'environ 332 m² (Santini-Petoud 2018d, p. 2), comprenant les collections, les bureaux, un coin détente pour adultes, des gradins pour enfants, un espace de travail, un espace café et les toilettes.

Les collections occupent 256 m³, soit sur des rayonnages, soit dans des bacs ou des rayonnages à tiroirs. Une partie des étagères est mobile, sur roulettes. Il reste environ 94 m³ disponibles (Santini-Petoud 2018a).

³⁸ Entretien avec Mesdames Déborah Meylan, remplaçante de la bibliothécaire responsable et Anne Besson, collaboratrice de la Bibliothèque de Bagnes, Le Châble, 15 février 2019.

³⁹ Entretien avec Monsieur Alain Maret, directeur du Cycle d'orientation Bagnes-Vollèges, Le Châble, 3 juillet 2019.

L'espace de travail est restreint, avec seulement quelques places disponibles, il n'y a qu'un poste informatique, très ancien, destiné au public et pas d'espace de reprographie (imprimante, photocopieuse, scanner).

Les deux bureaux servent aussi de dépôt pour les collections consacrées à l'histoire du Valais et au patrimoine bagnard, la réserve précieuse, les périodiques scientifiques et les dons, ainsi que d'espace de traitement des documents. Il n'y a pas de local séparé pour entreposer le matériel d'équipement ou le matériel d'animation.

5.2.2.2 Ressources humaines

La Bibliothèque de Bagnes est gérée par une responsable titulaire d'un Bachelor en Sciences de l'information, dont le poste se monte à 80%. Elle est assistée d'une collaboratrice à 70% qui a suivi le cours de base organisé par la CLP et qui est plus particulièrement en charge de l'accueil, du prêt, de tout l'équipement des documents, de la mise en valeur et de certaines animations.⁴⁰

La responsable s'occupe aussi de la coordination de la Bibliothèque de Verbier, en particulier de la gestion des collections, de la gestion du catalogue, de la formation des bénévoles et de diverses tâches administratives. Cette bibliothèque n'est pas un service communal, mais est financée par l'Association des Amis de Verbier. L'accueil et le prêt sont assurés par des bénévoles (Santini-Petoud 2019a).

5.2.2.3 Communication et valorisation

5.2.2.3.1 Horaire

La bibliothèque est ouverte au public 15 heures par semaine, réparties sur 4 jours en deuxième partie de semaine :

- Mercredi 14h-18h
- Jeudi 14h-18h
- Vendredi 16h-20h
- Samedi 9h-12h

En dehors de ces heures, les élèves du cycle ont la possibilité de venir emprunter ou rendre des livres certains matins ou à la pause de midi de Noël à Pâques.

La bibliothèque est fermée les jours fériés, pendant les vacances scolaires de Noël et durant le mois de juillet.

5.2.2.3.2 Prêt

L'inscription et le prêt sont gratuits. L'inscription peut se faire sur place ou en ligne. Le catalogue est informatisé et consultable en ligne ou depuis un smartphone.

La bibliothèque propose à ses usagers plus de 14 000 documents. Les adultes peuvent emprunter jusqu'à 10 documents à la fois, les enfants 5. Par ailleurs, la bibliothèque collabore avec la plateforme e-bibliomedia pour le prêt de e-books et bénéficie de son intégration dans le réseau Biblio Valais Région pour proposer des services supplémentaires (« webothèque »).

⁴⁰ Ce n'est que depuis début 2019 que la bibliothèque dispose de 1,5 EPT. Auparavant elle n'avait que 1,1 EPT.

Un service de livraison des livres à domicile a été mis en place pour les personnes qui ne peuvent se déplacer, mais il est très peu sollicité (1 personne en 2018).

5.2.2.3.3 *Communication*

La Bibliothèque de Bagnes communique via son site web (<http://bagnes.bibliovs.ch/>), le catalogue en ligne (<https://www.bibliovalais-martigny.biz/bagn-bcs>) et les réseaux sociaux Facebook et Instagram, ainsi que par des flyers.

Les animations sont aussi inscrites sur l'Agenda Culture Valais, la page Sortir du Nouvelliste en ligne et le site Loisirs.ch. Par ailleurs, la bibliothèque contacte les journaux locaux qui se font volontiers l'écho des différentes animations organisées.

5.2.2.3.4 *Valorisation*

La bibliothèque propose des expositions et organise une bonne quinzaine d'animations pendant l'année, pour tous les âges, dans et hors les murs. Elle accueille des groupes de lecture jeunes et adultes. Elle collabore aussi avec le home La Providence en se rendant sur place pour proposer des ouvrages au prêt ou en accueillant les pensionnaires à la bibliothèque (Santini-Petoud 2018b). En revanche, la bibliothèque ne dispose pas d'une salle pour de la médiation culturelle.

La Bibliothèque de Bagnes a installé trois cabanes à livres avec coin lecture au design original sur le territoire de la commune.

Dans le cadre de sa mission scolaire, la bibliothèque reçoit régulièrement des classes du primaire, certaines plusieurs fois dans l'année. À la rentrée, elle organise une visite pour les classes de 8^e Harmos et une pour celles de 9^e. C'est l'occasion pour les élèves de découvrir les collections et les services, de se familiariser avec le fonctionnement d'une bibliothèque et du catalogue en ligne et, pour les plus grands, d'être initiés à la recherche documentaire. La bibliothèque collabore avec deux enseignants de liaison, une au primaire et un au cycle, pour le programme d'acquisitions, le choix d'animations, la gestion des stocks de lectures suivies (Santini-Petoud 2018c). Il faut signaler qu'il n'y a pas de demande de la part des enseignants du secondaire pour se rendre en bibliothèque avec leurs élèves.

5.2.3 Conservatoire cantonal de musique, danse, théâtre, site de Bagnes⁴¹

5.2.3.1 Espaces

Le site de Bagnes du Conservatoire cantonal accueille 63 élèves en musique. Les cours de piano, violon, guitare et langage musical, ainsi que l'initiation Jaques-Dalcroze sont dispensés dans l'enceinte du Cycle d'orientation Bagnes-Vollèges. Des cours de piano sont aussi proposés à l'école primaire de la Comba à Verbier. Les auditions se déroulent à l'Espace St-Marc. Tous ces locaux sont mis gracieusement à disposition par la commune.

Actuellement, l'absence d'une infrastructure adaptée à la musique est un frein au développement. Ainsi, le mercredi connaît une forte affluence, la place manque et le site de

⁴¹ Cet état des lieux a été rédigé sur la base des réponses écrites de Madame Kamy May, responsable du site de Bagnes du Conservatoire cantonal, à un questionnaire que je lui avais adressé. Son message est cité en référence bibliographique (May 2019).

Bagnes ne peut pas répondre à toutes les demandes des élèves domiciliés sur le territoire de la commune.

Par ailleurs, l'antenne souhaiterait organiser les auditions dans un lieu moins grand et avec une meilleure acoustique que la salle principale de St-Marc. Il lui faudrait disposer d'une salle avec piano, pour ne pas avoir à déplacer celui-ci et éviter ainsi frais et risques liés au transport.

5.2.3.2 Ressources humaines

Les cours dispensés à Bagnes sont assurés par des professeurs du Conservatoire.

Les tâches administratives, les inscriptions sont gérées par le secrétariat du Conservatoire.

La commune ne met pas à disposition de personnel administratif.

5.2.3.3 Communication et valorisation

Le site de Bagnes ne dispose pas sur la commune d'un espace prévu pour faire sa promotion et transmettre des informations.

Les cours proposés par le Conservatoire sont présentés avec d'autres activités extra-scolaires dans un livret distribué aux élèves des écoles en début d'année scolaire. Sinon, des brochures d'information sont disponibles au guichet de la commune.

5.2.4 Ludothèque⁴²

5.2.4.1 Espaces

La Ludothèque de Bagnes est située dans le sous-sol de l'école primaire de Villette, à 350 m de la gare CFF du Châble (5 min. à pied). On trouve 8 places de parc pour voitures devant l'école primaire, qui sont libres en fin de journée.

Elle occupe une surface de 231 m², employée principalement par des étagères métalliques et en bois pour les jeux, le bureau du prêt, un coin pour les jeux de grande taille, les costumes, les petits véhicules et un local pour sanitaires. En revanche, il n'y a pas véritablement d'espace libre pour jouer à l'intérieur de la ludothèque. Actuellement, ce sont environ 1100 jeux qui sont mis à disposition des usagers.

5.2.4.2 Ressources humaines

La ludothèque est gérée par une association. Elle dépend du Service des affaires sociales, paroisses et accueil de la petite enfance, sans être toutefois un véritable service communal.

L'équipe est composée de 7 personnes, majoritairement des bénévoles et une responsable à 15% (6,3 heures). La responsable salariée (20.-/heure) est en charge plus particulièrement des tâches administratives, de la sélection et des achats de jeux, en collaboration avec la vice-présidente de l'association. Le prêt est assuré par les bénévoles défrayées (10.-/heure) selon

⁴² Cet état des lieux a été rédigé en majeure partie sur la base des réponses écrites de Madame Christelle Giroud, ludothécaire responsable, à un questionnaire que je lui avais adressé. Son document est cité en référence bibliographique (Giroud 2019). Lorsque les sources diffèrent de ce document, elles sont citées dans le corps du texte.

un tournus, de même que les animations. La maintenance informatique est aussi assurée bénévolement.

5.2.4.3 Communication et valorisation

5.2.4.3.1 Prêt

Deux formules d'abonnement sont proposées aux familles pour le prêt de jeux :

- un abonnement à Fr. 25.-/an avec frais de location entre Fr. 1.- et 5.- par jeu ;
- un abonnement à Fr. 80.- sans frais de location. C'est cette formule qui est préférée par les usagers.

L'abonnement donne droit à la location d'un jeu par famille et un jeu pour chaque enfant. Le catalogue est disponible en ligne, il permet de faire une recherche et de recevoir sa liste de locations par courrier électronique.

5.2.4.3.2 Horaire

La ludothèque est ouverte au public 7h30 par semaine :

- Mercredi 16h-18h30
- Vendredi 16h-18h30
- Samedi 9h-11h30

Elle est fermée pendant les congés et les vacances scolaires. Les heures d'ouverture ont été fixées en fonction des horaires scolaires et des besoins du public. Par manque de ressources, il est impossible d'envisager une extension des horaires dans l'état actuel.

5.2.4.3.3 Communication

La ludothèque communique via son site web (<http://ludo-bagnes.ch/>), Facebook et des flyers.

5.2.4.3.4 Valorisation

La ludothèque organise des échanges avec le home La Providence et les classes de 2^e Harmos, des demi-journées *Visite et jeux* pour les classes et propose des anniversaires, bien que cette formule n'ait pas rencontré le succès espéré et soit à revoir.

La ludothèque participe aussi à des manifestations dans la commune, comme Festi'Bagnes, la Nuit des Musées. Néanmoins, faute de forces suffisantes, elle ne peut répondre à toutes les sollicitations et développer la médiation comme elle le souhaiterait.

5.2.5 Musée de Bagnes⁴³

5.2.5.1 Espaces

Le bâtiment du Musée de Bagnes est à proprement parler un espace d'exposition qui ne présente pas de collection permanente, mais propose une grande exposition visible pendant

⁴³ Entretiens avec Madame Julie Lapointe-Guigoz, archiviste et conservatrice des musées et du patrimoine, Le Châble, 25 février 2019 et Madame Mélanie Hugon-Duc, responsable des expositions, Le Châble, 6 mai 2019. Les entretiens ont été complétés par des réponses écrites citées en références bibliographiques (Lapointe-Guigoz 2019b et 2019c).

plusieurs mois.⁴⁴ Il est situé au Châble dans l'ancienne cure, à côté de l'église du XVI^e siècle, au cœur du vieux village (700 m de la gare CFF du Châble, 10 min. à pied).

Le Musée de Bagnes est associé à cinq Maisons du patrimoine ou Maisons sauvages. Il s'agit de bâtiments historiques, dont certains appartiennent à la commune et d'autres à des associations, et qui présentent des témoignages du patrimoine bagnard, objets du quotidien, de l'artisanat, chacun autour d'une thématique.

Le Musée de Bagnes convie aussi chaque été l'actuel directeur de l'Édhéa, Jean-Paul Felley, à être curateur d'une exposition de photographie. Celui-ci invite un photographe contemporain à exposer ses travaux sur le couronnement du barrage de Mauvoisin, un lieu inattendu en plein air.

Les collections muséales sont conservées dans un dépôt de type abri PC à Bruson, dont l'accès est restreint. Pour y entrer, il faut passer par un local occupé régulièrement par des sociétés de la commune, par exemple au moment de la préparation des chars de Carnaval.

Les collections d'art, environ 130 tableaux, sont conservées dans un espace aménagé et fermé à clé dans les combles du Musée de Bagnes.

Pour ses activités de médiation, le Musée peut disposer d'une salle paroissiale attenante au musée (l'ancienne cure) qu'il lui faut réserver, d'une capacité d'accueil de 50 personnes.

5.2.5.2 Ressources humaines

C'est l'archiviste communale qui est aussi conservatrice du musée, en charge des collections muséales, poste à 20%. Selon son cahier des charges, elle doit, entre autres missions, « assurer la conservation des collections et les documenter » (Commune de Bagnes 2018). Un inventaire est en cours de réalisation.

L'organisation des expositions est confiée à une responsable des expositions, poste à 60%.

La médiation est assurée, sur mandat, par une animatrice socioculturelle du CREPA.

5.2.5.3 Communication et valorisation⁴⁵

Le Musée de Bagnes propose pour CHF 5.- un pass valable une semaine qui permet de visiter le Musée et les Maisons du patrimoine.

Pendant les expositions, le Musée de Bagnes est ouvert du mercredi au dimanche de 14h à 18h et tous les jours en juillet et août.

Les Maisons du patrimoine ne sont ouvertes au public qu'en juillet et en août, un jour par semaine de 14h à 18h. Le jour diffère pour chaque Maison. Le reste de l'année ou en dehors des heures d'ouverture, il est possible d'organiser une visite sur appel.

Durant la période estivale, le Musée propose chaque jour, du mardi au jeudi, une visite guidée différente, avec le Train des Combins et le vendredi une visite guidée de la Carrière de Bocheresse et du Jardin des Roches à Bonatchiesse.

⁴⁴ C'est une nouvelle formule inaugurée en 2019. Jusqu'alors, le Musée de Bagnes proposait plusieurs expositions par année, dont une regroupant les travaux d'artistes locaux.

⁴⁵ (Musée de Bagnes [sans date])

Le Musée de Bagnes participe à la Nuit valaisanne des Musées, à la Journée internationale des Musées, en collaboration avec le CREPA, avec lequel il développe d'ailleurs plusieurs partenariats pour l'organisation d'expositions et de cycles d'animations.

Le Musée est membre du Réseau Musées Valais et, dans ce cadre, est partie prenante à des actions coordonnées.

Le Musée de Bagnes joue aussi un rôle d'éditeur. À travers une vingtaine d'ouvrages publiés à ce jour et sa participation aux Cahiers du patrimoine, il « met en valeur les collections de biens culturels » et « anime la vie artistique » (Commune de Bagnes 2018).

5.2.6 Office du tourisme, bureau du Châble

5.2.6.1 Espaces

L'antenne de l'Office de tourisme Verbier / Val de Bagnes au Châble est installée dans un bâtiment provisoire à la gare, devant l'accès aux cabines qui mènent à Verbier ou Bruson. Le local en préfabriqué, tout en longueur, a une surface d'environ 38 m². Cette surface permet tout juste d'installer un guichet d'accueil, un petit coin avec deux fauteuils et un présentoir avec quelques brochures et dépliants.

5.2.6.2 Ressources humaines

En été, l'accueil est assuré en semaine par une personne, comme en hiver, mais par trois personnes les vendredi, samedi et dimanche. L'horaire d'ouverture varie selon les périodes de l'année, mais à la haute saison, l'OT est ouvert du lundi au dimanche de 8h à 12h, puis de 13h à 17h30.

5.2.6.3 Communication et valorisation

Le site web officiel de l'Office du tourisme s'intitule *Verbier* (<http://www.verbier.ch/>) ; les liens vers les informations concernant les différents secteurs de la commune (Bruson, Le Châble, Haut Val de Bagnes, etc.) se fait via l'onglet « Station et infos pratiques », sous le titre « Notre destination ».

L'antenne du Châble fait la promotion de tous les événements qui se produisent dans la région. Elle est la plaque tournante vers les domaines skiables de Bruson et Verbier, mais aussi vers la réserve naturelle du Haut Val de Bagnes, qui, outre un vaste choix de randonnées, offre un intérêt culturel certain, par plusieurs objets à valeur patrimoniale.

À terme, le bureau du Châble doit envisager un déménagement dans des locaux en dur, tout en restant bien identifiable des touristes, dans le voisinage immédiat de la gare CFF. Il n'y a pour l'heure aucun projet de construction.

5.2.7 Service des affaires sociales, des paroisses, de l'accueil de la petite enfance. Office de la population et de l'intégration⁴⁶

Situé dans un bâtiment historique restauré, voisin de la Maison de commune (550 m de la gare CFF du Châble, 9 min. à pied), le Service des affaires sociales, des paroisses et de l'accueil de la petite enfance est, entre autres, le service de tutelle des crèches et de la ludothèque. Il soutient les différentes associations présentes dans la commune, les clubs d'aînés et les jeunes de village pour proposer des activités régulières aux jeunes, comme aux seniors.

Pour la jeunesse, il a mis sur pied au Châble :

- Des soirées Midnight Bagnes le samedi pour les 12-17 ans, avec l'aide de la Fondation Idéesport qui soutient la création d'un accueil pour les jeunes dans les communes qui n'ont pas de centre de loisirs ;
- Un skatepark, un espace BMX et une place de jeux, avec des tables de pique-nique et des grils à côté de l'Espace St-Marc. Par son offre variée, cette structure permet de mêler les générations.

Les programmes pour les aînés se déroulent plutôt dans les différents villages de la commune : repas communautaires, gym, conférences, cours sur l'équilibre et la mémoire. La commune apporte son soutien financier et fournit gracieusement les locaux nécessaires.

Le Service souhaite néanmoins renforcer encore son offre pour les publics cibles que sont les jeunes et les aînés. Deux animatrices socioculturelles pour la jeunesse ont été engagées sur mandat par l'Association socioculturelle d'Entremont, dont une à 70% pour Bagnes-Vollèges, qui a prévu pour juillet 2019 un projet hors les murs où elle sillonnera la commune avec un minibus afin d'aller à la rencontre de la jeunesse, lui proposer des activités en extérieur et lutter ainsi contre l'addiction aux jeux électroniques. Il manque cependant un espace de rencontres pour les jeunes qui fasse le lien avec les soirées du Midnight Bagnes pendant l'année.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête Primokiz menée auprès des parents d'enfants de 0 à 18 ans, sont actuellement en cours d'analyse et permettront de déterminer les besoins en structures d'accueil.⁴⁷

L'Office de la population et de l'intégration est, pour sa part, chargé de l'accueil et des formalités administratives pour les nouveaux habitants et les saisonniers. L'accueil se fait via des entretiens et la remise de documents d'information. L'Office encourage aussi et participe à des projets communaux ou intercommunaux visant à favoriser l'intégration :

- Graines de marmot qui propose deux demi-journées par semaine un accueil aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte. Cet accueil est assuré par deux professionnelles de l'enfance et de la famille ;

⁴⁶ Entretien avec Monsieur Stéphane Michellod, chef du Service des affaires sociales, des paroisses, de la petite enfance. Office de la population et de l'intégration, Madame Aline Mor, animatrice jeunesse, Madame Nathalie Humbert, animatrice Pro Senectute et Monsieur Olivier Volluz, délégué à l'intégration pour Bagnes et l'Entremont, Le Châble, 10 avril 2019.

⁴⁷ Qui voudra en savoir plus sur le programme Primokiz financé par la Fondation Jacobs pourra consulter la brochure que celle-ci a éditée, disponible à l'adresse : <https://jacobsfoundation.org/app/uploads/2017/08/Primokiz-r%C3%A9seau-local-dencouragemnt-pr%C3%A9coce.pdf> [Consulté le 29 juillet 2019]

- Présence lors de manifestations du bibliobus Bain de livres qui a pour but de « promouvoir la lecture et favoriser la langue d'origine des migrants afin de les accompagner dans une intégration réussie » (Association Bibliobus-Bains de livres 2017) ;
- Rencontres Femmes-Tische, au cours desquelles les participantes échangent sur « des questions pertinentes du quotidien liées aux domaines de la famille, de la santé et de l'intégration » (Femmes-Tische [sans date]). Organisées sur le modèle des réunions Tupperware, ces tables rondes se font dans la langue des participantes, sous la conduite d'une animatrice formée par Promotion santé Valais ;
- Bagnes sans frontière, fête multiculturelle organisée pour la première fois le 25 mai 2019 sur la Place centrale au Châble et au cours de laquelle les participants ont été invités à déguster les spécialités culinaires de cinq pays différents, préparées par des habitants de la commune.

L'Office aspire à collaborer avec les autres Services communaux et imagine une intégration qui serait transversale. Il travaille déjà avec les Ecoles pour du coaching scolaire d'élèves du primaire et souhaiterait développer des projets pour encourager l'intégration par la culture : théâtre bilingue⁴⁸, projection de films, organisation de concerts de musique du monde. Le responsable de l'Office verrait d'un bon œil un bureau de l'intégration investir un centre culturel.⁴⁹

5.2.8 Bilan

Les surfaces actuellement employées par les différents services et institutions, de même que les ressources humaines ont été récapitulées dans deux tableaux qu'on trouvera en annexe (annexes 11 et 12).

On arrive à un total de 721 m² de surfaces employées pour les seules Archives, Bibliothèque, Ludothèque et Office du tourisme. Le Musée n'a pas été pris en compte ; on verra par la suite, qu'il nous semble devoir faire l'objet d'un projet propre.

Pour ce qui est des ressources humaines, on arrive à un total de 4,55 EPT (sans l'Office du tourisme ni le Conservatoire) répartis entre le Service de la culture et le Service des affaires sociales. Une partie de ces postes sont des mandats.

Les points suivants sont susceptibles d'être améliorés et constituent des motifs de changement :

1. La bibliothèque doit prendre en compte l'augmentation de la population et adapter les surfaces et les ressources humaines pour se conformer aux normes de la CLP et à celles de BiblioValais Excellence.

⁴⁸ Des pièces en anglais ont déjà été mises en scène par un couple de privés, pour lesquelles la commune a fourni les locaux. Ce genre d'initiative serait l'occasion de nouer des contacts avec les écoles de théâtre présentes à Bagnes et de créer du lien entre anglophones et francophones.

⁴⁹ Entretien avec Monsieur Olivier Volluz, responsable de l'Office de la population et de l'intégration, Le Châble, 3 juillet 2019.

2. La bibliothèque suit l'évolution du monde des bibliothèques. Moins axée sur l'accroissement des collections et davantage sur l'accueil des publics, elle organise de plus en plus d'activités autour de la médiation du livre. Elle doit donc disposer d'un espace idoine.
3. La ludothèque offre un potentiel de croissance et doit augmenter sa visibilité. Faute de moyens, elle fonctionne actuellement selon un horaire restreint et doit limiter ses animations.
4. À la suite de la fusion décidée de Bagnes et Vollèges, les Archives communales doivent intégrer à leur réflexion le possible déménagement au Châble des archives de Vollèges. De plus, il est prévu que soient versées courant 2020 les archives définitives d'ALTIS (anciennement les Services industriels de Bagnes). Les archives ont aussi à traiter les fonds du Verbier Festival, du consortage et des fanfares.
5. Les conditions de consultation des documents d'archives ne sont pas adaptées.
6. Archives et collections muséales sont mises en valeur à travers des publications, mais sont encore peu présentées dans des expositions physiques.
7. La section du Conservatoire souffre de l'absence d'un espace de communication et a besoin d'une infrastructure supplémentaire adaptée à la musique.
8. L'Office de la population et de l'intégration souhaite renforcer les actions en faveur de la jeunesse et des aînés, ainsi que pour l'intégration des étrangers établis, sur le modèle de la Maison du Monde à Monthey.⁵⁰
9. L'Office du tourisme a besoin d'une infrastructure adaptée, située au Châble.
10. Les institutions communales collaborent déjà pour l'organisation de manifestations ponctuelles. Les réunir en un même lieu permettrait de développer des synergies et de mutualiser certains équipements.

⁵⁰ La Maison du Monde propose, entre autres, des cours de langues, des cafés-rencontres, des spectacles et une permanence sociale et juridique (<http://www.maisondumonde.ch/>).

6. Aménagements pour les institutions

Avant de concevoir un centre qui regrouperait divers services et institutions de la commune de Bagnes, il a paru important de réfléchir aux aménagements qui étaient nécessaires pour chacun d'entre eux, en termes d'espaces et de ressources humaines.

6.1 Aménagements pour les Archives communales

6.1.1 Dépôt

Ainsi que cela a été dit un peu plus haut, dans le chapitre Etat des lieux, il est très difficile de mesurer l'évolution des fonds d'archives pour la commune de Bagnes. En vue d'obtenir une estimation, huit communes genevoises entre 9000 et 12 000 habitants ont été interrogées par courrier électronique sur l'augmentation annuelle en mètres linéaires de leurs archives administratives. Quatre communes ont répondu (Maury 2019 ; Messerli 2019 ; Nicod 2019 ; Pagnamenta 2019a), mais les chiffres varient de 3 à 28 ml et sont donc impossibles à exploiter. Interrogé à ce sujet, Michael Blatter, président du Groupe de travail archives communales de l'Association des archivistes suisses (2019) a confirmé que c'est une estimation impossible à réaliser, car l'accroissement dépend de la politique de la commune en matière de gestion documentaire et de nombreux autres facteurs.

Dans le cas de Bagnes, il faut en outre prendre en compte l'éventuel versement des archives de Vollèges, quand la fusion deviendra effective. Actuellement celles-ci représentent environ 140 ml dans un local d'environ 39 m² (chiffre arrondi) (Joris 2019).

L'Administration communale privilégie pour l'heure le papier et un passage au tout-numérique n'est pas envisagé pour des questions de sécurité ; c'est donc le chiffre de 25 ml d'augmentation annuelle qui a été choisi arbitrairement pour calculer les surfaces nécessaires à l'avenir. Sur la base de 775 ml qui occupent 100 m², 25 ml auraient besoin de 3,23 m². Sur les vingt prochaines années, ce serait donc une surface d'au minimum 65 m² (chiffre arrondi) qu'il faudrait ajouter aux dépôts. L'inventaire et l'analyse se poursuivant, cette estimation devra être revue et affinée avant la phase de réalisation.

| | | |
|---------------------|--|--------------------|
| Estimation : | 100 m ² + 65 m ² + 39 m ² | 204 m ² |
|---------------------|--|--------------------|

Le dépôt est installé de préférence dans le même bâtiment que le bureau de l'archiviste et la salle de consultation, ceci afin d'éviter des manipulations et déplacements qui feraient courir des risques supplémentaires aux documents d'archives.

Le dépôt doit être situé en sous-sol, là où les variations de température sont moins importantes et où il n'y a pas de lumière naturelle. Il faudra donc prévoir un monte-charge. La Direction des Archives de France préconise « une charge utile minimale de 750 kg » et des « dimensions minimales de 1,50 x 1, 20 m » (2009, p. 7).

Dans le cas d'un bâtiment partagé avec d'autres institutions, l'accès à ce dépôt devra être grandement sécurisé, donc plus que simplement fermé à clé.

Il existe de nombreux documents disponibles pour l'aménagement de locaux d'archives. On citera, entre autres :

- La brochure très pratique *Locaux d'archives. Recommandations pratiques & checklist*, éditée en Belgique par les Archives du Royaume et les Archives de l'Etat dans les Provinces (2009) ;
- Les *Règles de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives*, éditées par la Direction des Archives de France (2009) ;
- Le cours *Module 10, section 1. Construire et/ou aménager des bâtiments et locaux d'archives* du Portail international archivistique francophone (2018) ;
- La page web *Locaux et mobilier* sur le site de l'Association Vaudoise des Archivistes (2019).

6.1.2 Salle de consultation

Pour remplir sa mission de communication des archives au public, les Archives communales doivent se doter d'une salle de consultation digne de ce nom. Il y a 25 ans, Gérard Ermisse, inspecteur général des Archives de France, chargé du Centre d'accueil et de recherches des Archives nationales, distillait ses bons conseils pour l'aménagement des espaces de consultation : « la surface minimale recommandée pour un lecteur est de 1m x 0,70m » (1994, p. 81). Mais cela ne tenait pas compte de la consultation de documents de grande taille, du type plans. Depuis, les Archives de France ont revu ce chiffre à la hausse (2009, p. 17) :

« À titre indicatif, les dimensions pour l'espace de travail d'un lecteur consultant uniquement des documents sur papier sont de 100 cm de large x 80 cm de profondeur ; [...] pour la consultation des grands formats, prévoir 140 cm de large x 100 cm de profondeur. [...] La présence de poteaux entre les tables des lecteurs ou d'angles morts est à proscrire. »

Par ailleurs, si actuellement, les demandes de consultation ne sont pas nombreuses, elles pourraient augmenter avec la mise en ligne des inventaires et plusieurs chercheurs pourraient être amenés à séjourner en même temps dans la salle de consultation.

Sur son site, l'AVA (2019) conseille aux archivistes, surtout en cas d'effectif réduit :

« Les bureaux devraient être aménagés de sorte à pouvoir surveiller les lecteurs, par exemple en installant une paroi vitrée donnant sur la salle de consultation. L'installation d'un coin "vestiaire", où les lecteurs laisseront leurs affaires permettra qu'ils n'apportent dans la salle de lecture que le strict nécessaire. »

Cependant, en cas d'absence de l'archiviste, une personne peut être amenée à surveiller la salle de lecture. On va donc considérer que 4 places de travail sont nécessaires et un bureau pour le surveillant. À quoi il faut ajouter les espaces pour circuler et faire en sorte que les usagers ne se sentent pas à l'étroit. La surface nécessaire dépend de la disposition des places de travail, si elles sont individuelles ou regroupées.

| | |
|---------------------|-------------------|
| Estimation : | 35 m ² |
|---------------------|-------------------|

6.1.3 Dépôt de liaison

Le dépôt de liaison « sert à entreposer tous les documents en attente ou en instance de consultation. [...] Il faut tenir compte également du fait que les documents peuvent être sortis à l'avance et ne pas être réintégrés immédiatement. » (Ermisse 1994, p. 103)

Dans le cas d'un Service d'archives de taille modeste, une simple armoire de grande taille, fermée à clé, dans le bureau de l'archiviste, voire dans la salle de consultation, devrait suffire.

6.1.4 Salle de tri et de traitement des archives

Une des premières règles enseignées aux archivistes est de ne pas faire entrer dans un dépôt d'archives des documents n'ayant pas fait l'objet d'un tri et d'une vérification préalables, ceci afin d'éviter, entre autres, d'introduire des spores, insectes et autres parasites indésirables.

Il faudra donc prévoir dans le voisinage du dépôt une salle de tri et de traitements, ainsi qu'un espace pour entreposer du matériel permettant de petits travaux de nettoyage ou restauration de documents.

| | |
|---------------------|-------------------|
| Estimation : | 15 m ² |
|---------------------|-------------------|

6.1.5 Espace d'exposition

La Direction des Archives de France relève (2009, p. 16) :

« Il est impératif de prévoir des espaces permettant une programmation culturelle. Le public doit pouvoir avoir accès à la salle de conférence et/ou à la salle d'exposition en dehors des heures d'ouverture du service d'archives. »

Cela correspond bien à la politique de valorisation des archives qui pourrait être mise en application dans la commune de Bagnes.

Mais elle met aussi en garde un peu plus loin (2009, p.16) :

« L'utilisation du hall comme espace d'expositions est, autant que possible, à proscrire pour des raisons de sécurité et de conservation. [...] si les expositions ne peuvent pas être installées dans un autre espace, leur durée devra être très réduite et des précautions particulières mises en œuvre (filtres UV sur la vitrine). »

Dans le cas de Bagnes, la mise à disposition d'une salle d'exposition ne s'avère peut-être pas nécessaire, si l'on considère combien l'organisation d'une exposition est très exigeante en temps et en ressources humaines. En revanche, un petit espace d'exposition, avec une ou plusieurs vitrines, permettrait de mettre en avant des documents d'archives tirés du fonds dit « historique », soit autour d'une thématique (une mini-exposition), soit comme document du mois, ainsi que cela se pratique aux Archives cantonales jurassiennes.

N'en déplaise à la Direction des Archives de France, l'emplacement le plus fréquenté, le plus susceptible d'attirer l'œil des divers publics reste le hall ! On peut aussi concevoir un espace à l'intérieur de la bibliothèque, mais alors, la visite de l'exposition ne pourra se faire qu'aux

heures d'ouverture de celle-ci. Ce peut être une garantie de sécurité supplémentaire. Dans tous les cas, il faudra prévoir :

« [Des] vitrines avec un dispositif anti-effraction [...]. La lumière naturelle est à proscrire. Aucune lumière incandescente ni aucune autre source de lumière génératrice de chaleur ne doivent être placées à l'intérieur ou à proximité des vitrines. » (Direction des Archives de France 2009, p. 16)

| | |
|---------------------|-------------------|
| Estimation : | 10 m ² |
|---------------------|-------------------|

6.1.6 Bureau de l'archiviste

Le bureau de l'archiviste doit être de grande taille pour accueillir le dépôt de liaison et voisin de la salle de consultation, dont il doit être séparé par une paroi vitrée pour permettre la surveillance.

Il peut être situé dans les étages. La plupart des contacts avec le public se font sur rendez-vous, mais on peut aussi imaginer une sorte de permanence d'accueil selon un horaire préétabli.

| | |
|---------------------|-------------------|
| Estimation : | 20 m ² |
|---------------------|-------------------|

6.1.7 Ressources humaines

À l'heure actuelle, il est difficile de savoir si le pourcentage de poste attribué aux Archives communales sera suffisant. À titre de comparaison, les communes genevoises qui ont accepté de répondre sur leurs ressources ont respectivement des pourcentages de poste de 35% à Bernex (Nicod 2019), 50% à Chêne-Bougeries pour un versement annuel de 28 ml (Pagnamenta 2019a), un mandataire externe à 20% à Plan-les-Ouates (Messerli 2019) et une archiviste indépendante sur mandat entre 10 et 20 heures par an au Grand-Saconnex (Maury 2019).

La valorisation des archives passe par une mise à disposition en ligne des inventaires. Le transfert de l'inventaire du fonds ancien sur la base de données scopeArchiv des Archives de l'Etat du Valais doit être mené à bien pour que des recherches puissent être effectuées en ligne via l'outil scopeQuery. Le mandat actuel pour traitement des arriérés pourra être prolongé à cette fin. Pour exemple, le projet de mise en ligne des inventaires des fonds historiques de six communes genevoises a mis trois ans pour être concrétisé : dans la commune de Chêne-Bougeries, l'archiviste s'est chargée de nettoyer les données pour les rendre compatibles avec les normes archivistiques et migrer les notices d'Excel vers le nouveau logiciel de description (Pagnamenta 2019b).

On doit aussi considérer que la sélection de documents et la rédaction de cartels explicatifs pour de petites expositions représenteront un surcroît de travail.

| | | |
|---------------------|---|---------|
| Estimation : | 0,6 EPT (pour les archives et les collections muséales) | 1,1 EPT |
| | 0,4 EPT (mandat pour la mise en ligne des inventaires) | |
| | 0,1 EPT (valorisation des fonds) | |

6.2 Aménagements pour la Bibliothèque de Bagnes

Afin d'accompagner la création et l'aménagement de bibliothèques de lecture publique en Suisse, la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP) a édité des normes concernant aussi bien les locaux, le personnel que les collections et le service public (CLP 2008). Ces normes ont fait l'objet d'une révision en 2018. Une version provisoire des nouvelles normes a été mise en consultation, mais la CLP ayant fusionné avec BIS pour devenir Bibliosuisse, le dossier a été repris par cette dernière qui diffusera peut-être la nouvelle version début 2020.

Le présent travail se base donc encore sur les normes de 2008, mais dans un souci de coller au plus près de la réalité, il fait parfois référence à la version provisoire de 2018. Dans ce cas, cela est clairement mentionné.

Selon les normes de la CLP (2008), avec un bassin de population qui atteindra, dès 2021, 10 000 résidents permanents auxquels il faut ajouter une partie des 1700 travailleurs saisonniers qui choisissent de demeurer dans la commune entre deux saisons touristiques, la Bibliothèque de Bagnes est considérée comme une bibliothèque de niveau 3 et ses prestations se voient définies selon ce critère (CLP 2008, p. 14). Compte tenu du fait qu'elle assume aussi la responsabilité de la Bibliothèque de Verbier et éventuellement de points de desserte dans d'autres villages de la commune, elle peut même passer au niveau 4, celui d'une bibliothèque régionale (CLP 2008, p. 14). La différence entre niveau 3 et niveau 4 n'est cependant pas essentielle dans le calcul des surfaces, de la composition des fonds ou du service public, qui se basent toujours sur le nombre d'habitants du territoire desservi.

Il faut en revanche se souvenir que la Bibliothèque de Bagnes est une bibliothèque mixte, scolaire et communale. Dans ce cas, il faut aussi prendre en considération les normes que la CLP a éditées pour les bibliothèques scolaires (2014).

Les directives relatives aux bibliothèques communales et scolaires du Canton du Valais font référence à ces différentes normes dans leurs articles, ainsi qu'à celles de BiblioValais Excellence qui s'appuient sur les recommandations de la CLP (DECS 2013).

6.2.1 Localisation

Pour ce qui est de la localisation de la bibliothèque sur le territoire communal, la CLP édicte ces recommandations (2008, p. 21) :

« La bibliothèque se situe au centre de la région ou de la commune qu'elle dessert, dans un endroit très fréquenté et facilement accessible. Dans l'idéal, elle est intégrée dans le centre communal, commercial ou de loisirs. [...] La bibliothèque est placée au rez-de-chaussée et disposée sur un seul étage. Elle est pourvue d'une façade vitrée, qui permet de voir à l'intérieur des locaux. [...] La bibliothèque doit être atteignable par les transports publics et facile à trouver pour la clientèle. Elle dispose d'un accès direct aisé pour les personnes handicapées. [...] Des indicateurs et panneaux de signalisation montrent clairement l'accès à la bibliothèque. »

La version provisoire de 2018 n'offre pas de grandes variantes à ce sujet, elle modernise seulement un peu le propos en indiquant, par exemple, la présence de la bibliothèque sur Google Maps, Mapsearch et précise que « la bibliothèque se trouve à un maximum de 20 minutes de trajet en transports publics pour la population qu'elle dessert » (p. 23). Elle mentionne aussi la mise à disposition de « supports à bicyclette » et d'un « parking clairement identifié, sécuritaire, incluant des places pour les personnes à mobilité réduite » (p. 24).

Pour la localisation d'une bibliothèque scolaire, la CLP souligne que celle-ci doit se trouver « à proximité immédiate de l'établissement scolaire » (2014, p. 11), c'est-à-dire à un maximum de 10 minutes à pied. La bibliothèque a déjà élaboré des solutions avec les classes du primaire qui s'y rendent en bus, elle devra y réfléchir au moment de quitter le bâtiment du cycle d'orientation.

Les élèves du CO jouissent à l'heure actuelle d'un grand confort d'utilisation avec la bibliothèque dans leurs locaux. Ils peuvent facilement emprunter ou rendre un livre à certaines récréations ou à midi. En se déplaçant, la bibliothèque risque de perdre de son attractivité auprès de cette tranche d'âge 12-15 ans. La bibliothèque et la direction du CO doivent réfléchir ensemble à ménager des temps pour que les élèves continuent à se rendre à la bibliothèque. Une piste serait la pause de midi. En effet, environ 120 des 220 élèves actuels du cycle fréquentent la cantine scolaire à midi et restent sur le site pour un temps de pause de 12h30 à 13h15 sous la surveillance de quatre personnes. Il leur est proposé une étude surveillée libre ou des activités sur inscription, dont le déplacement à la bibliothèque pourrait faire partie. Pour les lectures suivies, les enseignants du CO devraient se rendre à la bibliothèque, comme c'est déjà le cas pour ceux du primaire.⁵¹

La commune de Bagnes bénéficie de plusieurs liaisons entre les villages, assurées par CarPostal, mais les horaires de certaines lignes sont restreints et de nombreux déplacements s'effectuent encore en voiture. La bibliothèque ne peut faire l'économie de places de parc dans son voisinage immédiat, dont certaines réservées aux personnes à mobilité réduite et au moins une place pour un car transportant des enfants, leur permettant de rejoindre la bibliothèque en toute sécurité.

6.2.2 Espaces

Pour une bibliothèque de niveau 3, il faut considérer des locaux d'une surface entre 350 m² pour 10 000 hab. (400 m² dans la version provisoire de 2018) et 500 m² pour 15 000 hab., donc au moins 400 m² dans le cas de Bagnes (CLP 2008, p. 21) et même 460 m² selon la

⁵¹ Entretien avec Monsieur Alain Maret, directeur du Cycle d'orientation Bagnes-Vollèges, Le Châble, 3 juillet 2019.

version provisoire (CLP 2018, p. 28).⁵² Les dimensions des locaux peuvent dépendre aussi du nombre de documents dans la collection, mais pour Bagnes, cela n'entraîne pas de modification dans les chiffres.

Ces locaux sont à répartir entre différentes zones : zone d'entrée et d'information, zone de prêt, zone de lecture, zone de travail, bureaux, etc. (CLP 2008, p. 23-26). De plus en plus de bibliothèques de lecture publique font le choix d'éclater ces zones sur plusieurs espaces. C'est le cas de la Bibliothèque municipale de Porrentruy qui a créé plusieurs petits coins lecture un peu partout dans ses locaux plutôt qu'une grande salle de lecture centrale. De même, on voit souvent des places de travail individuel investir des niches sous des fenêtres ou en bout de rayonnage.

Dans le cas d'une bibliothèque mixte scolaire et communale, la CLP préconise en outre des places de travail pour au moins deux classes, donc environ 50 personnes. On compte environ 0,8 m² par place de travail (Direction des Archives de France 2009, p. 17), ce qui représenterait une surface supplémentaire de 40 m², sans prendre en considération les espaces de circulation.

La bibliothèque devra être particulièrement attentive à la bonne répartition entre une zone silence pour des activités de lecture, d'étude, de détente et une zone bruit « à réserver aux échanges divers, à la médiation, au divertissement et au travail en groupe. » (CLP 2018, p. 27). Le cas échéant, elle pourra installer des parois phoniques ou des tapis atténuant les bruits (Hirschi-Emery 2017).

La bibliothèque organise de plus en plus d'activités de médiation, qui s'avèrent parfois bruyantes ou salissantes. Elle devra se doter d'une salle de médiation à part, modulable, permettant l'accueil d'une trentaine de personnes. À titre indicatif, le règlement pour les constructions scolaires dans le Canton du Valais fixe à 72m² la taille d'une salle de dessin, travaux manuels ou activités créatrices, 108 m² pour des travaux manuels bois ou métal (RS 400.200, art. 25). Dans le canton de Genève, c'est 100 m² pour un atelier d'arts visuels avec un local de rangement de 20 m² (RS C1 10.11).

La bibliothèque doit aussi envisager un dépôt pour sa réserve précieuse, environ 20 m², qu'elle pourra le cas échéant partager avec un autre service, comme les archives (Santini- Petoud 2019a, p.2).

En intégrant un bâtiment regroupant d'autres institutions et services, la bibliothèque pourra bénéficier de la mutualisation d'une partie de ses équipements : vestiaire, local d'entretien, éventuellement sanitaires. Au moment de son aménagement, il faudra se montrer particulièrement attentif à un :

- « *Emploi de matériaux solides absorbants le bruit et non polluants* » ;
- « *Accès sans seuil entre les locaux* » ;
- « *Eclairage suffisant dans l'ensemble de la bibliothèque* » (CLP 2008, p. 22).

⁵² Il est intéressant de relever qu'en France, en 1996, la Direction du livre du Ministère de la culture a estimé les besoins d'une bibliothèque pour une commune de 10 000 habitants à 1075 m², 22 000 documents et 5 emplois (Calenge 2006, p. 150).

| | | |
|---------------------|---|--------------------|
| Estimation : | 460 m ² + 40 m ² + 100 m ² + 20 m ² | 620 m ² |
|---------------------|---|--------------------|

6.2.3 Horaires

Pour une bibliothèque de niveau 3, il faut prévoir des horaires d'ouverture entre 24 heures hebdomadaires pour 10 000 hab. et 30 heures pour 15 000 hab. (CLP 2008, p. 35), donc environ 26 heures pour Bagnes, à répartir sur 6 jours. Dans la version provisoire de 2018, ce sont 30 heures d'ouverture par semaine, sur 6 jours, qui sont préconisées entre 10 000 et 20 000 hab. (CLP 2018, p. 11). Il faut prévoir des ouvertures en soirée et le samedi matin. En adoptant un horaire de 30 heures hebdomadaires, on double le temps d'ouverture actuel, ce qui implique une augmentation du pourcentage de poste pour l'accueil (0,35 EPT).

Les bibliothèques mixtes scolaires et communales se conforment à cette norme. En période de vacances scolaires, l'ouverture de la bibliothèque doit correspondre « au minimum à 50% de l'horaire normal » (CLP 2014, p. 31).

6.2.4 Ressources humaines

En ce qui concerne l'effectif du personnel, le calcul s'avère plus compliqué, car il va dépendre du nombre de documents, du nombre de prêts et du taux de rotation, du pourcentage de renouvellement des collections, des heures d'ouverture. Les normes 2008 de la CLP (p. 33) proposent un exemple très proche de la situation de la Bibliothèque de Bagnes pour lequel il faut envisager de 1,75 à 2,5 EPT. La version provisoire de 2018 (p. 16) donne, en revanche, une valeur indicative selon laquelle il ne faut pas descendre en dessous d'un pourcentage de postes de 300% pour 10 000 hab. et plus. Ces postes se répartissent entre les différentes tâches suivantes (CLP 2008) :

- Prêt et conseil ;
- Gestion des collections (acquisitions, catalogage, équipement, élimination) ;
- Relations publiques (visites, animations, expositions, mais aussi site internet, réseaux sociaux, presse, etc.) ;
- Administration (gestion du personnel, formation continue, informatique, séances de service, etc.).

Ces chiffres ne prennent pas en compte les activités liées à la mission scolaire de la bibliothèque, mais dans tous les cas, la situation actuelle vécue à la Bibliothèque de Bagnes est en deçà des recommandations. Il faut prévoir un ajustement des pourcentages de postes en fonction de l'augmentation des heures d'ouverture et de l'accroissement de la collection.

Avec une collection de 14 000 documents, la Bibliothèque de Bagnes répond actuellement aux normes qui sont de 1,5 document par habitant (CLP 2008, p. 27). Toutefois, les normes pour bibliothèques scolaires prônent d'ajouter au fonds plus de 12 documents par élève (CLP 2014, p. 23). Pour le seul CO de Bagnes-Vollèges, cela représente plus de 2600 documents. Ceci, associé à l'augmentation de population, va conduire la Bibliothèque de Bagnes à envisager l'agrandissement de ses collections dans un proche avenir.

Par ailleurs, la Bibliothèque de Bagnes a appris à la mi-juillet 2019 que l'Association des Amis de Verbier renonçait dès janvier 2020 à financer la Bibliothèque de Verbier. La coordination de la bibliothèque est déjà assurée par la responsable de la Bibliothèque de Bagnes, mais si la Bibliothèque de Verbier veut maintenir son activité à long terme, elle devra se professionnaliser et passer sous la tutelle du Service de la culture. La responsable de la Bibliothèque de Bagnes a rédigé un rapport provisoire pour l'intégration de la Bibliothèque de Verbier au Service de la culture (Santini-Petoud 2019b), dans lequel elle estime les besoins à un pourcentage de poste de 70% comprenant la gestion et l'ouverture de la bibliothèque, pourcentage qui serait réparti idéalement entre deux postes, à savoir :

- Un poste de responsable CFC AID (50%)⁵³ ;
- Un poste de collaborateur CFC AID, formation CLP ou stagiaire pré-HEG (20%).

| | |
|---------------------|-------|
| Estimation : | 3 EPT |
|---------------------|-------|

6.3 Aménagements pour le Conservatoire, site de Bagnes

6.3.1 Localisation

Kamy May, responsable du site de Bagnes du Conservatoire cantonal de musique, considère très important de « veiller à [l'] emplacement [des infrastructures] afin que les élèves puissent s'y rendre en transports publics (train, bus, télécabine...) » (2019).

6.3.2 Espaces

Kamy May (2019) a estimé les besoins en infrastructures supplémentaires à :

- 1 salle pour des cours individuels ;
- 2 salles pour des cours collectifs ;
- 1 salle pour répétition d'orchestre ;
- 1 vestiaire ;
- 1 cafétéria.

À Martigny, la Maison de la Musique propose à ses usagers des studios pour cours individuels avec piano droit qui mesurent 10 m². Quelques studios sont plus grands, plus de 20 m², pour des cours de solfège ou de percussion. Au rez-de-chaussée, l'auditorium a une capacité de 110 places avec une scène de 24 m². Le foyer de la maison mesure entre 40 et 50 m² (Schers 2019).

Le règlement pour les constructions scolaires du Canton du Valais fixe à 72 m² la taille des salles de musique et de chant (RS 400.200, art. 25). À Genève, le règlement pour les locaux de l'enseignement primaire recommande au moins 100 m² pour la surface d'une salle de rythmique.

⁵³ C'est le minimum recommandé par les normes de la CLP (2008, p. 34 ; 2018, p. 16).

Michel Zuccone, responsable du campus de l'Institut Florimont, école de jeunes gens dans le canton de Genève, estime qu'il faut prévoir une salle de 40 à 50 m² pour un cours collectif concernant une dizaine d'élèves, avec piano droit (2019).

Compte tenu de ces différents éléments, les besoins en surface pour l'antenne du Conservatoire cantonal pourraient se monter à :

- 10 m² pour des cours individuels ;
- 40 m² et 72 m² pour des cours collectifs ;
- 100 m² pour la répétition d'orchestre.

La salle pour répétition d'orchestre pourrait servir aussi de salle pour les petites auditions.

Dans un bâtiment regroupant plusieurs institutions, vestiaire et cafétéria pourraient être partagés. Il faudra en revanche être très attentif à l'emplacement des salles de musique et à leur insonorisation pour ne pas déranger les autres utilisateurs du bâtiment. À Ecublens, une salle de musique est installée au sous-sol. C'est aussi le cas à l'Institut Florimont où les salles de musique sont installées au sous-sol, sous les salles de classe traditionnelles.

| | | |
|---------------------|---|--------------------|
| Estimation : | 10 m ² + 40 m ² + 72 m ² + 100 m ² | 222 m ² |
|---------------------|---|--------------------|

6.3.3 Horaires

Les cours de musique des enfants se prennent en dehors de l'horaire scolaire. Il faut donc prévoir que les infrastructures soient accessibles en soirée, le mercredi, voire le samedi.

À la Maison de la Musique de Martigny, les locaux sont mis à disposition des utilisateurs du lundi au samedi jusqu'à 22h (Ville de Martigny 2008, art. 7.1).

6.3.4 Ressources humaines

Les cours et le secrétariat sont à la charge du Conservatoire cantonal. La commune de Bagnes prendrait à sa charge l'entretien des locaux.

6.4 Aménagements pour la Ludothèque de Bagnes

La Fédération des Ludothèques Suisses a édité des *Normes de fonctionnement* pour aider au développement de ludothèques (FLS 2017). Sur bien des points, ces normes se rapprochent de celles pour les bibliothèques de lecture publique de 2008 (CLP 2008). Elles prennent en compte aussi bien la localisation, que la surface et la disposition des locaux, les besoins en personnel, le règlement ou les sources de financement.

6.4.1 Localisation

Selon la FLS (2017, p. 6) :

« La ludothèque est placée dans le centre de la commune, dans un lieu fréquenté avec beaucoup de passage. [...] Une situation de plain-pied avec une devanture en vitrine est à privilégier. [...] La ludothèque est accessible avec les transports publics. Des places de parc, y compris pour des personnes en situation de handicap sont disponibles dans les proches alentours. [...] Des indicateurs et panneaux de signalisation indiquent l'accès à la ludothèque. [...] Elle est mentionnée sur le site internet et sur les plans de la commune. »

Toutes ces caractéristiques se retrouvaient déjà pour la bibliothèque, donc réunir les deux structures est de ce point de vue parfaitement justifié. Les ludothèques étudiées au chapitre 3 de ce mémoire sont conformes, pour la plupart à ces normes, en particulier sur la localisation (sauf à Etoy). En revanche, elles sont généralement situées dans les étages (sauf à Etoy !) et ont résolu le problème d'accessibilité avec l'ascenseur.

6.4.2 Espaces

La FLS (2017, p. 6) préconise 8-10 jeux au m², lorsque l'assortiment comprend des jeux de plateau, mais aussi des jouets, des jeux de grande taille, des véhicules. La Ludothèque de Bagnes possède actuellement environ 1100 jeux, ce qui correspond à la norme FLS de 100 jeux et jouets pour 1000 habitants (2017, p. 5), mais elle doit tenir compte d'un renouvellement annuel de 10% et elle entend aussi élargir son offre.

En prenant en compte le chiffre de 1500 jeux à moyen terme, ce qui semble très raisonnable, on arrive à une surface nécessaire de 188 m². À cela viennent s'ajouter un bureau de 30 m² pour le travail administratif, l'équipement des jeux et un dépôt de 10 m² pour du stockage de matériel (FLS 2017, p. 6). Il ne faut pas oublier un espace pour jouer et tester les jeux, indispensable selon les ludothécaires interrogées (Brenn 2019 ; Lannez 2019) et prévoir donc encore 10-15 m². La FLS évoque aussi la présence d'un vestiaire avec de la place pour des poussettes et de toilettes avec accès pour chaise roulante et table à langer (FLS 2017, p. 6). Ces locaux pourraient être partagés par plusieurs structures présentes dans un même lieu.

| | | |
|---------------------|---|--------------------|
| Estimation : | 188 m ² + 30 m ² + 10 m ² + 15 m ² | 243 m ² |
|---------------------|---|--------------------|

En envisageant un déménagement, il faudra songer aussi à renouveler le mobilier. Il n'existe pas de fournisseur de mobilier spécifique aux ludothèques. Faute de moyens, c'est souvent le système D qui prévaut ou le recours au « géant suédois » (Lannez 2019). Des ludothèques font appel aux fournisseurs pour bibliothèques comme SSB (<https://www.sbd.ch/fr>). Or, il faudrait pour les jeux des étagères plus profondes (Wäger 2019). C'est pourquoi, certaines structures recourent à du mobilier sur mesure. Il est important d'investir pour bien mettre en valeur l'assortiment. Selon les statistiques de la FLS, ce sont les véhicules et les jouets de grande taille qui sont le plus empruntés, il est nécessaire d'en tenir compte (Lannez 2019).

Pour le classement des jeux, c'est le système ESAR qui est recommandé, avant le classement par tranche d'âge (Filion 2015). Cela évite en grande partie les difficultés de rangement des jeux de taille différente sur les étagères. C'est important d'y réfléchir quand l'assortiment commence à grandir et qu'il faut être capable de retrouver le bon jeu au bon endroit.

6.4.3 Horaires

Les horaires actuels sont insuffisants. La FLS évoque des heures d'ouverture « adaptées aux commerces, écoles, bibliothèques et autres structures environnantes » (2017, p. 7). La ludothèque devrait harmoniser ses horaires et périodes de fermeture annuelle avec ceux de la bibliothèque. C'est souvent difficile, car le fonctionnement de la ludothèque repose essentiellement sur le bénévolat alors que les bibliothécaires sont des professionnels. À Etoy et Coire, on y est arrivé pourtant, en intégrant les locaux de la ludothèque à ceux de la bibliothèque.

6.4.4 Ressources humaines

Les ludothèques sont encore le parent pauvre de la culture et souffrent trop souvent d'un manque de reconnaissance et de considération de la part des Autorités communales, qui investissent plus volontiers dans les bibliothèques passeuses de savoir.

Ce n'est pas tenir compte des études qui démontrent à quel point le jeu est important autant pour le développement cognitif qu'émotionnel de l'enfant. Odile Périno explique (2014, p. 44) :

« Le jeu, autoéducation, sollicite toutes les compétences simultanément. Il est le résultat d'une mobilisation mentale globale qui fait appel tout à la fois au raisonnement (qui dans le jeu balance entre le déductif et l'inductif), à l'esprit de découverte, à l'intuition, à l'imagination, à l'habileté, aux émotions qui s'expriment à partir de situations mémorisées, de comparaisons et d'imitations. »

Les choses sont cependant en train de changer. Certaines communes commencent à prendre en compte ce « versant éducatif et pédagogique indispensable » (Périno 2014, p. 43). Parmi les structures étudiées, deux au moins ont une responsable employée communale : Ecublens et Etoy. Toutefois, aucun de ces postes ne dépasse les 0,5 EPT et le travail des bénévoles reste indispensable pour la bonne marche de la ludothèque, au moins dix personnes dans chaque lieu. En effet, le contrôle des jeux au prêt et au retour, de même que l'équipement et tout le travail d'inventaire des pièces avant la mise à disposition des usagers est extrêmement exigeant en temps. Les ludothécaires estiment qu'il faut entre 40-45⁵⁴ et 60-90⁵⁵ minutes pour qu'un jeu soit prêt. À Ecublens, il y a toujours trois personnes à l'accueil, à Etoy deux.

Dans la commune de Bagnes, la ludothèque a dû renoncer à un certain nombre d'animations et à étendre ses horaires, faute de ressources suffisantes. La ludothécaire responsable a annoncé qu'elle remettait son poste pour le 31 décembre 2019. Ce peut être là l'occasion de reconnaître le service que cette structure rend à la communauté de tout le Val de Bagnes,

⁵⁴ Entretien avec Madame Gillian Blackall, ludothécaire responsable, Etoy, 1^{er} juillet 2019.

⁵⁵ Entretien avec Madame Marie-Jo Froidevaux, remplaçante de la ludothécaire responsable, Ecublens, 8 juillet 2019.

voire au-delà et de lui accorder sa place au sein des institutions culturelles en l'intégrant au Service de la culture et en professionnalisant davantage la gestion.

La bibliothécaire et la ludothécaire de Bagnes ont rédigé au printemps 2019, à l'intention des Autorités communales, un rapport pour l'intégration de la ludothèque de Bagnes au Service de la culture (Santini-Petoud, Giroud 2019). Dans celui-ci, elles préconisent une augmentation du pourcentage de poste à 80% répartis entre :

- Un poste de responsable professionnel AID (60%) qui prendrait en charge les tâches administratives, la logistique, le catalogage et l'indexation ;
- Les bénévoles (20%) qui assumeraient avec le responsable le service au public (toujours deux personnes à l'accueil), le développement, la mise en valeur et l'entretien des collections, les animations. Ce pourcentage pourrait être fourni sous forme de mandat.

La ludothèque passerait sous la supervision de la responsable de la bibliothèque qui prendrait en charge « les demandes de budget, la gestion du personnel, les relations publiques et la mise en place de nouveaux projets » (Santini-Petoud, Giroud 2019, p. 12). Le logiciel Infoludo serait abandonné et le catalogue de la ludothèque intégrerait celui de la bibliothèque dans Netbiblio (Santini-Petoud et Giroud 2019, p. 11). Par ailleurs, en devenant service communal, la ludothèque abandonnerait son système d'abonnements.

L'avantage de cette solution est que le fonctionnement de la ludothèque serait assuré, même en cas de pénurie de bénévoles. Comme à Coire, les collaborateurs de la bibliothèque et de la ludothèque seraient des personnes formées en bibliothéconomie et susceptibles de travailler sur les deux sites.

Il est recommandé aussi que la ludothèque soit membre de l'Association Valaisanne des Ludothèques (<http://www.ludovalais.ch/index.php?page=pages/redactions&IDart=2>) et de la FLS.

La question se pose encore de savoir si la ludothèque doit complètement intégrer les locaux de la bibliothèque. La réflexion nécessite d'être menée avec soin avant tout projet d'aménagement. D'un côté, cela améliorerait le confort des usagers (une seule banque de prêt ; harmonisation des horaires) et faciliterait les remplacements en cas d'absence. De l'autre, il ne faut pas négliger les nuisances potentielles (bruit). À Etoy, cela fonctionne, mais il n'y a pas d'espace pour jouer. À Ecublens, où certes les deux structures sont totalement indépendantes, une grande partie de la surface de la ludothèque est dévolue à l'expérimentation du jeu, ce qui s'avère plutôt bruyant, même pour les usagers de la bibliothèque de l'autre côté de la porte. On voit mal cet espace intégrer tel quel la bibliothèque. À Coire, un coin à part est réservé aux enfants en bas âge.

| | | |
|--------------------|-------------------|---------|
| Estimation: | 0,6 EPT (CFC AID) | 0,8 EPT |
| | 0,2 (sur mandat) | |

6.5 Aménagements pour le Musée de Bagnes

Les collections du Musée de Bagnes, qui regroupent des pièces ethnographiques et des tableaux de l'école de Bagnes, méritent une mise en valeur adaptée, mais la création d'un espace dévolu à une exposition permanente implique des enjeux politiques et financiers qui dépassent le cadre de ce travail de bachelors. Elle doit faire l'objet d'une réflexion et d'un projet qui lui soient propres.

Il n'est toutefois pas interdit d'imaginer, pour un premier temps, l'intégration de ces collections dans le centre à travers la présence d'une vitrine où serait exposé l'objet ou le tableau du mois, comme pour les documents d'archives. Il faudra veiller, là aussi, aux bonnes conditions de luminosité et de sécurité en général.

Au Québec, le Service de soutien aux institutions muséales du Ministère de la Culture et des Communications a publié un guide pratique intitulé *Réaliser une exposition* qui offre quelques conseils sur les vitrines d'exposition, l'éclairage et le contrôle climatique, avec un lien aussi sur les recommandations du Centre de conservation du Québec (2007).

6.6 Aménagements pour l'Office du tourisme

6.6.1 Localisation

Il est impératif que le bureau de l'Office du tourisme au Châble reste bien visible des touristes qui arrivent dans la commune en transports publics ou par voiture. Il doit donc rester dans le voisinage immédiat de la gare, proche des parkings actuels de la place de Curala.

6.6.2 Espaces

La surface du local doit permettre d'accueillir plusieurs visiteurs à la fois, de les faire patienter confortablement et d'exposer plus que quelques dépliants. Il sera intéressant de proposer de petites expositions mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel du Val de Bagnes ou des événements marquants de la région. Il faut prévoir aussi un petit local pour ranger du matériel d'animation qui peut être parfois encombrant (banderoles, etc.).

On estime l'espace nécessaire à une fois et demie la surface actuelle, donc $38 \times 1,5 = 57 \text{ m}^2$

| | | |
|---------------------|--|-------------------|
| Estimation : | 57 m ² (accueil du public) + 10 m ² (local de rangement) | 67 m ² |
|---------------------|--|-------------------|

6.6.3 Horaires

Les horaires actuels de la saison estivale ne sont pas continus et la journée se termine tôt, à 17h30. Le touriste qui arrive à mi-journée dans la station ou qui rentre tard d'une longue randonnée risque de se heurter à une porte close. L'horaire devrait être coordonné avec celui des commerces alentour, avec une heure de fermeture plus tardive, et continu au moins en fin de semaine, quand l'affluence est plus grande :

- Du lundi au jeudi : 8h – 12h30 et 13h30 – 18h30
- Du vendredi au dimanche : 8h – 18h30

De 56 heures d'ouverture hebdomadaire, on passerait à 67,5 heures, soit une augmentation de 11,5 heures en haute saison.

6.6.4 Ressources humaines

Les ressources devront être adaptées à l'augmentation de l'horaire d'ouverture. En fin de semaine, les trois personnes à l'accueil pourraient se répartir l'horaire continu en étant toutes présentes seulement aux heures les plus chargées.

6.7 Aménagements pour le Service des affaires sociales. Office de la population et de l'intégration

6.7.1 Localisation

Pour répondre aux vœux du Service des affaires sociales, de l'Office de la population et de l'intégration, on imagine la création d'un Centre pour les jeunes. Une salle polyvalente accueillera des activités pour adultes en lien avec l'intégration. Un bureau pour le responsable à l'intégration peut être installé à côté.

Le Centre de jeunes doit être placé à proximité des transports publics pour que les jeunes puissent s'y rendre facilement, non loin du skatepark voisin de l'Espace St-Marc et du bâtiment du CO Bagnes-Vollèges où se déroulent les soirées Midnight Bagnes. Il faut aussi des parkings proches avec des places pour personnes à mobilité réduite.

6.7.2 Espaces

Dans le règlement concernant les locaux de l'enseignement primaire du Canton de Genève, une salle de jeux doit avoir une surface d'au moins 100 m² (RS C 1 10.11). Le Centre de jeunes doit donc mesurer au moins cette surface. À cela viendront s'ajouter un local de rangement pour du matériel (20 m²) et éventuellement un petit bureau (10 m²). Il est bon que le Centre de jeunes dispose de ses propres sanitaires (20 m²).

La salle polyvalente doit avoir une capacité d'accueil d'une trentaine de personnes. Elle peut être partagée par plusieurs institutions, de même que les vestiaires, une cafétéria, les sanitaires. Pour le bureau du délégué à l'intégration, il faut ajouter une surface de 20 m².

| | | |
|---------------------|--|--------------------|
| Estimation : | 100 m ² + 20 m ² + 10 m ² + 20 m ² + (20 m ²) | 170 m ² |
|---------------------|--|--------------------|

6.7.3 Horaires

Le Centre de jeunes d'Ecublens est ouvert du mardi au vendredi de 15h30 à 20h et le samedi de 14h à 22h. L'horaire est légèrement modifié en été, avec certains jours hors les murs et une fermeture de 3 semaines entre juillet et août.

Dans la commune de Bagnes, cet horaire pourrait être adapté. L'accueil pourrait être assuré depuis la fin des cours au cycle à 16h jusqu'en début de soirée à 19h. Le samedi, l'accueil pourrait commencer un peu plus tôt pour se terminer au moment de la soirée Midnight Bagnes. Dans un bâtiment partagé avec la bibliothèque, l'horaire pourrait être coordonné entre les deux institutions. Par exemple, en semaine, le Centre fermerait un peu avant que commencent les animations en soirée de la bibliothèque destinées aux adultes. Le samedi, il ouvrirait ses portes au moment de la fermeture de la bibliothèque, assurant ainsi une continuité dans l'accueil.

6.7.4 Ressources humaines

L'ouverture d'un Centre de jeunes implique nécessairement l'engagement de forces supplémentaires. Il faut deux animateurs pour accueillir les jeunes aux heures d'ouverture et assurer ainsi la sécurité.

Sur la base d'un horaire de 15 heures par semaine à multiplier par 2, cela représente un peu plus que 0,7 EPT pour le seul accueil jeunesse.

| | |
|---------------------|---------------------------|
| Estimation : | 0,7 EPT (chiffre arrondi) |
|---------------------|---------------------------|

6.8 Aménagements communs

Dans l'idée de regrouper les institutions, certains espaces peuvent être communs :

- Un foyer d'une capacité d'accueil de 30 places assises (57 m²) avec petite cuisine attenante (15 m²). À l'Espace St-Marc, le foyer d'environ 340 m² a une capacité d'accueil de 250 places assises, 180 avec tables rectangulaires et 120 à 150 avec tables rondes (Chabbey, Voltolini, Vaudan, 2013). Pour le foyer, on considère la possibilité d'installer des tables rectangulaires pour 30 personnes.
- Un coin cuisine et détente (cafétéria) pour les collaborateurs (20 m²) ;
- Les vestiaires avec casiers pouvant fermer à clé (30 m²) ;
- Les sanitaires avec table à langer (30 m²). Dans un bâtiment à plusieurs étages, il faut prévoir vestiaire et sanitaires à chaque étage. Dans ce cas, les surfaces peuvent être moins importantes à certains étages. On peut prévoir aussi des sanitaires séparés pour le personnel du centre.
- Un espace allaitement (20 m²) ;
- Un local de rangement pour le matériel d'entretien (15 m²) ;

- Un bureau pour la direction du centre (20 m2) ;
- Un bureau pour la médiation (20 m2) ;
- Un ascenseur (1,5 m2) et un monte-charge (1,8 m2).

| | | |
|---------------------|--|--------------------------|
| Estimation : | 57 m2 + 15 m2 + 20 m2 + 30 m2 + 30 m2 + 20 m2 + 15 m2 + 20 m2 + 20 m2 + 3,3 m2 | 231 m2 (chiffre arrondi) |
|---------------------|--|--------------------------|

6.9 Fonctions transversales

6.9.1 Poste de direction du centre

Pour qu'un centre culturel devienne une institution en soi et ne se limite pas à un bâtiment où cohabitent plusieurs structures, il faut créer un poste de direction de ce centre qui assumera la logistique, mais sera aussi à même d'élaborer des projets fédérateurs en collaboration avec les diverses institutions présentes dans le centre.

Au Musée gruérien, le pourcentage de poste était de 100% jusqu'en 2017, avant que la directrice ne demande à baisser son temps de travail à 60%. La directrice est en charge du budget, de la gestion du personnel, de la recherche de sponsors pour les expositions et elle organise certaines expositions (Ruffieux 2019b).

Aux Arsenaux à Sion, Damian Elsig n'a pas de pourcentage dans son poste clairement attribué à la direction du centre⁵⁶, mais il l'évalue à environ 20% (Elsig 2019).

À Martigny aussi, le poste de coordinateur de la Maison de la Musique représente un pourcentage d'environ 20% répartis inégalement sur l'année, avec un pic au moment de la rentrée, quand il s'agit de mettre en place la saison musicale. Le poste représente essentiellement de la logistique, mais la coordinatrice actuelle, qui n'est entrée en fonction qu'au début de juin 2019, n'exclut pas de participer à des projets communs (Schers 2019).

À Bagnes, la gestion du personnel et les budgets resteront des prérogatives des responsables des institutions. La personne en charge de la direction lancera des projets pour l'ensemble du centre et s'occupera de la gestion du bâtiment. Pour un tel poste, il ne faut pas envisager un pourcentage inférieur à 20%. La fonction peut être prise en charge par la personne responsable d'une des institutions présentes dans le centre, mais avec le risque qu'une autre institution s'estime flouée dans certaines circonstances. Elle n'induit pas nécessairement une supériorité hiérarchique, mais il faut une personnalité forte, à même de fédérer autour d'elle les responsables des institutions. La fonction peut aussi être scindée en deux entre logistique et projets.

| | |
|---------------------|---------|
| Estimation : | 0,2 EPT |
|---------------------|---------|

⁵⁶ Dans les faits, la fonction de responsable de projet a été transformée assez naturellement en celle de directeur des Arsenaux, une fois le projet abouti.

6.9.2 Poste de médiation culturelle

La médiation culturelle est de plus en plus prise en compte par les institutions culturelles pour mettre en relation le public avec les contenus qu'elles proposent, car « un lieu sans moteur professionnel pour lui donner vie est une salle des pas perdus » (Calenge 2015). Il s'agit d'élaborer des moyens pour faciliter la compréhension et l'appropriation. Cela ne concerne donc pas seulement l'organisation d'événements et d'activités, mais passe aussi par la participation à la scénographie, à la signalétique, à la rédaction de textes explicatifs.

Actuellement à Bagnes, seul le Musée de Bagnes bénéficie d'une médiation culturelle. Sur la base d'un arrangement à bien plaisir entre le Service de la culture et le CREPA, celle-ci est assumée par une animatrice socioculturelle qui travaille à 60% pour le CREPA et consacre dans ce pourcentage entre 20 et 30 % à des événements de médiation culturelle, selon les périodes où elle est sollicitée. Cette animatrice considère cependant qu'avec plus de temps et un rôle plus officiel, il lui serait possible de développer un véritable concept de médiation (Mettan 2019).

Avec la création d'un centre culturel, cette médiation doit se développer et s'étendre aux autres institutions pour contribuer à la valorisation de leurs fonds. Une personne en charge de la médiation offre l'avantage de coordonner les activités de médiation entre les différentes institutions.⁵⁷ Elle s'occupera de la conception et de la mise en œuvre de ces activités, en collaboration avec les responsables des institutions. Dans cette commune fortement touristique, les publics à prendre en considération sont les habitants de la commune, mais aussi les touristes. Interrogée à ce sujet, Anne Bourban, spécialiste de la médiation culturelle, estime nécessaire un poste à plein temps, au moins à 80%, « vu le nombre d'institutions bagnardes susceptibles d'intégrer ce centre culturel » (2019). Elle suggère même de créer deux postes à temps partiel :

« Cela offre plusieurs avantages : possibilité de développer les forces pour des moments importants, élargir l'éventail des compétences avec deux profils complémentaires, absorber les absences/vacances de façon plus harmonieuse. » (Bourban 2019)

Comme la fonction sera partagée entre les différentes institutions, il sera très important de définir un cahier des charges précis et de bien clarifier les temps de travail pour chaque institution au moment de l'élaboration des projets.

| | |
|---------------------|---------|
| Estimation : | 0,8 EPT |
|---------------------|---------|

Une projection des surfaces et des ressources humaines nécessaires à la création d'un centre culturel est résumée dans deux tableaux fournis en annexe (annexes 13 et 14).

⁵⁷ Dans l'idéal, elle sera titulaire d'un CAS de Médiatrice et médiateur culturel, formation dispensée au sein de la Haute école de travail social et de la santé à Lausanne, mais ce n'est pas un impératif.

7. Conception d'un centre culturel

7.1 Option 1 : Une Maison du patrimoine bagnard et des régions alpines

Riche d'un passé de 6000 ans, la commune de Bagnes est attachée à son patrimoine. En témoignent les nombreuses publications consacrées à son histoire et la vivacité des associations qui œuvrent à la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine matériel et immatériel.

La commune possède un fonds d'archives historiques, dont les « plus anciennes pièces remontent au XIV^e siècle » (Deslarzes 2014, p. 34), ainsi qu'un fonds iconographique à même « d'apporter une source complémentaire d'information aux chercheurs intéressés par le développement économique et urbanistique de la vallée » (Deslarzes 2014, p. 35).

Pour rappel, la bibliothèque a parmi ses missions celle de constituer une collection consacrée au patrimoine bagnard et régional alpin. Elle doit :

- « Développer une collection patrimoniale (imprimés : livres, journaux, affiches ; audiovisuels : photos, films, sons, interviews numériques) » ;
- « Conserver cette collection » ;
- « Soutenir les chercheurs dans leurs recherches » ;
- « Constituer un fonds réunissant les œuvres de Maurice Chappaz et de Corinna Bille » ;
- « Référencer et conserver les collections documentaires (imprimés, audiovisuels) du Service culturel de Bagnes » ;
- « Conserver les dons de tiers pouvant intégrer la collection patrimoniale » ;
- « Référencer et conserver les collections documentaires (imprimés, audiovisuels) provenant de dons de tiers » (Commune de Bagnes 2018).

De leur côté, les Archives communales sont chargées, entre autres, de :

- « Faire découvrir le contenu des archives aux moyens de recherches, de présentations, d'expositions, d'ateliers thématiques ou de publications » ;
- « Favoriser l'utilisation de nouvelles technologies et la communication sur les réseaux sociaux numériques pour mettre en valeur les documents d'archives » ;
- « Soutenir et conseiller les chercheurs dans leurs demandes historiques » (Commune de Bagnes 2018).

Sur la base de ces missions concordantes, la commune de Bagnes peut opter pour une Maison du patrimoine mettant l'accent sur la promotion du patrimoine bagnard, son histoire, sa culture, son artisanat et ses traditions, ainsi que la nature.

7.1.1 Concept

La Maison du patrimoine réunit la Bibliothèque de Bagnes⁵⁸, les Archives communales et l'Office du tourisme. L'idée est d'en faire un véritable service de référence sur le Val de Bagnes

⁵⁸ Qui inclura la ludothèque, si celle-ci intègre la bibliothèque.

et même les régions voisines. Le Musée de Bagnes intègre cette institution sous la forme d'une présentation ponctuelle d'un ou plusieurs objets tirés de ses collections.

La Maison du patrimoine peut investir un bâtiment déjà construit, dans le cadre d'une rénovation, à des vues de réhabilitation et de promotion du patrimoine bâti.

L'OT doit être situé au rez-de-chaussée, de même que l'entrée de la bibliothèque, dans un espace ouvert plutôt que des locaux fermés. Ainsi, le visiteur entrant dans le bâtiment est accueilli directement. Dans cet espace, un coin café, éventuellement en libre-service, est aménagé. Sont inclus aussi les vitrines du musée et des archives.

Si la bibliothèque occupe deux niveaux, la collection consacrée au patrimoine est située à l'étage et voisine de la salle de consultation des archives et du bureau de l'archiviste. La salle de consultation des archives sert aussi de salle de lecture pour les documents exclus du prêt.

Bibliothèque et service d'archives partagent encore une salle de médiation polyvalente, qui, pour des questions de bruit, doit être installée en sous-sol, avec un accès direct par la bibliothèque. Le dépôt des archives est lui aussi installé en sous-sol.

Dans une bibliothèque à plusieurs étages, il est d'usage de placer l'espace Enfants en haut et l'espace Adultes en bas, pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'y accéder facilement. Dans la configuration prévue, on inverse cependant cette disposition pour éviter que l'espace Enfants se retrouve voisin de la salle de lecture. Il rejoint de préférence la ludothèque au rez.

Si plusieurs étages sont prévus, des sanitaires et un vestiaire sont installés à chaque niveau. À l'étage encore, un coin cuisine pour les collaborateurs de la Maison du patrimoine.

Récapitulation :

| | |
|----------|--|
| 1 | Bibliothèque (Espace Adultes et Collection sur le patrimoine) / Salle de consultation des archives / Bureau de l'archiviste / Coin cuisine |
| 0 | Office du tourisme / Coin café / Espace Musée et Archives / Entrée de la bibliothèque (Espace Enfants et ludothèque) |
| Sous-sol | Dépôt des archives / Salle de médiation |

7.1.2 Public-cible

- Les chercheurs
- Les historiens amateurs et généalogistes
- Les étudiants
- Les touristes
- Les amateurs d'histoire, culture et traditions

7.1.3 Animations

- Des expositions
- Des conférences
- Des débats
- Des ateliers
- Des concours
- Des rallyes

7.1.4 Avantages

1. L'identité de la Maison du patrimoine est clairement définie et aisément reconnaissable du public.
2. La Maison du patrimoine ne dépend que d'une seule autorité de tutelle : le Service de la culture.
3. Les Archives communales bénéficient d'une plus grande visibilité.
4. La Bibliothèque de Bagnes a une opportunité de développer et promouvoir son volet patrimonial.
5. Les équipes sont polyvalentes. L'équipe de la bibliothèque peut assurer la surveillance de la salle de lecture, en l'absence de l'archiviste et renseigner les usagers. En effet, les formations actuelles en Sciences de l'information préparent aussi bien aux métiers de l'archivistique qu'à ceux de la bibliothéconomie et une personne diplômée est à même d'opérer dans les deux domaines.
6. Le travail des chercheurs est facilité par la mise à disposition dans un même lieu de tous les documents utiles à leur recherche.
7. Fort de ses compétences, la Maison du patrimoine peut accentuer sa collaboration avec le CREPA et prendre une dimension régionale.
8. Le touriste qui séjourne dans le Val de Bagnes est encouragé à utiliser les services de la bibliothèque et de la ludothèque. L'OT participe à la promotion de ces services auprès des touristes.
9. Les horaires des différentes institutions se complètent. Quand la bibliothèque est fermée, l'OT peut faire office de boîte de retour pour les documents empruntés, en particulier par des touristes.
10. La Maison du patrimoine peut imaginer un véritable concept culturel avec le Village du PALP⁵⁹. Selon le directeur Sébastien Olesen (2019), celui-ci, inauguré le 4 août 2019, se veut « un lieu de création et de réflexion ». Le Village du PALP offrira des résidences d'artistes, il fera collaborer ethnologues, historiens et artisans autour d'expositions, d'un marché et programmera aussi des journées de rencontre sur le tourisme, la

⁵⁹ Le PALP est un festival qui propose de mai à septembre, en différents lieux du Valais, des événements de nature très variée, alliant culture et terroir.

culture, le Valais et les régions de montagne (Genet 2019). Plus que des concurrents, la Maison du patrimoine et le Village du PALP devraient être complémentaires.

11. Un sentier culturel à travers les 6000 ans d'histoire peut être proposé aux visiteurs : il débute à Villette (Forge Oreiller, Ancienne demeure, rappel des vestiges néolithiques et romains retrouvés à la route de Verbier) pour se terminer au Village du PALP à Bruson, en passant par la Maison du patrimoine, l'Abbaye (qu'il faudrait faire revivre), l'église paroissiale, le Musée.

7.1.5 Inconvénients

1. La Maison du patrimoine peut se voir reprocher de s'adresser à un public très spécifique et de privilégier une approche élitiste, en ne prenant pas assez en considération les habitants de la commune.
2. La bibliothèque risque de voir une partie de son public se détourner de ses services.
3. L'OT ne doit pas être trop éloigné du lieu d'arrivée des touristes.
4. Le Conservatoire de musique peut s'intégrer dans ce projet, mais difficilement : le lien au patrimoine existe, mais reste ténu.
5. Un Centre de jeunes ne trouve pas sa place dans la Maison du patrimoine.

Tableau 1: Analyse SWOT de l'option 1

| | |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">Strengths / Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur de la richesse des fonds • Equipes bien formées et polyvalentes • Un seul Service de tutelle • Identité aisément reconnaissable • Plus-value touristique | <p style="text-align: center;">Weaknesses / Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de besoin clairement identifié • Projet plus orienté vers un public extérieur que vers la population de la commune • Risque de passer pour élitiste • Ne prend pas en compte toutes les demandes formulées par les institutions |
| <p style="text-align: center;">Opportunities / Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapprochement avec d'autres institutions de patrimoine, comme le CREPA • Création d'un sentier culturel de Villette à Bruson, du Néolithique à l'époque contemporaine | <p style="text-align: center;">Threats / Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport temps investi / demandes du public décevant • Sentiment d'exclusion de certains publics • Difficulté à faire vivre le centre |

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Rayonnement au-delà des frontières de la commune | |
|--|--|

7.2 Option 2 : Un Centre socioculturel

La commune de Bagnes peut choisir de renforcer la cohésion sociale en créant un Centre socioculturel, véritable lieu de vie, qui encourage l'intégration et l'accès à la culture.

7.2.1 Concept

Situé dans le voisinage immédiat de l'Espace St-Marc, le Centre socioculturel regroupe la Bibliothèque de Bagnes avec la ludothèque, le Conservatoire de musique et le Centre de jeunes. La bibliothèque constitue la tête de pont de ce centre. Elle assure le lien entre les générations. C'est elle que le visiteur voit en premier en entrant.

La création d'un tel centre s'accommode difficilement d'un bâtiment déjà construit, tant les aménagements spécifiques aux différentes structures sont importants. En effet, une menace qui pèse sur le centre est la gestion du bruit. Il faut être particulièrement attentif à l'implantation de chaque structure dans le bâtiment pour qu'elle ne dérange pas les autres. La ludothèque et le Centre de jeunes sont éloignés de l'espace Adultes et des places de travail et de lecture dans la bibliothèque. Les salles de musique sont bien insonorisées.

Le Centre socioculturel est avantageusement pourvu d'un foyer au cœur du bâtiment avec un local cuisine à côté. Il permet aux usagers de se retrouver avant ou après une activité proposée par une institution ou d'organiser des rencontres festives entre usagers des différentes institutions.

7.2.2 Animations

L'Office de l'intégration profite du rapprochement avec la bibliothèque et la ludothèque pour développer en partenariat des projets favorisant l'intégration et la mixité générationnelle :

- Ateliers de lecture multilingues et autres programmes pour l'intégration des plus petits en relation avec le concept cantonal *Intégration préscolaire des enfants de familles migrantes* proposé par la Haute École de Travail Social du Valais (Gay 2019) ;
- Aide aux devoirs et coaching scolaire. L'Office peut utiliser les locaux de la bibliothèque ;
- Action *Coup de pouce lecture*, comme celle instaurée au Forum Meyrin.⁶⁰ La bibliothèque met en relation un adulte bénévole et un enfant qui lui est adressé par les écoles et qui rencontre des difficultés en lecture. Ensemble, ils passent un contrat moral et se retrouvent une fois par semaine pendant 45 minutes pour lire : l'enfant choisit un livre dans l'assortiment de la bibliothèque et l'adulte le lui lit ;

⁶⁰ Entretien avec Monsieur Cédric Pauli, bibliothécaire responsable, Meyrin, 8 avril 2019.

- Coin intégration pour adultes dans la bibliothèque, comme cela s'est fait à Ecublens, avec lectures en français facile, documents sur l'histoire et les institutions de la Suisse et du Valais ;
- Animations encourageant les échanges entre étrangers établis et habitants d'origine : conférences, projection de films, concerts, mais aussi initiation à la cuisine ;
- Animations transgénérationnelles : ateliers créatifs, ateliers de tricot et tricot urbain, ateliers de jardinage, ateliers de photographie.

Des collaborations se mettent aussi en place entre la bibliothèque et le Centre de jeunes :

- Concours de slam ;
- Atelier de dessin manga ;

ou entre la ludothèque et le Centre de jeunes :

- Soirée découverte de jeux.⁶¹

Le Conservatoire de musique s'intègre au Centre socioculturel par :

- Des animations musicales proposées par des élèves lors d'événements organisés par la bibliothèque ;
- Des portes ouvertes permettant de découvrir les instruments.

Pour des animations attirant plus de public, le Centre socioculturel bénéficie des infrastructures proposées par l'Espace St-Marc.

Au moins une fois par année, une fête réunit tous les acteurs du centre, collaborateurs et usagers, autour d'un repas et d'animations préparées par les institutions. Cette fête peut aussi se dérouler en extérieur. C'est pourquoi il faut qu'il y ait de la place autour du bâtiment.

7.2.3 Public-cible

- Les familles
- Les adolescents
- Les retraités
- Les résidents étrangers dans la commune
- Les élèves des cours de musique et leurs proches

7.2.4 Avantages

1. L'identité du centre est clairement définie et aisément reconnaissable du public.
2. Le rapprochement des différentes structures permet de faire circuler les publics. Un enfant se rend à la bibliothèque en attendant son cours de musique ou son parent

⁶¹ Tous deux peuvent aussi profiter de collaborations avec l'association Aux Orcs reluisants présente sur la commune.

patiente en lisant le journal. Les animateurs du Centre de jeunes empruntent des jeux à la ludothèque.

3. La présence du Centre de jeunes permet à la bibliothèque de faire connaître ses services et de toucher un public qui ne la fréquente pas forcément.
4. Les occasions de collaboration sont nombreuses.

7.2.5 Inconvénients

1. Le Centre socioculturel est destiné avant tout aux habitants de la commune. Les touristes en séjour dans le Val de Bagnes ne vont pas le fréquenter.
2. Une partie du public de la bibliothèque risque de ne pas se reconnaître dans ce Centre socioculturel et de se sentir exclue.
3. La cohabitation entre jeunes et adultes peut se révéler difficile à gérer.
4. Le Centre socioculturel dépend de plusieurs Services de tutelle.
5. Les Archives communales sont exclues de ce concept. Une solution consiste alors à déposer les archives historiques aux Archives de l'Etat du Valais comme l'ont déjà fait d'autres communes. Elles seront conservées dans des conditions optimales et à disposition des chercheurs avec la Documentation valaisanne de la Médiathèque Valais aux Arsenaux à Sion.

Tableau 2: Analyse SWOT de l'option 2

| | |
|---|---|
| <p>Strengths / Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la cohésion sociale • Identité aisément reconnaissable • Nombreuses opportunités de faire vivre le centre | <p>Weaknesses / Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet plutôt destiné à la population de la commune • Pas de plus-value touristique • Ne prend pas en compte les besoins des Archives communales • Plusieurs Services de tutelle • Exigeant en temps et ressources humaines |
| <p>Opportunities / Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Source d'inspiration pour d'autres communes | <p>Threats / Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trop forte attractivité et risques de débordement |

7.3 Option 3 : Une Maison de la culture et des générations

Il n'y a pas d'obstacle majeur à réunir les options 1 et 2 en une seule. Cela efface certains des inconvénients de chacune tout en rassemblant leurs avantages. Ainsi sont pris en compte les deux volets, social et culturel, du projet.

7.3.1 Concept

La Maison de la culture et des générations regroupe la Bibliothèque de Bagnes, les Archives communales, le Conservatoire de Musique, la Ludothèque de Bagnes, le Centre de jeunes, l'Office du tourisme.

C'est dans l'agencement du bâtiment qu'on fait en sorte que l'identité de la Maison de la culture ne se noie pas dans un flou nuisible : d'une part bibliothèque (espace Adultes, collection sur le patrimoine), archives et OT et de l'autre bibliothèque (espace Jeunes), ludothèque, centre de jeunes et conservatoire.

À l'entrée du bâtiment, le foyer avec coin café accueille le visiteur et l'utilisateur. Tout de suite visible, l'OT avec les vitrines du musée et des archives. La bibliothèque et la ludothèque sont au rez-de-chaussée. Le dépôt des archives est en sous-sol, le bureau de l'archiviste et la salle de consultation peuvent être situés dans un étage. Les salles de musique peuvent être situées en sous-sol ou à l'étage de même que le Centre de jeunes. La salle de médiation doit être accessible depuis la bibliothèque.

7.3.2 Public-cible

- Les habitants de la commune
- Les chercheurs
- Les touristes

7.3.3 Animations

Toutes les actions telles que décrites dans les options 1 et 2 peuvent être envisagées.

7.3.4 Avantages

1. La Maison de la culture et des générations répond aux besoins exprimés par les différentes institutions.
2. La Maison de la culture et des générations est un projet novateur en Suisse, qui peut faire office d'exemple.

7.3.5 Inconvénients

1. La Maison de la culture et des générations a une identité moins clairement reconnaissable ; elle doit beaucoup communiquer sur ses activités.

2. La bibliothèque risque d'être sollicitée sur tous les projets de collaboration. A contrario, certaines institutions risquent de se replier sur elles-mêmes.
3. La cohabitation entre les différents publics peut être source de conflits. Certains publics risquent de se détourner de la structure.

Tableau 3: Analyse SWOT de l'option 3

| | |
|---|--|
| Strengths / Forces | Weaknesses / Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none"> • Projet tous publics • Prise en compte des attentes des différentes institutions • Meilleure visibilité pour les Archives communales • Nombreuses opportunités de faire vivre le centre | <ul style="list-style-type: none"> • Identité moins aisément reconnaissable • Exigeant en temps et ressources humaines |
| Opportunities / Opportunités | Threats / Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> • Projet novateur avec valeur d'exemple | <ul style="list-style-type: none"> • Cohabitation difficile entre les différents publics • Appropriation du centre par un seul public qui fait fuir les autres |

7.4 Localisation du centre

Il est nécessaire de rappeler en préambule que le choix de l'option ne doit pas se faire en fonction du lieu d'implantation du centre, mais bien le contraire. En fonction de l'option retenue, un lieu pourra s'avérer plus adapté qu'un autre.

Dans la commune de Bagnes, la localisation du centre au Châble s'est imposée très vite. En effet, le chef-lieu est le point de convergence de toutes les voies de communication pour accéder au Val de Bagnes. Il réunit la gare CFF, de vastes parkings, les installations de télécabine vers les stations, le terminus des cars postaux. Commerces, poste, agence bancaire et restaurants, se trouvent dans le voisinage immédiat de la gare, alors que le centre administratif n'en est éloigné que de 550 m.

Pour l'implantation du centre, les critères à retenir sont les suivants, qui reprennent ceux fixés par les normes de la CLP pour les bibliothèques de lecture publique (2008) et pour les bibliothèques scolaires (2014) :

| Critère | |
|---------|---|
| 1 | Proximité des transports publics |
| 2 | Facilité d'accès en voiture et places de parc (y compris pour un bus) |
| 3 | Sécurité de l'accès à pied |
| 4 | Proximité de la vie commerciale |
| 5 | Proximité du CO Bagnes-Vollèges |

Trois lieux ont été évoqués au cours des entretiens, pour lesquels on va rapidement passer en revue quelques avantages et inconvénients :

7.4.1 Des granges à restaurer dans la partie ancienne du village

7.4.1.1 Avantages

1. Les granges appartiennent déjà à la commune.
2. Elles peuvent faire l'objet d'une restauration soignée et le projet entrer dans le cadre de la politique de conservation du patrimoine bâti. Il est possible de creuser en sous-sol.
3. Le lieu répond sans réserve au critère 5, avec réserve aux critères 1 (le lieu n'est pas visible depuis la gare) et 4 (le lieu n'est pas très éloigné des cafés de la place de la Maison de commune, sans être voisin direct). Le respect du critère 3 nécessiterait des aménagements.

7.4.1.2 Inconvénients

1. Le lieu ne répond pas du tout au critère 2.
2. Le lieu ne bénéficie d'aucun dégagement pour organiser des animations en extérieur.
3. Le lieu ne se trouve pas vraiment au centre de la vie du village.

7.4.2 Le site de Curala

7.4.2.1 Avantages

Le lieu est idéalement situé. Il répond à tous les critères et se trouve aussi voisin de l'Espace St-Marc, infrastructure culturelle déjà en place, du skatepark et de la place de jeux.

7.4.2.2 Inconvénients

Le site de Curala fait l'objet d'un projet de développement par un groupement d'investisseurs privés (Dorsaz 2018). Le projet prévoit la construction d'infrastructures hôtelières, de logements, d'un centre wellness, d'un centre médical spécialisé et de commerces. La commune s'engage à aménager un parking public et la gare routière. Il semble difficile d'intégrer la création du centre culturel à ce projet.

7.4.3 L'actuelle école primaire de Villette

7.4.3.1 Avantages

1. L'école n'est plus exploitable en l'état et doit faire l'objet d'une réaffectation.
2. L'emplacement répond au critère 3, en partie au critère 2 (il y a actuellement quelques places de parc disponibles, il faudrait en prévoir plus).

7.4.3.2 Inconvénients

1. Le bâtiment est en partie classé, ce qui signifie qu'on ne peut pas toucher à l'enveloppe extérieure. Aucune visite n'ayant pu être effectuée, il est difficile d'imaginer dans quelle mesure l'intérieur pourrait être aménagé dans le cadre du projet.
2. L'emplacement ne se trouve pas vraiment au cœur de la vie du village, sans en être très éloigné.

7.5 Pistes de financement

La charge de la construction d'un centre culturel revient à la commune de Bagnes.

Il est toujours plus difficile d'obtenir des soutiens financiers pour la construction d'infrastructures que pour la réalisation de projets. Le Canton du Valais ne semble plus soutenir les projets culturels d'intérêt touristique (Canton du Valais [sans date]). Néanmoins, pour des projets liés à l'activité du centre culturel, il sera toujours possible d'adresser des demandes de soutien au Service de la culture du Canton du Valais (<https://www.vs-myculture.ch/LoginPage.aspx?ReturnUrl=%2f>).

Inutile aussi de s'adresser à la fondation Pro Helvetia qui n'accorde aucun soutien pour des frais d'infrastructure, d'équipement ou de fonctionnement d'institutions (Pro Helvetia [sans date]).

L'Office fédéral de la Culture en revanche prévoit la participation aux structures et toute demande de soutien doit être déposée sur la plateforme prévue à cet effet (<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/actualites/mises-au-concours-actuelles/plate-forme-pour-les-contributions-de-soutien--fpf-.html>).

Pour autant que ses règlements l'y autorisent, la commune pourra solliciter une aide de :

- La Loterie romande, délégation valaisanne (<https://www.entraide.ch/fr/valais/obtenir-une-contribution>);

- Le Pour-cent culturel Migros, Coopérative Migros Valais (<https://www.migros.ch/fr/cooperatives/migros-valais/manifestations/culture-demande-de-soutien.html>).

Dans la commune, des associations pourront éventuellement apporter un appui :

- L'Association des Amis de Verbier (<http://www.amisdeverbier.com/>);
- Le Rotary Club Verbier Saint-Bernard (<http://www.verbier.ch/fr/fppoi-rotary-club-verbier-st-bernard-31808.html>).

Une fois le centre culturel construit, la commune pourra envisager une source de revenus dans la location des espaces, en dehors de leur période d'utilisation, à des services non communaux.

8. Conclusion

Le présent travail visait à établir les avantages qu'il y a à regrouper physiquement plusieurs institutions culturelles et autres services, ainsi que les contraintes que cela induit.

Il a tenté de donner à travers la littérature et les études de cas un aperçu modeste de la très grande variété des expériences vécues dans ce domaine. En fait, chaque situation est particulière et découle d'un contexte historique et économique qui lui est propre.

Cela ne signifie pas pour autant qu'on ne peut pas en déduire certaines caractéristiques et des recommandations. Les craintes au sein des institutions sont parfois grandes, les motivations des autorités politiques souvent financières, mais le dialogue constant entre partenaires et la bonne volonté des uns et des autres font beaucoup dans la réussite d'un projet. S'il n'y avait que deux règles à retenir, ce serait qu'un projet de regroupement doit se faire dans une démarche d'amélioration de la qualité du service au public et qu'il doit se faire en partenariat avec les institutions concernées.

Dans le cas de la commune de Bagnes, on a choisi un modèle d'intégration sélective, car s'il est peut-être le plus difficile à mettre en place, c'est aussi le modèle qui laisse le plus de place à la créativité. Tout en gardant leurs spécificités et leur domaine d'activité, les institutions sont amenées à collaborer pour élaborer un projet commun. Le champ des possibles est infini. Le travail propose trois options, somme toute assez sages et classiques, mais rien n'empêche d'imaginer quelque chose de tout à fait différent, avec peut-être d'autres partenaires encore.

Ce qui est certain, c'est que la situation actuelle justifie des changements. Sans qu'il y ait véritablement un malaise, toutes les institutions rencontrées se sentent à l'étroit et manifestent le vœu de pouvoir faire encore mieux, au service de la population de Bagnes. Le fruit est donc mûr pour un projet et ne demande qu'à être cueilli.

Il a aussi été mis en lumière la volonté de dépasser les clivages qui peuvent exister parfois entre Services communaux. Pour reprendre les propos d'un interlocuteur : « La communication verticale est bonne, maintenant il faut améliorer la communication transversale ! » Puisse ce travail contribuer à abattre quelques murs, au propre comme au figuré.

Le projet est totalement abouti lorsque le centre fonctionne indépendamment des personnes qui ont présidé à sa création. Un projet réussi est un centre culturel qui existe par lui-même, avec son identité, ses programmes, qui est reconnu comme tel et adopté par la population. On peut citer Jacques Cordonier au sujet des Arsenaux :

« J'aime à dire que l'entreprise est réussie, entre autres, lorsque même les habitants qui ne fréquentent pas la bibliothèque en sont fiers parce qu'elle a acquis un caractère emblématique. À n'en pas douter, réaliser un tel équipement avec d'autres partenaires contribue au succès. » (2019a, p. 21)

On souhaite à la Bibliothèque de Bagnes d'être (très) fréquentée, mais aussi au centre de devenir un lieu emblématique de la vie culturelle et sociale bagnarde, et même valaisanne.

Comme cela a été dit en introduction, le présent mémoire se voulait une réflexion. Il s'est efforcé de lancer quelques hypothèses de travail et s'achève là où commence le projet. Il revient maintenant aux responsables politiques de se saisir de cette opportunité. On souhaite bon vent au Centre culturel du Val de Bagnes.

Bibliographie

ARCHITECTE ET CONSTRUCTION, 2018. Centre socioculturel Ecublens. *Architectes* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.architectes.ch/fr/reportages/culture-sports-loisirs/centre-socioculturel-ecublens-63388>

ARCHIVES DE L'ÉTAT DU VALAIS (AEV), 2011. *Rapport de visite d'archives* [fichier Word]. 22 juillet 2011. Document interne à la commune de Bagnes et aux AEV

ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME ET ARCHIVES DE L'ÉTAT DANS LES PROVINCES, 2009. *Locaux d'archives. Recommandations et checklist* [en ligne]. Janvier 2009. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.arch.be/docs/brochures/locaux_d_archives.pdf

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS (AAF), 2019, Action culturelle, accueil du public, diffusion et médiation. *Archives.org* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://archivistes.org/-Action-culturelle-accueil-du-public-diffusion-et-mediation>

ASSOCIATION BIBLIOBUS-BAINS DE LIVRES, 2017. Les formules. *Bain de livres* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.baindelivres.ch/les-formules>

ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES (AVA), 2019. Locaux et mobilier. *Association vaudoise des archivistes*. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.archivistes.ch/boite-a-outils/locaux-et-mobilier/>

BLATTER, Michael, 2019. *AW: [text* your-subject]* [message électronique]. 29 mai 2019

BOURBAN, Anne, 2019. *RE : Travail de bachelor : Création d'un centre culturel dans le Val de Bagnes* [message électronique]. 21 juin 2019

BRENN, Ursula, 2019. *RE : Bachelorarbeit* [message électronique]. 27 mai 2019

CALENGE, Bertrand, 2006. *Les petites bibliothèques publiques*. Nouv. éd. Paris : Éd. du Cercle de la Librairie. Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-0916-8

CALENGE, Bertrand, 2015. La sidération du troisième lieu. In : JACQUET, Amandine (dir.). *Bibliothèques troisième lieu*. Paris : Association des bibliothécaires de France, pp. 45-52. Médiathèmes. ISBN 978-2-900177-41-9

CANTON DU VALAIS, [sans date]. Demander un soutien : Projets culturels d'intérêt touristique. *Canton du Valais* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.vs.ch/web/culture/projets-projets-culturels-d-interet-touristique>

CENTRE NATIONAL DE FORMATION AUX MÉTIERS DU JEU ET DU JOUET (FM2J), 2011. *COL, comment classer ses jeux et ses jouets*. Caluire : FM2J. ISBN 376-0-19-902001-8

CHABBEY, Jean-Paul, VOLTOLINI, Sam et VAUDAN, Philippe, 2013. *Espace St-Marc, salle de manifestations, Le Châble* [document PDF]. 9 octobre 2013. Document interne à la commune de Bagnes

CHOFFAT, Claude-Anne, 2019. *Questionnaire bibliothèque de Porrentruy-Réponses* [fichier Word]. 3 avril 2019

COMMUNAUTE DE TRAVAIL DES BIBLIOTHEQUES SUISSES DE LECTURE PUBLIQUE [éditeur], 2008. *Normes pour les bibliothèques de lecture publique : principes, données*

techniques et exemples pratiques. 3e éd. revue et augm. Berne : Ed. Hep. ISBN 978-3-907832-04-3

COMMUNAUTE DE TRAVAIL DES BIBLIOTHEQUES SUISSES DE LECTURE PUBLIQUE (CLP) [éditeur], 2018. *Normes pour les bibliothèques de lecture publique*. [version provisoire en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : https://docs.google.com/document/d/1FXDG8iciaqW94P86QVO9e_QFuUlt7jOhs1ElyoddY4U/edit

COMMUNAUTE DE TRAVAIL DES BIBLIOTHEQUES SUISSES DE LECTURE PUBLIQUE [éditeur], 2014. *Normes pour bibliothèques scolaires* [en ligne]. 3e éd. revue et augm. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://bibliosuisse.ch/fr/Dokumente/Shop/Downloads/Normes-bibliothèques-scolaires-2014>

COMMUNE DE BAGNES, 2018. *Missions, Service de la culture* [fichier PDF]. Août 2018. Document interne à la commune de Bagnes

COMMUNE DE BAGNES, 2019. Comptes/Budgets. *Commune de Bagnes* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.bagnes.ch/fr/Officiel/Comptes-Budgets/>

COMMUNE DE MEYRIN, [sans date]. La Commune. *Meyrin* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.meyrin.ch/la-commune>

CONTENOT, Félicie, 2011. La médiation au service de la confluence du musée et de la bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Juillet 2011. No 4, pp. 11-15. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-04-0011-002>

CORDONIER, Jacques, 2019a. Interview. *Hors-texte*. Mars 2019. No 116, pp. 17-22. ISSN 0258-0713

CORDONIER, Jacques, 2019b. *Les Arsenaux, Sion* [fichier Word]. Dernière mise à jour le 22 juillet 2019

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT (DECS), 2013. *Directives du 15 février 2013 relatives aux bibliothèques communales/intercommunales et scolaires. Canton du Valais* [en ligne]. 15 février 2013. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.bibliovalais.ch/data/documents/Directivesbibliothèquescommunalesetscolaires2013.pdf>

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT, [sans date]. *Pierresvives* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <http://pierresvives.herault.fr/>

DESLARZES, Bertrand, 2014. Archives et patrimoine au Val de Bagnes. *Arbido* [en ligne] 21 février 2014. No 1, pp. 34-35. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : https://arbido.ch/assets/files/Arbido_1_2014.pdf

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, 2009. *Règles de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives* [en ligne]. Octobre 2009. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : https://francearchives.fr/file/1d5127b656a424a75a1173a5ebbc2f39d6762565/static_3281.pdf

DOGLIANI, Sergio, 2008. Les Idea Stores. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Janvier 2008. No 1, pp. 69-72. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-01-0069-013>

DOGLIANI, Sergio, 2010. Le concept de l'« Idea Store » / le « magasin des idées » du district de Tower Hamlets (Londres). In : BISBROUCK, Marie-Françoise (dir.). *Bibliothèques d'aujourd'hui : à la conquête de nouveaux espaces*. Paris : Éd. du Cercle de la Librairie, pp. 80-83. ISBN 978-2-7654-0982-3

DORSAZ, Sophie, 2018. Bagnes : le groupement Archipel remporte le concours pour le développement de Curala. *Le Nouvelliste* [en ligne]. Actualisé le 19 juin 2018 à 12:00. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.lenouvelliste.ch/articles/valais/martigny-region/bagnes--investira-sur-le-site-de-curala-764966>

DORSAZ, Sophie, 2019. Bagnes et Vollèges se sont dit un grand oui. *Le Nouvelliste* [en ligne]. 11 février 2019. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.bagnes.ch/uploads/default/id-2934-20190211-NF-Bagnes-et-Volleges-se-sont-dit-un-grand-oui.pdf>

DUBOSSON, Françoise, 2017. *La longue quête de la bibliothèque idéale* [document PDF]. Support de cours : Cours à choix : « À la recherche de la bibliothèque idéale », Haute école de gestion de Genève, filière Information documentaire, année académique 2016-2017

DUNN, Heather et MACDONALD, Corina, 2009. Information culturelle patrimoniale dans un environnement réseauté : comparaison des normes et l'organisation des connaissances dans les bibliothèques et les musées. *Documentation et bibliothèques*. Octobre-décembre 2009. Vol. 55, no 4, pp. 159-169. ISSN 0315-2340

ELSIG, Damian, 2019. *RE: Une dernière question pour mon travail de bachelor* [message électronique]. 22 juillet 2019

ERMISSE, Gérard, 1994. *Les services de communication des archives au public*. München : K.G. Saur. ICA Handbooks Series. Vol. 9. ISBN 978-3-598-20281-0

ETOY, [sans date]. Médiathèque. *Etoy* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. [sans date]. Disponible à l'adresse : <http://www.eto.ch/cms/vivre-a-eto/mediatheque>

FABRE, Isabelle et RÉGIMBEAU, Gérard, 2013. Les musées et les bibliothèques : espaces de documents et organisation des savoirs. *Culture et Musées* [en ligne]. No 21, pp. 153-171. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/pumus_1766-2923_2013_num_21_1_1736

FEMMES-TISCHE, [sans date]. *Femmes-Tische* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.femmestische.ch/fr/home-1.html>

FÉDÉRATION DES LUDOTHÈQUES SUISSSES (FLS) [éditeur], 2017. *Normes de fonctionnement pour les ludothèques FLS* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.ludo.ch/_/frontend/handler/document/42/912/WEB_Broschuere-Betriebsstandards-F.pdf

FILION, Rolande, 2015. *Le système ESAR : pour analyser, classifier des jeux et aménager des espaces*. 3^e éd. Québec : À la page. ISBN 9782981537003

FRANÇOIS, Jean-Rémi et DAUPHIN, Émile, 2018. Bibliothécaire en établissement mixte : y a-t-il un bon profil ? In : JACQUET, Amandine (dir.). *Concevoir une bibliothèque rurale*. Paris : Association des bibliothécaires de France, pp. 231-240. Médiathèmes. ISBN 978-2-900177-51-8

FRUCHON, Pascal, 2008. *Mutualisation d'équipements culturels comprenant une bibliothèque* [en ligne]. Villeurbanne : École nationale supérieure des sciences de l'information et des

bibliothèques. Mémoire d'étude. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21203-mutualisation-d-equipements-culturels-comprenant-une-bibliotheque.pdf>

GAY, Marcelle, 2019. *Concept cantonal « Intégration préscolaire des enfants de familles migrantes »*. Sierre : Haute école de travail social Valais. Mandat

GENET, Patrice, 2019. Le Palp va lancer un centre de culture à Bruson. *Le Nouvelliste*. 17 juillet 2019. P. 4. ISSN 2235-0411

GIROUD, Christelle, 2019. *Questionnaire ludothèque Bagnes* [fichier Word]. 10 avril 2019

GLAENZER, Antoine, 2019a. *ArCJ_questionnaire_biblio_archives_jura* [fichier Word]. Dernière mise à jour le 25 mars 2019

GLAENZER, Antoine, 2019b. *RE : Travail de bachelor : Création d'un centre culturel dans le Val de Bagnes* [message électronique]. 12 juillet 2019

GORIN, Michel, 2019. Quarante ans, trois jalons. *Hors-texte*. Mars 2019. No 116, pp. 23-24. ISSN 0258-0713

HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL, 2016. Certificat de formation professionnelle des ludothécaires de la Ville de Genève. *Haute école de travail social Genève* [en ligne]. Mai 2016. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/contribution/plaquette_ludo_16-17_v2.pdf

HIRAU, Françoise et MIRGUET, Françoise [éditeurs], 2012. *La valorisation des archives : Une mission, des motivations, des modalités, des collaborations : Enjeux et pratiques actuels*. Louvain-la-Neuve : Academia L'Harmattan. Publication des Archives de l'Université catholique de Louvain, no 27. ISBN 978-2-8061-0059-7

HIRSCHI-EMERY, Isabelle, 2017. *La bibliothèque d'Ecublens : un troisième lieu ? Réflexions sur les aménagements nécessaires pour en faire un lieu agréable pour tous* [en ligne]. Fribourg : Université de Fribourg. Mémoire de Certificate of Advanced Studies (CAS). [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <http://doc.rero.ch/record/306940?ln=fr>

HOUDAYER, Aurélia, 2013. La coopération bibliothèques-archives-musées et plus si affinités. *Journal d'un archiviste* [en ligne]. 18 décembre 2013, 17:09. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://journaldunarchiviste.fr/2013/12/09/la-cooperation-bibliotheques-archives-musees-et-plus-si-affinites/>

KIRCHHOFF, Thomas, SCHWEIBENZ, Werner et SIEGLERSCHMIDT, Jörn, 2008. Archives, libraries, museums and the spell of ubiquitous knowledge. *Archival Science* [en ligne]. Décembre 2008. No 8, pp. 251-266. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.researchgate.net/publication/225551287_Archives_libraries_museums_and_the_spell_of_ubiquitous_knowledge

JACQUET, Amandine, 2015. La bibliothèque troisième lieu en milieu rural. In : JACQUET, Amandine (dir.). *Bibliothèques troisième lieu*. Paris : Association des bibliothécaires de France, pp. 89-97. Médiathèmes. ISBN 978-2-900177-41-9

JACQUET, Amandine, 2016. Bibliothèques rurales : lieux de vie de nos communes. *Calaméo* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://fr.calameo.com/books/004637027f30f858a73c2>

JACQUET, Amandine, 2018. Les bibliothèques rurales, un enjeu pour la vitalité des territoires. In : JACQUET, Amandine (dir.). *Concevoir une bibliothèque rurale*. Paris : Association des bibliothécaires de France, pp. 231-240. Médiathèmes. ISBN 978-2-900177-51-8

JAMES-SARAZIN, Ariane, 2009. Exposer des documents d'archives : une gageure ?. In : MARCILLOUX, Patrice (dir.). *À l'écoute des publics des archives : identités, attentes, réponses*. Angers : Presses de l'Université d'Angers, pp. 87-90. ISBN 978-2-915751-25-3

JORIS, Guillaume, 2019. *RE : Travail de bachelor : Création d'un centre culturel dans le Val de Bagnes* [message électronique]. 22 juillet 2019

JORNOT Isabelle, 2019a. *Photographies du Forum Meyrin [Photographies inédites]*. 11 mai 2019. La Croix-de-Rozon : Collection personnelle

JORNOT Isabelle 2019b. *Photographies de la Médiathèque d'Etoy [Photographies inédites]*. 1^{er} juillet 2019. La Croix-de-Rozon : Collection personnelle

JORNOT Isabelle 2019c. *Photographies du Châble [Photographies inédites]*. 3 juillet 2019. La Croix-de-Rozon : Collection personnelle

JORNOT Isabelle 2019d. *Photographies du Centre socioculturel d'Ecublens [Photographies inédites]*. 8 juillet 2019. La Croix-de-Rozon : Collection personnelle

JORNOT Isabelle 2019e. *Photographies de Porrentruy [Photographies inédites]*. 10 juillet 2019. La Croix-de-Rozon : Collection personnelle

LA FONTAINE, Jean de, 1991. *Fables*. Paris : Gallimard. ISBN 9782070383467

LA SELLE, Xavier de, 2010. Quand bibliothèque et archives font mémoire commune : L'expérience du Rize à Villeurbanne. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Mai 2010. No 3, pp. 46-49. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-03-0046-008>

LABBÉ, Stéphane, FORGET, Pascal et LUCKERHOFF, Jason, 2018. L'amélioration continue en bibliothèques au Québec : l'expérience de BAnQ. *Documentation et bibliothèques*. Janvier-mars 2018. Vol. 64, no 1, pp. 40-49. ISSN 0315-2340

LANNEZ, Daniela, 2019. *RE: Travail de bachelor: Centre culturel dans le Val de Bagnes* [message électronique]. 28 mai 2019

LAPOINTE-GUIGOZ, Julie, 2019a. *Archives communales (Commune de Bagnes)* [fichier Word]. 1^{er} mars 2019

LAPOINTE-GUIGOZ, Julie, 2019b. *Archives communales de Bagnes et collections du Musée* [fichier Word]. 4 juin 2019

LAPOINTE-GUIGOZ, Julie, 2019c. *RE : Quelques questions supplémentaires* [message électronique]. 8 juillet 2019

LAROCHE, Ann-Sarah, 2010. *Histoire et enjeux de la mutualisation d'équipements culturels intégrant une bibliothèque* [en ligne]. Villeurbanne : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. Mémoire d'étude. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48295-histoire-et-enjeux-de-la-mutualisation-d-equipements-culturels-integrant-une-bibliotheque.pdf>

LUDOPÉDIA, 2017. *Ludopédia* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://ludopedia.ch/index.php>

MAIRESSE, François, 2013. Musée et bibliothèque : Entre rapprochement et distance. *Culture et Musées* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/pumus_1766-2923_2013_num_21_1_1730

MARCILLOUX, Patrice, 2009. Vers un nouveau modèle de relations avec les publics d'archives ?. In : MARCILLOUX, Patrice (dir.). *À l'écoute des publics des archives : identités, attentes, réponses*. Angers : Presses de l'Université d'Angers, pp. 109-113. ISBN 978-2-915751-25-3

MAURY, Patricia, 2019. *RE : Travail de bachelor : Création d'un centre culturel* [message électronique]. 27 mai 2019

MAY, Kamy, 2019. *RE : Travail de bachelor : Création d'un centre culturel dans le Val de Bagnes* [message électronique]. 15 juin 2019

MESSERLI, Elisabeth, 2019. *RE : Travail de bachelor : Création d'un centre culturel* [message électronique]. 29 mai 2019

METTAN, Séraphine, 2019. *RE : Travail de bachelor : Création d'un centre culturel dans le Val de Bagnes* [message électronique]. 17 juin 2019

MICHELLOD, Stéphane, 2019. *RE : Travail de bachelor pour la commune* [message électronique]. 27 février 2019

MUSÉE DE BAGNES, [sans date]. *Le Musée de Bagnes et ses Maisons du patrimoine* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.museedebagnes.ch/>

MUSÉE DE L'HÔTEL-DIEU, [sans date]. *Musée de l'Hôtel-Dieu Porrentruy* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.mhdp.ch/>

MUSÉE GRUÉRIEN, 2017. Bibliothèque La Condémine. *Musée gruérien* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://musee-gruerien.ch/bibliotheque-de-bulle/bibliotheque-la-condemine/>

NICOD, Claudia, 2019. *RE : Travail de bachelor : Création d'un centre culturel* [message électronique]. 29 mai 2019

OFFICE DE LA POPULATION, 2019. Statistiques de la population. *Commune de Bagnes* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.bagnes.ch/fr/Decouvrir/Statistiques-de-la-population/>

OFFICE CANTONAL DE STATISTIQUE ET DE PÉRÉQUATION, 2018. Le Valais en chiffres 2018. *Canton du Valais* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.vs.ch/documents/189618/1547712/Le+Valais+en+chiffres+2018.pdf/4d1dbeb3-5446-4000-9183-9c1fb4607d0e>

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE, 2018. Population résidante permanente selon l'âge, par canton, district et commune, 2010-2017. *Office fédéral de la statistique* [en ligne]. 31 août 2018. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/effectif-evolution/population.assetdetail.5886144.html>

OLESEN, Sébastien, 2019. *RE: Travail de bachelor : Création d'un centre culturel dans le Val de Bagnes* [message électronique]. 17 juillet 2019

PÉRINO, Odile, 2014. *Des espaces pour jouer : Pourquoi les concevoir ? Comment les aménager ?*. Nouv. éd. revue et augm. Toulouse : Érès. ISBN 978-2-7492-4086-2

PORTAIL INTERNATIONAL ARCHIVISTIQUE FRANCOPHONE, 2018. *Module 10, section 1. Construire et/ou aménager des bâtiments et locaux d'archives* [en ligne]. 19 février 2018. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : http://www.piaf-archives.org/sites/default/files/bulk_media/m10as1/co/10section1_web.html

- PAGNAMENTA, Roxane, 2019a. *RE : Création d'un centre culturel* [message électronique]. 24 mai 2019
- PAGNAMENTA, Roxane, 2019b. *RE : Travail de bachelor : Création d'un centre culturel dans le Val de Bagnes* [message électronique]. 23 juillet 2019
- PRO HELVETIA, 2019. Guide à l'usage des requérants : Projets interdisciplinaires. *Pro Helvetia* [en ligne]. Janvier 2019 [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://prohelvetia.ch/fr/guide-a-lusage-des-requerants-projets-interdisciplinaires/>
- RAUSIS, Olivier, 2019. Nouvelle gare ferroviaire du Châble : une première en Suisse. *Le Nouvelliste* [en ligne]. 24 janvier 2019. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.lenouvelliste.ch/articles/valais/martigny-region/nouvelle-gare-ferroviaire-du-chable-une-premiere-en-suisse-815173>
- Règlement du 23.03.2005 (état au 04.05.2018) fixant les normes et directives concernant les constructions scolaires (RS 400.200). *Recueil des lois valaisannes* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://lex.vs.ch/frontend/versions/2437?locale=fr>
- Règlement du 23 mai 2018 relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux de l'enseignement primaire régulier et spécialisé (RS C 1 10.11). *Recueil systématique genevois* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.ge.ch/legislation/>
- RÉRAT-OEUVRAY, Géraldine, 2019. *RE : Création d'un centre culturel dans le Val de Bagnes* [message électronique]. 12 juillet 2019
- RUFFIEUX, Lise, 2019a. *Questionnaire Musée gruérien et Bibliothèque publique et scolaire de Bulle* [fichier Word]. 29 avril 2019
- RUFFIEUX, Lise, 2019b. *RE : Une dernière question pour mon TB* [message électronique]. 22 juillet 2019
- SANTINI-PETOUD, Virginie, 2018a. *Présentation de la bibliothèque aux collaborateurs* [fichier Word]. Dernière mise à jour le 3 octobre 2018. Document interne à la commune de Bagnes
- SANTINI-PETOUD, Virginie, 2018b. *Listes des animations de la Bibliothèque de Bagnes* [fichier Excel]. Dernière mise à jour le 12 octobre 2018. Document interne à la commune de Bagnes
- SANTINI-PETOUD, Virginie, 2018c. *Rapport de la Bibliothèque de Bagnes : Année de travail 2018* [fichier Word]. Dernière mise à jour le 12 novembre 2018. Document interne à la commune de Bagnes
- SANTINI-PETOUD, Virginie, 2018d. *Espaces nécessaires aux réaménagements de la bibliothèque* [fichier Word]. Dernière mise à jour le 12 novembre 2018. Document interne à la commune de Bagnes
- SANTINI-PETOUD, Virginie, 2019a. *Rapport de la Bibliothèque de Verbier : Année de travail 2018* [fichier Word]. Dernière mise à jour le 17 juillet 2019. Document interne à la commune de Bagnes
- SANTINI-PETOUD, Virginie, 2019b. *Rapport : Réflexion pour l'intégration de la Bibliothèque de Verbier au Service de la culture [version provisoire]* [fichier Word]. Dernière mise à jour le 23 juillet 2019. Document interne à la commune de Bagnes

SANTINI-PETOUD, Virginie et GIROUD, Christelle, 2019. *Rapport : Réflexion pour l'intégration de la ludothèque de Bagnes au Service de la culture* [fichier Word]. 28 mai 2019. Document interne à la commune de Bagnes

SCHERS, Marlène, 2019. *RE : Travail de bachelor: Création d'un centre culturel dans le Val de Bagnes* [message électronique]. 5 juillet 2019

SCHREIBER, Florence, 2008. Exposer le patrimoine. In : HUCHET, Bernard (dir.) et PAYEN, Emmanuèle (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. Nouv. éd. Paris : Éd. du Cercle de la Librairie, pp. 87-97. Bibliothèques. ISBN 978-2-7654-0958-8

SERVET, Mathilde, 2009. *Les bibliothèques troisième lieu* [en ligne]. Villeurbanne : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. Mémoire d'étude. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21206-les-bibliotheques-troisieme-lieu.pdf>

SERVET, Mathilde, 2010. Les Bibliothèques troisième lieu. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Juillet 2010. No 4, pp. 57-63. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>

SERVET, Mathilde, 2015. La bibliothèque troisième lieu loin des clichés : l'humain au cœur de la bibliothèque. In : JACQUET, Amandine (dir.). *Bibliothèques troisième lieu*. Paris : Association des bibliothécaires de France, pp. 21-43. Médiathèmes. ISBN 978-2-900177-41-9

SERVICE DE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS MUSÉALES, 2007. *Réaliser une exposition muséale (guide pratique)* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/ssim-guide-realiser-exposition.pdf>

STADT CHUR, 2019. Stadtbibliothek Chur. *Stadt Chur* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.chur.ch/bibliotheken/349>

STADTBIBLIOTHEK CHUR, [sans date]. *Stadtbibliothek Chur* [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.biblio.chur.ch/>

THORHAUGE, Jens, 2018. Le développement des bibliothèques publiques danoises : trois vagues de changement ayant mené à un modèle. *Documentation et bibliothèques*. Janvier-mars 2018. Vol. 64, no 1, pp. 50-55. ISSN 0315-2340

VATICAN, Agnès, 2011. Convergences et divergences entre archives et bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. Juillet 2011. No 4, pp. 16-20. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-04-0016-003>

VILLE DE MARTIGNY, 2008. Règlement d'utilisation de la Maison de la Musique. *Ville de Martigny* [en ligne]. 12 mars 2008. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.martigny.ch/data/documents/171.11%20Maison%20de%20la%20Musique%20008.pdf>

WÄGER, Julia, 2019. *Fragen Arbeit HEG Jornot* [fichier OpenDocument Text]. 21 mai 2019

YARROW, Alexandra, CLUBB, Barbara et DRAPER Jennifer, 2008. *Bibliothèques publiques, archives et musées : Tendances en matière de collaboration et de coopération* [en ligne]. La Haye : IFLA Headquarters, 2008. [Consulté le 29 juillet 2019]. Rapports professionnels de l'IFLA no 109 (Traduction française de IFLA Professional Report 108). Disponible à l'adresse : <https://www.ifla.org/files/assets/hq/publications/professional-report/109.pdf>

ZUCCONE, Michel, 2019. *RE: Personnel : Travail de bachelor* [message électronique]. 12 juin 2019

Annexe 1 : Questionnaire aux Archives de l'État du Valais (Arsenaux, Sion)

1. Êtes-vous l'instigateur du projet de rapprochement physique avec la Médiathèque Valais et les Musées cantonaux ?

Si oui, qu'est-ce qui a inspiré ce projet ?

Si non, quels arguments de vos partenaires vous ont convaincu ?

2. Quel(s) type(s) de collaboration entre Archives et Médiathèque ce rapprochement a-t-il permis de mettre en place ? Pouvez-vous donner plusieurs exemples ?

3. Diriez-vous que ce rapprochement en lui-même a représenté pour les Archives :

- Une économie en ressources humaines (par un partage de compétences) ?
- Une augmentation des ressources humaines nécessaires (en raison de plus de visibilité, d'un horaire d'accueil étendu) ?
- Aucun changement en ce qui concerne les ressources humaines ?

4. Diriez-vous que l'installation des Archives aux Arsenaux, avec la Médiathèque, a compliqué le travail avec l'administration cantonale, et en particulier la consultation des archives par les différents services ?

5. Participez-vous à l'organisation de l'Exposition qui se trouve au niveau 0 du bâtiment ? Par une collaboration avec la Médiathèque ? En organisant vos propres expositions ?

6. Participez-vous à l'organisation de manifestations ponctuelles, en commun avec la Médiathèque sur le site des Arsenaux ? Si oui, pouvez-vous donner un ou plusieurs exemples ?

7. Avec le recul et l'expérience, quel(s) avantage(s) y a-t-il à un tel rapprochement pour :

- Les collaborateurs (échange facilités, partage des bureaux) ?
- Les usagers (gain de temps, un seul espace de recherches et de consultation) ?

8. Quels sont d'après vous les potentiels obstacles à une réunion en un même lieu des Archives et de la Bibliothèque ?

9. Avez-vous des conseils, des suggestions pour la commune de Bagnes qui souhaite s'inspirer des Arsenaux de Sion ?

Annexe 2 : Questionnaire à la Médiathèque Valais (Arsenaux, Sion)

1. La Médiathèque Valais est-elle à l'origine du projet de rapprochement physique avec les Archives de l'Etat du Valais et les Musées cantonaux ?

Si oui, qu'est-ce qui a inspiré ce projet ?

Si non, quels arguments de vos partenaires vous ont convaincu ?

2. Quel(s) type(s) de collaboration entre Médiathèque et Archives ce rapprochement a-t-il permis de mettre en place ? Pouvez-vous donner plusieurs exemples ?

3. Diriez-vous que ce rapprochement en lui-même a représenté pour la Médiathèque :

- Une économie en ressources humaines (par un partage de compétences) ?
- Une augmentation des ressources humaines nécessaires (par le développement de nouveaux services) ?
- Aucun changement en ce qui concerne les ressources humaines ?

4. De quelle manière les Musées cantonaux sont-ils présents physiquement sur le site des Arsenaux ?

5. La Médiathèque est-elle seule responsable de l'organisation de l'Exposition qui se trouve au niveau 0 du bâtiment ?

6. Participez-vous à l'organisation de manifestations ponctuelles, en commun avec les Archives et les Musées sur le site des Arsenaux ? Si oui, pouvez-vous donner un ou plusieurs exemples ?

7. Existe-t-il un ou plusieurs postes dévolus à la médiation culturelle ? Si oui, partagé(s) avec les Archives et les Musées ?

8. Concernant le café Le Trait d'Union situé au niveau 0, celui-ci représente-t-il une source de revenus (par la location de l'espace par exemple) pour la Médiathèque ?

9. Avec le recul et l'expérience, quel(s) avantage(s) y a-t-il à un rapprochement tel que celui de la Médiathèque et des Archives pour :

- Les collaborateurs (échange facilités, partage des bureaux) ?
- Les usagers (gain de temps, un seul espace de recherche et de consultation) ?

10. Quels sont d'après vous les potentiels obstacles à une réunion en un même lieu des Archives et de la Bibliothèque ?

11. Avez-vous des conseils, des suggestions pour la commune de Bagnes qui souhaite s'inspirer des Arsenaux de Sion ?

Annexe 3 : Questionnaire à la Bibliothèque cantonale jurassienne et aux Archives cantonales jurassiennes

1. Archives et bibliothèque cantonale sont situées dans le même lieu, partagent-elles des ressources en commun (ressources humaines, locaux, etc.) ?
2. Y a-t-il un accueil commun du public : guichet d'accueil, vestiaire, cafétéria ? Ou chaque entité fonctionne-t-elle de manière totalement indépendante ?
3. La salle de lecture est-elle commune à la bibliothèque et aux archives ? Si non, est-il possible pour le public de se faire livrer des documents provenant de la bibliothèque en salle de lecture des archives et inversement ?
4. Ce rapprochement physique a-t-il eu une influence sur le fonctionnement de la bibliothèque et des archives (horaires d'ouverture, traitement des demandes, etc.) ?
5. Diriez-vous que le rapprochement permet une meilleure valorisation des archives et de la collection de la bibliothèque ?
6. Ce rapprochement physique est-il l'occasion d'organiser des événements communs ? Si oui, pouvez-vous citer des exemples et la collaboration est-elle régulière ?
7. Y a-t-il une médiation culturelle commune ?
8. Avez-vous eu l'occasion de collaborer avec les institutions culturelles de la ville de Porrentruy situées à l'Hôtel-Dieu (bibliothèque, musée, ludothèque) ? Si oui, pouvez-vous citer des exemples ? Si non, pourriez-vous l'envisager ?
9. De même, collaborez-vous de quelque manière avec les Archives de l'ancien Evêché de Bâle ?
10. Collaborez-vous parfois avec d'autres institutions culturelles du canton, en particulier des musées ?
11. Avez-vous des recommandations pour la création d'un centre culturel communal qui regrouperait bibliothèque et archives, ainsi que d'autres institutions culturelles ?

Annexe 4 : Questionnaire au Centre socioculturel d'Ecublens

1. Le centre socioculturel regroupe différentes institutions (garderies, ludothèque, bibliothèque, centre jeunes, archives). Ces institutions dépendent-elles toutes d'un même service, d'un même dicastère ?
2. Y a-t-il une personne qui dirige le centre socioculturel et qui assure la responsabilité de la logistique ? Cette personne est-elle aussi responsable d'une des institutions présentes dans le centre ?
3. Les responsables des différentes institutions du centre se rencontrent-ils à une fréquence régulière ? Si oui, pouvez-vous donner des exemples de thèmes traités lors de ces rencontres ?
4. Y a-t-il un guichet d'accueil centralisé pour le public à l'entrée du centre ou le public doit-il se diriger vers chaque institution par lui-même ?
5. Les institutions présentes dans le centre partagent-elles des locaux en commun (salle de réunion, vestiaire, WC, cafétéria, etc.) ?
6. L'accès aux locaux des différentes institutions et aux salles est-il unique ou existe-t-il aussi des entrées indépendantes ? En cas d'accès centralisé, cela peut-il créer des problèmes :
 - En raison d'horaires d'ouverture différents : on pourrait imaginer qu'une personne en charge de la sécurité du bâtiment doit être présente à chaque manifestation d'une des institutions ?
 - En raison de confusion de la part du public qui ne sait pas où se diriger, par exemple pour certaines animations ?
7. Le rapprochement physique des différentes institutions dans le centre a-t-il permis un développement de synergies entre elles, un partage de compétences ? Si oui, pouvez-vous détailler ?
8. Le voisinage entre ludothèque et bibliothèque a-t-il une influence sur le mode de fonctionnement de chacune d'entre elles (horaires d'ouverture, etc.) ?
9. Ludothèque et bibliothèque partagent-elles des ressources communes (logiciel de gestion de collection, outils de communication etc.) ?
10. Ludothèque et bibliothèque ont-elles un public commun ? Cela a-t-il une répercussion sur leur mode de fonctionnement ?
11. Ludothèque et bibliothèque organisent-elles des événements, des animations en commun ? Si oui, pouvez-vous donner des exemples ?
12. La ludothèque fonctionne sur un mode associatif et la bibliothèque est un service communal. Cela crée-t-il de la confusion dans le public ? En particulier, les usagers sont-ils d'accord de payer pour emprunter des jeux alors que le prêt de livres est gratuit ?

Pour la ludothèque, je n'ai pu consulter que le rapport d'activité 2014 :

13. Est-il toujours exact que l'équipe est composée d'une ludothécaire salariée à 50% et de 15 bénévoles ?
14. Existe-t-il un cahier des charges pour la responsable ? En quoi consistent ses responsabilités ?
15. Les ressources humaines sont-elles suffisantes ou sont-elles un frein au développement de la ludothèque (extension des horaires, organisation d'animations, etc.) ? Faudrait-il renforcer l'équipe par une autre personne salariée ?
16. Est-il difficile de recruter des bénévoles ?
17. La ludothèque a-t-elle des projets de développement ? Les locaux actuels sont-ils suffisants ?

Pour les archives :

18. Qu'est-ce qui a motivé l'installation d'un local d'archives dans le centre socioculturel ?
19. À quelle distance du local d'archives se trouve le bureau de l'archiviste ? Comment s'effectue le déplacement des archives de l'un à l'autre ? Qui effectue ce déplacement ? Cette distance crée-t-elle un problème ?
20. Pourrait-on envisager l'installation du bureau de l'archiviste dans le centre socioculturel ? Si non, pourquoi ?
21. Existe-t-il un fonds d'archives historiques qui mériterait une mise en lumière par le biais d'expositions, etc ?
22. Existe-t-il un projet de valorisation des archives ? Si oui, la bibliothèque pourrait-elle y être associée ?
23. Le rapprochement physique entre archives et bibliothèque peut-il déboucher sur une collaboration entre les deux services ? Si oui, de quelle nature ?

Annexe 5 : Questionnaire à la Bibliothèque municipale Forum Meyrin, Meyrin

1. La bibliothèque municipale est située dans le centre culturel Forum Meyrin et voisine avec le théâtre. Qu'est-ce qui a motivé la création de ce centre culturel ? Quels avantages cette situation présente-t-elle pour la bibliothèque ?
2. Diriez-vous que l'installation de la bibliothèque dans le centre culturel (qui a aussi vu l'installation de l'Undertown pour les jeunes adultes) a provoqué une augmentation de la fréquentation de celle-ci ?
3. Diriez-vous que plus encore que l'emplacement au sein d'un centre culturel, c'est la proximité du centre commercial qui est un atout ?
4. Le rapprochement physique avec le théâtre a-t-il permis de développer des collaborations ? Si oui, pouvez-vous donner des exemples ?
5. Y a-t-il des locaux partagés par le théâtre et la bibliothèque ? Des ressources mises en commun ? Des partages de compétences ?
6. Existe-t-il une médiation culturelle commune au théâtre et à la bibliothèque ?
7. La bibliothèque organise-t-elle des expositions dans les salles d'exposition ? Si oui, à quel rythme ?
8. D'autres institutions organisent-elles des expositions dans les salles d'exposition ? Comment s'opère le choix ?
9. La bibliothèque occupe-t-elle parfois les salles de cours, de réunion, les foyers ? Si oui, en quelles circonstances (pour des ateliers, des conférences, etc.) ?
10. Il existe une direction pour la bibliothèque, une direction pour le théâtre ? Qui est responsable de la logistique et de l'administration du centre culturel (agenda des expositions, etc.) ?
11. La bibliothèque profite-t-elle de la présence d'un restaurant dans le centre ? Si oui, comment ?
12. A-t-il été question à un moment donné d'intégrer d'autres institutions à ce centre culturel ? Si oui, pourquoi cela ne s'est-il pas fait ?
13. Y a-t-il des inconvénients pour la bibliothèque à être installée dans ce centre culturel ?
14. Avez-vous des remarques ou des suggestions ?

Annexe 6 : Questionnaire à la Bibliothèque municipale, au Musée de l'Hôtel-Dieu, à la ludothèque, Porrentruy

1. De quand date la réunion de la bibliothèque, la ludothèque et le musée au sein de l'Hôtel-Dieu ?
2. Qu'est-ce qui a motivé cette réunion ? Avez-vous été inspirés par d'autres structures du même type ?
3. Ce rapprochement a-t-il eu une influence sur le fonctionnement de la bibliothèque (horaires d'ouverture, compétences à développer, etc.) ?
4. Les 3 entités partagent-elles des ressources en commun (ressources humaines, locaux, logiciels) ?
5. Existe-t-il un bureau d'accueil commun, une cafétéria pour le public, un vestiaire commun, etc. ?
6. Organisez-vous des événements communs avec musée et ludothèque ? Si oui, à fréquence régulière ? Pouvez-vous donner des exemples ?
7. Quelles autres formes de collaboration avec le musée et la ludothèque pouvez-vous citer ?
8. Existe-t-il au sein de l'Hôtel-Dieu des locaux qui sont occupés par d'autres institutions ou associations ?
9. Collaborez-vous d'une façon ou d'une autre avec la bibliothèque cantonale et les archives situées à l'Hôtel des Halles ? Si oui, de quelle façon (expositions, événements, etc.) ? Si non, pourriez-vous l'envisager ?
10. Y a-t-il ailleurs en Ajoie des points-lecture gérés par la bibliothèque municipale de Porrentruy ? Si oui, comment sont-ils organisés ? Si non, y a-t-il un service de bibliobus ?
11. Avez-vous des recommandations pour la création d'un centre culturel qui regrouperait bibliothèque, ludothèque, musée ?

Annexe 7 : Questionnaire à la Médiathèque d'Etoy

- 1) La ludothèque est-elle un service de la commune au même titre que la bibliothèque ou est-elle régie par une association ?
- 2) Qui est responsable de la ludothèque ? La bibliothécaire responsable ?
- 3) Combien de postes avez-vous au sein de la bibliothèque (EPT) ? Combien d'EPT pour la ludothèque ?
- 4) Y a-t-il des guichets séparés pour le prêt de livres et le prêt de jeux ?
- 5) Qui s'occupe du prêt des jeux ? Si ce sont des bibliothécaires, ces personnes ont-elles suivi une formation particulière ?
- 6) Qui gère les commandes, le catalogage ?
- 7) Avez-vous pu cataloguer les jeux dans le catalogue de la bibliothèque (logiciel Alma) ou utilisez-vous un logiciel propre à la ludothèque ? Dans ce dernier cas, quel logiciel utilisez-vous ?
- 8) Comment déterminez-vous la cote des jeux ?
- 9) Les jeux sont rangés par genre, puis par âge. La taille du jeu n'entre-t-elle pas en ligne de compte ?
- 10) Ne rencontrez-vous pas parfois des problèmes pour retrouver un jeu ?
- 11) Tous les jeux proposés sont-ils disponibles dans l'espace de la médiathèque ou disposez-vous d'un local autre (pour les jeux volumineux, d'extérieur) ?
- 12) Avez-vous dû investir dans un mobilier spécifique pour ranger les jeux (étagères plus profondes, etc.) ? Si oui, avez-vous fait appel à un fournisseur de mobilier propre aux ludothèques ?
- 13) Pouvez-vous communiquer le nombre d'abonnements à la ludothèque ? Le nombre de lecteurs inscrits à la bibliothèque ?
- 14) Médiathèque et ludothèque fonctionnent selon deux règlements différents. Cela ne pose-t-il pas un problème à vos usagers ? En particulier, comprennent-ils de devoir payer pour emprunter un jeu et pas pour des livres (ou autres documents) ?
- 15) N'avez-vous pas songé à harmoniser les modalités de prêt entre bibliothèque et ludothèque ? Pourquoi ?
- 16) Pouvez-vous communiquer le nombre de jeux que vous proposez ? Ces jeux sont-ils plutôt destinés à un public d'enfants et de jeunes adolescents ou y a-t-il aussi des jeux pour adultes ?
- 17) Des jeux sont-ils empruntés par des classes ?
- 18) Organisez-vous des animations avec les jeux en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque, comme des soirées jeux de société ?

19) Avec le regain d'intérêt pour les jeux de plateau et les jeux de rôles, pensez-vous qu'il y ait une possibilité de développement de votre ludothèque en direction des adultes ?

20) Avez-vous des remarques ou des suggestions pour la fusion d'une bibliothèque et d'une ludothèque ?

Annexe 8 : Questionnaire au Musée gruérien / Bibliothèque publique et scolaire, Bulle

1. Musée et bibliothèque cohabitent dans un même bâtiment depuis fort longtemps. Quels types de collaborations ce rapprochement a-t-il permis de mettre en place ?
2. Y a-t-il partage de certains locaux (salle de réunion, salle de conférence, etc.) ?
3. Ce rapprochement a-t-il eu une influence sur le fonctionnement de chaque institution ? Si oui, pouvez-vous détailler ?
4. De même, a-t-il eu une influence sur la fréquentation de chaque institution (plus ou moins de visiteurs pour le musée, plus ou moins d'usagers à la bibliothèque) ?
5. Diriez-vous que ce rapprochement a aussi permis un développement des compétences des collaborateurs de chaque institution ? Si oui, sous quelle forme ?
6. Musée et bibliothèque organisent-ils des manifestations, des événements en commun ? Si oui, pouvez-vous donner des exemples ?
7. Musée et bibliothèque partagent-ils une médiation culturelle commune ?
8. Il y a une direction pour la bibliothèque et une direction pour le musée. Qui est responsable de la logistique et de l'administration pour les espaces communs ?
9. Pour entrer dans la bibliothèque, l'utilisateur passe par l'accueil du musée. Cela crée-t-il parfois de la confusion chez les usagers ? Ou au contraire cela constitue-t-il un plus ?
10. Musée et bibliothèque fonctionnent sur des rythmes différents, à savoir le musée présente une exposition permanente et des expositions temporaires de longue durée qui attirent des visiteurs ponctuels, alors que la bibliothèque accueille des usagers plus réguliers dans un va-et-vient permanent. Est-ce que le rythme du premier peut être un frein au fonctionnement de la deuxième ou inversement ?
11. Musée et bibliothèque partagent un même site à l'adresse <http://www.musee-gruerien.ch>.
La bibliothèque n'est-elle pas tentée d'avoir son propre site avec sa propre adresse pour plus de visibilité ?
12. Sous l'onglet « Ressources documentaires » du site, il est question de la consultation des archives. Cela signifie-t-il que les archives communales sont déposées dans le bâtiment ? Et les bureaux des collaborateurs des archives ?
13. Où se trouve la salle de consultation des archives ? S'agit-il d'un espace partagé avec la bibliothèque (pour consultation des collections patrimoniales exclues du prêt, par exemple) ?
14. Qui gère les demandes de consultation des archives ? Qui est présent dans la salle de consultation pour encadrer les usagers ?
15. Avez-vous des recommandations pour la création d'un centre culturel qui regrouperait bibliothèque, archives et musée ?

Annexe 9 : Questionnaire à la Stadtbibliothek Chur

Seit einem Jahr ist das Spielsortiment der Ludothek Chur in der Sammlung und im Katalog der Stadtbibliothek integriert.

1. Was waren die Gründe ?
2. Wurde die Ludothek eine Abteilung der Stadtbibliothek ?
3. Wurde der Verein aufgelöst ?
4. Wurde die Ludothek früher von Freiwilligen betrieben ? Wenn eine oder mehrere Personen Angestellte waren, wie war ihre Arbeitszeit (welcher Prozentanteil) ?
5. Hat die Bibliothek zusätzliches Personal für diesen Dienst eingestellt ? Wenn nicht, haben die Mitarbeiter der Stadtbibliothek eine spezielle Ausbildung erhalten ?
6. Wie viele Positionen sind für die Verwaltung der Spielebibliothek vorgesehen? Für die Verwaltung der Bibliothek (Vollzeitäquivalente) ?
7. Gibt es einen speziellen Schalter für die Ausleihe und Rückgabe der Spiele (Die Überprüfung, ob das Spiel vollständig und intakt ist, erfordert Zeit) ?
8. Welche Software verwenden Sie für den Katalog ?
9. Welche Software wurde für den Katalog der Ludothek verwendet ?
10. Musste die Software angepasst werden, um das Spielsortiment zu integrieren ?
11. War es notwendig, zusätzlichen Platz für Spiele, insbesondere für Partysspiele und Spiele für Draussen, bereitzustellen ?
12. Wie haben Sie die Signatur für die Spiele ermittelt ? Wie werden sie gespeichert, wie findet man sie ?
13. Wann gelten die sonstige Preise ?

Ab 27. August 2018 sind Postdienstleistungen in der Stadtbibliothek verfügbar.

14. Was waren die Gründe ?
15. Wie funktioniert der Postschalter? Benötigt es zusätzliches Personal?

Der Zugang mit Bibliotheksausweis ist außerhalb der Geschäftszeiten möglich.

16. Können Sie beschreiben, wie die Open Library (Bibliothek unbedient) funktioniert ? Was können Benutzer tun ? Zu was haben sie Zugang ?

Annexe 10 : Caractéristiques des structures étudiées

Tableau 4: Caractéristiques des structures étudiées

| | À moins de 15 min. à pied des transports publics | Centre-ville ou proximité d'un centre commercial | Accueil commun | Harmonisation des horaires | Site web ou portail commun | Poste de direction ou de coordination du centre | Collaborations régulières | Niveau d'intégration |
|--------------------------------------|--|--|----------------|----------------------------|----------------------------|---|---------------------------|----------------------|
| Arsenaux | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | (✓) | ✓ | ✓ | Sélective |
| BiCJ et ArCJ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | Sélective |
| Centre socioculturel Ecublens | ✓ | ✓ | | | | | | Minimale |
| Forum Meyrin | ✓ | ✓ | | | | | | Minimale |
| Hôtel-Dieu | ✓ | ✓ | | | | | | Minimale |
| Médiathèque d'Etoy | ✓ | | | ✓ | ✓ | | | Minimale |
| Musée gruérien | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | Sélective |
| Stadtbibliothek | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | Complète |

Annexe 11 : Récapitulatif des surfaces actuelles

Tableau 5: Surfaces actuelles

| Archives | |
|---------------------------|---------------|
| Dépôts | 100 m2 |
| Bureau (avec Musée) | 20 m2 |
| Bibliothèque | |
| Espace public | 277 m2 |
| Bureaux et réserve | 55 m2 |
| Ludothèque | |
| Espace public | 231 m2 |
| Office du tourisme | |
| Accueil du public | 38 m2 |
| Total | 721 m2 |

Annexe 12 : Récapitulatif des ressources humaines actuelles

Tableau 6: Ressources humaines actuelles (hors Conservatoire et OT)

| | EPT | Total |
|---|---|--------------|
| Archives | 0,4 | 0,4 |
| Bibliothèque | 0,8 (responsable avec Bachelor) 0,7 (collaboratrice avec formation CLP) | 1,5 |
| Conservatoire | <i>n. c.</i> | <i>n. c.</i> |
| Ludothèque | 0,15 (responsable salariée) 0,2 (bénévoles) | 0,35 |
| Musée | 0,2 (responsable des collections) 0,6 (responsable des expositions) | 0,8 |
| Office du Tourisme (bureau du Châble) | <i>n. c.</i> | <i>n. c.</i> |
| Service des affaires sociales. Office de l'intégration | 0,5 (délégué à l'intégration) 0,8 (animatrice socioculturelle pour la jeunesse) 0,2 (animatrice socioculturelle pour les aînés) | 1,5 |
| Total | | 4,55 |

n. c. : non communiqué

Annexe 13 : Estimation des surfaces nécessaires au Centre culturel

Tableau 7: Projection des surfaces nécessaires

| | |
|---|---------------|
| Archives | 284 m2 |
| Dépôt | 204 m2 |
| Salle de consultation | 35 m2 |
| Salle de traitement des archives | 15 m2 |
| Espace d'exposition | 10 m2 |
| Bureau | 20 m2 |
| Bibliothèque | 620 m2 |
| Bibliothèque | 460 m2 |
| Espace travail (scolaires) | 40 m2 |
| Salle de médiation polyvalente (+ local de rangement) | 100 m2 |
| Dépôt | 20 m2 |
| Conservatoire | 222 m2 |
| 1 salle pour cours individuels | 10 m2 |
| 2 salles pour cours collectifs avec piano | 112 m2 |
| 1 salle pour répétition d'orchestre | 100 m2 |
| Ludothèque | 243 m2 |
| Collection | 188 m2 |
| Bureau | 30 m2 |
| Dépôt | 10 m2 |
| Espace pour jouer | 15 m2 |

| | |
|---|----------------|
| Office du tourisme | 67 m2 |
| Accueil du public | 57 m2 |
| Local de rangement | 10 m2 |
| Service des affaires sociales. Office de la population et de l'intégration | 170 m2 |
| Centre de jeunes | 100 m2 |
| Local de rangement Centre de jeunes | 20 m2 |
| Bureau Centre de jeunes | 10 m2 |
| Sanitaires Centre de jeunes | 20 m2 |
| Bureau de l'intégration | 20 m2 |
| Locaux communs | 231 m2 |
| Foyer | 57 m2 |
| Cuisine | 15 m2 |
| Cuisine collaborateurs | 20 m2 |
| Vestiaires avec consignes | 30 m2 |
| Sanitaires (avec table à langer) | 30 m2 |
| Espace allaitement | 20 m2 |
| Local de rangement (matériel de nettoyage, etc.) | 15 m2 |
| Bureau de direction | 20 m2 |
| Bureau de médiation | 20 m2 |
| Ascenseur et monte-charge | 3,3 m2 |
| TOTAL | 1837 m2 |

Annexe 14 : Estimation des ressources humaines nécessaires au Centre culturel

Tableau 8: Projection des ressources humaines nécessaires (hors OT)

| | EPT | Total |
|---|---|----------------|
| Archives | 0,6 (responsable archives et collections muséales) 0,4 (mandat) 0,1 (valorisation des fonds) | 1,1 EPT |
| Bibliothèque | 2,3 (Bibliothèque de Bagnes) 0,7 (Bibliothèque de Verbier) | 3 EPT |
| Conservatoire | - | - |
| Ludothèque | 0,6 (responsable salariée) 0,2 (mandats) | 0,8 EPT |
| Musée | 0,6 (responsable des expositions) | 0,6 EPT |
| Office du tourisme | <i>n.e.</i> | <i>n.e.</i> |
| Service des affaires sociales. Office de l'intégration | 0,5 (délégué à l'intégration) 1 (animation socioculturelle pour la jeunesse et les aînés) 0,7 (animation du Centre de jeunes) | 2,2 EPT |
| Direction du Centre culturel | 0,2 | 0,2 EPT |
| Médiation culturelle | 0,8 | 0,8 EPT |
| TOTAL | | 8,7 EPT |

n. e. : non estimé

Annexe 15 : Liste de liens utiles (Institutions)

[Consultés le 29 juillet 2019]

| Institution | Lien |
|---|--|
| En Suisse | |
| Archives cantonales jurassiennes | https://www.jura.ch/arcj |
| Les Arsenaux, Sion : | https://www.lesarsenaux.ch/index.php/accueil/ |
| Archives de l'État du Valais | https://www.vs.ch/web/culture/aev |
| Médiathèque Valais | https://www.mediatheque.ch/ |
| Musées cantonaux | https://www.musees-valais.ch/ |
| Vallesiana | https://www.vallesiana.ch/#!search |
| Bibliothèque cantonale jurassienne : | https://www.jura.ch/bicj |
| Espace Renfer | https://www.jura.ch/DFCS/OCC/Bibliotheque-cantonale-jurassienne/Espace-Renfer.html |
| Boléro, Versoix (Galerie, Bibliothèque, Bistro) | https://www.versoix.ch/sites-bolero-galerie/bolero-galerie/ |
| Centre socioculturel, Ecublens : | |
| Archives communales | https://www.ecublens.ch/services/administration/archives-communales |
| Bibliothèque communale | https://www.ecublens.ch/services/administration/culture-sports-jeunesse-integration-eglises/bibliotheque-communale-ecublens |
| Centre de jeunes | https://www.ecublens.ch/services/administration/culture-sports-jeunesse-integration-eglises/centre-de-jeunes-secteur-jeunesse |
| Ludothèque Le Dé blanc | https://www.ecublens.ch/services/administration/culture-sports-jeunesse-integration-eglises/ludotheque-communale-ecublens Et : http://www.ledeblanc.ch/ |
| Forum Meyrin, Meyrin : | |
| Théâtre | https://www.forum-meyrin.ch/ |
| Bibliothèque municipale | https://www.meyrin.ch/bibliotheque Et : http://meyrin.e-sezhame.fr/index |

| | |
|---|--|
| Hôtel-Dieu, Porrentruy : | |
| Bibliothèque municipale | https://biblio.porrentruy.ch/ |
| Ludothèque La Souris rose | http://www.ludoporrentruy.ch/ |
| Musée de l'Hôtel-Dieu | http://www.mhdp.ch/ |
| Médiathèque, Etoy | http://etoy.ch/cms/vivre-a-etoy/mediatheque |
| Musée gruérien, Bulle | https://musee-gruerien.ch/ |
| Stadtbibliothek, Coire | https://www.biblio.chur.ch/ |
| À l'étranger | |
| Danemark | |
| Dokk1, Aarhus (plus grande bibliothèque publique du Danemark) | https://dokk1.dk/ Et : https://pro.bpi.fr/international/danemark-a-la-decouverte-de-dokk1-la-mediathèque-daarhus |
| France | |
| Centre Bonlieu, Annecy : | |
| Médiathèque | https://www.lectura.plus/1108-mediathèque-bonlieu-dannecy.html Et : http://bibliotheques.agglo-annecy.fr/ |
| Théâtre | http://bonlieu-annecy.com/ |
| Les Champs-Libres, Rennes | https://www.leschampslibres.fr/ |
| L'Inguimbertaine, Carpentras (Bibliothèque, Musée) | https://inguimbertaine.carpentras.fr/vpct/accueil-ermes.aspx?_lg=fr-FR |
| Pierresvives, Montpellier | http://pierresvives.herault.fr/ |
| Le Rize, Villeurbanne | http://lerize.villeurbanne.fr/ |
| Pays-Bas | |
| DOK, Delft | https://www.dok.info/ |
| OBA, Amsterdam | https://www.oba.nl/ |
| Royaume-Uni | |
| Idea Stores | http://www.ideastore.co.uk/ |

Annexe 16 : Liste de liens utiles (Normes, recommandations, règlements)

[Consultés le 29 juillet 2019]

| | |
|---|---|
| Archives | |
| Archives de France | https://francearchives.fr/file/1d5127b656a424a75a1173a5ebbc2f39d6762565/static_3281.pdf |
| Archives du Royaume et Archives de l'État dans les provinces (Belgique) | http://www.arch.be/docs/brochures/locaux_d_archives.pdf |
| PIAF | http://www.piaf-archives.org/sites/default/files/bulk_media/m10as1/co/10section1_web.html |
| Bibliothèque | |
| Normes CLP pour les bibliothèques de lecture publique (version 2018 provisoire) | https://docs.google.com/document/d/1FXDG8iciagW94P86QVO9e_QFuUIt7iOhs1ElyoddY4U/edit |
| Normes CLP pour les bibliothèques scolaires | https://bibliosuisse.ch/fr/Dokumente/Shop/Downloads/Normes-bibliotheques-scolaires-2014 |
| Ludothèque | |
| Normes FLS | https://www.ludo.ch/_/frontend/handler/document/42/912/WEB_Broschuere-Betriebsstandards-F.pdf |
| Constructions | |
| Règlement genevois sur les locaux de l'enseignement primaire (RS C 1 10.11) | https://www.ge.ch/legislation/ |
| Règlement valaisan concernant les constructions scolaires (RS 400.200) | https://lex.vs.ch/frontend/versions/2437?locale=fr |